



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 mars 2012  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Point 157 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

## Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui de la Mission . . . . .	6
C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	10
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	11
II. Ressources financières . . . . .	95
A. Vue d'ensemble . . . . .	95
B. Contributions non budgétisées . . . . .	96
C. Gains d'efficacité . . . . .	96
D. Taux de vacance de postes . . . . .	97
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	98
F. Formation . . . . .	99
G. Lutte contre la violence de voisinage . . . . .	100
H. Projets à effet rapide . . . . .	101
III. Analyse des variations . . . . .	102



IV. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre . . . . .	107
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 65/256 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	108
A. Assemblée générale . . . . .	108
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. . . . .	113
C. Comité des commissaires aux comptes . . . . .	120
Annexes	
I. Définitions . . . . .	124
II. Organigrammes . . . . .	126
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programme des Nations Unies et les fonds prévus . . . . .	129
Carte . . . . .	136

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 644 389 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 7 340 membres de contingents; 1 351 membres de la Police des Nations Unies; 1 790 membres d'unités de police constituées; 506 agents recrutés sur le plan international; 1 394 agents recrutés sur le plan national, dont 107 au titre du personnel temporaire; 225 Volontaires des Nations Unies, dont 11 au titre du personnel temporaire; ainsi que 100 agents fournis par les gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État; sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; droits de l'homme; coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	379 095,9	377 977,9	311 681,3	(66 296,6)	(17,5)
Personnel civil	150 742,6	170 348,4	137 941,7	(32 406,7)	(19,0)
Dépenses opérationnelles	280 724,2	245 190,8	194 766,8	(50 424,0)	(20,6)
<b>Montant brut</b>	<b>810 562,7</b>	<b>793 517,1</b>	<b>644 389,8</b>	<b>(149 127,3)</b>	<b>(18,8)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	16 699,0	18 070,0	12 624,0	(5 446,0)	(30,1)
<b>Montant net</b>	<b>793 863,7</b>	<b>775 447,1</b>	<b>631 765,8</b>	<b>(143 681,3)</b>	<b>(18,5)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>810 562,7</b>	<b>793 517,1</b>	<b>644 389,8</b>	<b>(149 127,3)</b>	<b>(18,8)</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Emplois de temporaire <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements <sup>d</sup>	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	15	18	18	–	–	<b>51</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	21	18	–	2	–	<b>41</b>
<b>Composantes</b>									
Développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	78	120	47	48	–	<b>293</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	74	123	3	37	–	<b>237</b>
Sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit									
Effectif approuvé 2011/12	8 940	1 351	2 940	46	55	50	42	100	<b>13 524</b>
Effectif proposé 2012/13	7 340	1 351	1 790	48	56	18	32	100	<b>10 735</b>
Droits de l'homme									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	23	33	12	11	–	<b>79</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	23	32	1	8	–	<b>64</b>
Coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	6	9	7	1	–	<b>23</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	3	7	3	1	–	<b>14</b>
Appui									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	307	1 052	304	175	–	<b>1 838</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	306	1 051	113	145	–	<b>1 615</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2011/12	8 940	1 351	2 940	475	1 287	438	277	100	<b>15 808</b>
Effectif proposé 2012/13	7 340	1 351	1 790	475	1 287	138	225	100	<b>12 706</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(1 600)</b>	<b>–</b>	<b>(1 150)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(300)</b>	<b>(52)</b>	<b>–</b>	<b>(3 102)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>d</sup> Compris dans les 1 351 membres de la Police des Nations Unies dont le Conseil de sécurité a approuvé le déploiement.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004). Par ses résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010), le Conseil a décidé de doter la MINUSTAH d'une composante militaire pouvant compter jusqu'à 8 940 soldats de tout rang et d'une composante policière pouvant atteindre 4 391 membres, dont 2 940 membres d'unités de police constituées.

2. En application de la résolution 1944 (2010) du Conseil de sécurité, une évaluation globale des conditions de sécurité a été réalisée en juin 2011 à la suite des élections nationales de novembre 2010 et mars 2011, qui ont donné lieu à la passation du pouvoir à un nouveau président et à l'installation d'un nouveau Parlement. À la lumière de cette évaluation, le Secrétaire général, dans son rapport du 25 août 2011 (S/2011/540), a recommandé de réduire de 1 600 militaires et de 1 150 membres d'unités de police constituées, les effectifs dont le déploiement avait été autorisé par les résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010) du Conseil au lendemain du séisme de janvier 2010. Il s'est également prononcé pour une reconfiguration de la force et le retrait de bataillons d'infanterie des zones à risque minimum, à savoir les quatre départements de Grande-Anse, de Nippes, du Sud et du Nord-Ouest. Par sa résolution 2012 (2011) du 14 octobre 2011, le Conseil a fixé le niveau global des effectifs à un maximum de 7 340 soldats de tout rang pour la composante militaire et de 3 241 membres d'unités constituées pour la composante policière; il a également décidé de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 15 octobre 2012.

3. La MINUSTAH est chargée d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de ramener la paix et la sécurité en Haïti et de faire avancer le processus constitutionnel et politique engagé dans le pays.

4. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits selon cinq composantes : développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État; sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; droits de l'homme; coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; et appui.

5. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui servent l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2011/12 est analysée au niveau de chaque composante.

6. La MINUSTAH a des bureaux dans les 10 départements d'Haïti et son quartier général est installé dans la capitale, Port-au-Prince. À la suite du séisme du 12 janvier 2010, le quartier général de la Mission a d'abord été provisoirement transféré à la base logistique de la Mission à l'aéroport de Port-au-Prince. On considère cependant qu'il s'agit là d'une solution à moyen terme car il n'est nullement prévu que la base logistique quitte les locaux de l'aéroport. La Mission

continuera de prêter son concours aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies en fournissant des bureaux à l'intérieur de la base logistique. En outre, une solution à moyen terme a été adoptée pour ce qui est des fonctions administratives, dont certaines, relatives aux services financiers, aux achats et aux ressources humaines, ont été transférées à Saint-Domingue. Les fonctions du Bureau d'appui de Saint-Domingue (anciennement Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue) ont fait l'objet d'une évaluation stratégique et d'une analyse de haut niveau, achevées en février 2012. Cet examen avait pour objectifs de définir clairement le concept des opérations menées par un service de soutien à l'intention d'une mission unique, et de recenser les modes de fonctionnement des diverses entités assurant les services administratifs en vue d'une prestation à la fois économique et efficace à partir d'un site regroupant les différentes fonctions de soutien. La MINUSTAH examinera les recommandations découlant de cette analyse et s'en servira pour améliorer sa prestation de services assurés à partir du Bureau d'appui (voir aussi les paragraphes 20 et 108 ci-dessous).

7. La MINUSTAH compte 10 bureaux régionaux, dont un dans le chef-lieu de chacun des 10 départements haïtiens : Port-au-Prince (Ouest); Port-de-Paix (Nord-Ouest); Cap-Haïtien (Nord); Fort-Liberté (Nord-Est); Hinche (Centre); Les Gonaïves (Artibonite); Miragoâne (Nippes); Jacmel (Sud-Est); Les Cayes (Sud); et Jérémie (Grande-Anse). Elle dispose également d'une antenne à Léogâne (Ouest), laquelle a été établie en février 2010 pour coordonner et appuyer les opérations de secours et de reconstruction menées par les Nations Unies à l'épicentre du tremblement de terre, et d'une autre à Saint-Marc (Artibonite).

8. D'ici au début de l'exercice 2012/13, la composante militaire sera reconfigurée et déployée sur 21 sites dans 6 départements (Ouest, Nord, Nord-Est, Centre, Artibonite et Sud-Est), alors qu'elle est actuellement répartie sur 26 sites dans 10 départements. Les unités de police constituées seront réaffectées pour assurer une présence permanente dans les 4 départements d'où les militaires seront retirés, ainsi que dans les 4 autres départements (Ouest, Nord, Centre et Artibonite). Au cours de l'exercice 2012/13, la composante policière restera déployée dans les 10 départements et le nombre de postes et de points de passage frontaliers où la Police des Nations Unies partage des locaux avec la Police nationale haïtienne passera de 28 à 58 dans l'ensemble du pays. Les points de passage dans les quatre villes frontière (Ouanaminthe, Belladère, Malpasse et Anse-à-Pitres) seront maintenus. Pour 2012/13, dans le but de permettre à la Police des Nations Unies de partager des locaux et de s'entraîner de manière plus intégrée avec les gardes-côtes haïtiens, la Mission regroupera ses contingents et ses navires de patrouille dans trois ports (Killick, Les Cayes et Cap-Haïtien) alors qu'elle est actuellement présente sur quatre sites (Fort-Liberté, Gonaïves, Port-Salut et Jacmel). De nouveaux ajustements seront éventuellement apportés à la configuration de la force au cours de l'exercice 2012/13 en fonction des conditions générales de sécurité, du renforcement de la Police nationale haïtienne et de la consolidation des autres institutions publiques.

## **B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui de la Mission**

9. Seize mois après le séisme de 2010 qui a ravagé sa capitale et plusieurs autres de ses grandes villes, Haïti a connu la première passation de pouvoirs intervenue entre deux présidents démocratiquement élus issus de partis politiques opposés.

Alors que la situation en matière de sécurité est restée généralement stable depuis le séisme, elle est encore à la merci de l'instabilité politique. S'agissant de la stabilisation, des progrès considérables ont été accomplis en 2011 pour ce qui est de préserver les acquis des dernières années, malgré des conditions difficiles; en janvier 2012, la population des camps de personnes déplacées était tombée au-dessous de 520 000 âmes, après avoir atteint le chiffre record de 1,5 million sitôt après le séisme de janvier 2010, tandis que le nombre de camps, qui était de plus de 1 500 après le séisme, était descendu à moins de 758. Les efforts de relèvement et de reconstruction ont avancé, quoique lentement, et l'épidémie de choléra qui s'était répandue dans tout le pays fin 2010 a été enrayerée. Bien qu'affaiblies par les lourdes pertes en vies humaines et en matériel, les institutions publiques ont pu poursuivre leurs opérations avec une aide internationale accrue. Le Parlement nouvellement élu a commencé ses travaux dans des locaux fournis par la MINUSTAH. La vingt-deuxième promotion de la Police nationale haïtienne est sortie de l'Académie de police. Treize nouveaux bureaux d'aide juridictionnelle étaient pleinement opérationnels à la fin de l'exercice 2010/11, six bureaux supplémentaires étant prévus pour l'exercice 2011/12. Des projets portant sur la formation et les infrastructures ont été lancés pour renforcer les capacités des tribunaux, du système pénitentiaire, de la douane et des services de contrôle des frontières, ainsi que pour remettre en état les routes et relever les régions touchées par le séisme. La MINUSTAH et les autres organismes des Nations Unies ont joué un rôle essentiel dans ces efforts qui ont nécessité une coordination accrue avec un nombre croissant d'acteurs nationaux et internationaux, notamment la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti.

10. Malgré une amélioration constante de la sécurité et de la situation humanitaire depuis janvier 2010, Haïti continue de se heurter à de multiples difficultés en matière de relèvement et de stabilisation, notamment le déplacement de populations, la criminalité, la violence perpétrée par les bandes armées, la violence sexuelle et sexiste, les trafics illicites, le niveau élevé de la pauvreté et du chômage, l'insécurité alimentaire, le fort degré de vulnérabilité aux catastrophes naturelles, le caractère dysfonctionnel du système judiciaire, la fragilité des institutions publiques dont le bilan en matière de gouvernance démocratique et de droits de l'homme laisse à désirer, et une capacité limitée à assurer l'ordre et les services publics essentiels. La crise prolongée à laquelle a donné lieu la formation d'un gouvernement et l'incapacité d'adopter une réforme constitutionnelle au milieu de l'année 2011 n'ont fait que rendre plus criantes les insuffisances de l'appareil politique et des institutions publiques, qui demeurent une source potentielle d'instabilité. D'autres réformes visant à promouvoir la gouvernance démocratique et l'état de droit ont été bloquées à la suite du séisme et pendant l'impasse qui a vu quatre mois s'écouler entre l'investiture du nouveau Président et la nomination du Premier Ministre. Les efforts entrepris pour renforcer les capacités nationales en matière de protection des droits de l'homme, de soutien aux groupes vulnérables et de promotion des droits sociaux et économiques ont donné des résultats mitigés.

11. Les pourparlers entre les organisations humanitaires et le Gouvernement haïtien ont commencé en 2011 en vue du transfert, à terme, du système de coordination des groupes d'intervention d'urgence aux partenaires locaux. Au milieu de l'année 2012, les opérations de secours menées à la suite du séisme ayant été sensiblement réduites, la MINUSTAH pourra recentrer ses activités sur le rétablissement de la stabilité et le renforcement des capacités institutionnelles,

surtout dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance (notamment les élections) et de l'état de droit, en attachant une attention particulière aux régions du pays à risque élevé, dont les zones frontalières, notamment celles qui sont touchées par les trafics illicites. Ce recentrage permettra à la Mission de supprimer, au cours de l'exercice 2012/13, 352 emplois de temporaire (2 D-1, 17 P-5, 29 P-4, 51 P-3, 5 P-2, 58 agents du Service mobile, 138 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 52 Volontaires des Nations Unies) qui avaient été créés pour répondre aux besoins immédiats de la Mission au lendemain du séisme. Il est proposé de maintenir dans le budget 2012/13 les 138 autres emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin d'appuyer les activités de relèvement en cours, notamment au bureau de Léogâne qui est à l'épicentre du séisme, et de répondre aux besoins subsistants dans les domaines de la police, du système pénitentiaire et des affaires politiques. Alors qu'elle entre dans une phase de transition, la MINUSTAH va entamer des pourparlers avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs sur le transfert à terme des tâches de la Mission aux institutions haïtiennes, en établissant des jalons et des indicateurs de succès sur cette voie dont le point de départ se situerait dans les régions où le climat politique et les conditions de sécurité sont moins instables, telles que les quatre départements (Grande-Anse, Nippes, Nord-Ouest et Sud) d'où la composante militaire doit achever son retrait au cours de la première moitié de l'année 2012. Pour permettre à la MINUSTAH d'éliminer progressivement sa présence policière et civile dans ces départements et dans les autres départements qui sont stables, il convient de s'assurer que les institutions haïtiennes sont dotées de moyens suffisants pour assumer les tâches qui sont actuellement exécutées par la Mission. À cet égard, la MINUSTAH s'attachera à renforcer les capacités institutionnelles en matière de maintien de l'ordre, d'administration de la justice et d'administration publique dans ces quatre départements. Qui plus est, la Mission éliminant par étapes sa présence dans ces départements à la faveur d'une amélioration durable de la sécurité, il est nécessaire que l'équipe de pays des Nations Unies, les autres acteurs du développement et le secteur privé y développent leurs activités.

12. L'action menée pour aider Haïti à assurer sa stabilité et son développement par ses propres moyens, qui passe par une collaboration entre la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires internationaux, se heurte aux deux défis majeurs suivants : a) l'établissement d'un lien entre les réformes institutionnelles et les efforts de reconstruction; et b) la diminution du recours excessif à l'aide internationale pour assurer les fonctions essentielles de l'État, notamment la sécurité nationale, les élections, la gestion des prisons et l'administration publique. Les efforts de reconstruction devraient être enracinés dans des réformes qui rendent les institutions publiques haïtiennes – depuis les ministères jusqu'à l'appareil judiciaire et aux prisons, en passant par le Parlement, les administrations centrales et locales et la police – plus compétentes, plus ouvertes, plus transparentes et plus responsables.

13. En vue de la prochaine élection présidentielle prévue pour 2015, des progrès importants doivent être réalisés pour permettre aux autorités électorales haïtiennes et à la Police nationale haïtienne de planifier et d'organiser le scrutin avec un appui extérieur minime, voire sans appui. De la même façon, et malgré les progrès accomplis en matière de formation et de renforcement des capacités au cours des dernières années, la Police nationale haïtienne, l'appareil judiciaire, le système

pénitentiaire et les administrations locales continueront de recourir à l'aide internationale pour assurer une sécurité suffisante, les services publics essentiels et la protection des droits de l'homme à la majorité de la population, même dans les départements jugés stables.

14. Au cours de l'exercice 2012/13, la MINUSTAH multipliera ses efforts pour favoriser un consensus politique initial autour d'un programme national de reconstruction et de réformes institutionnelles, en particulier dans le domaine de la gouvernance démocratique, de la sécurité et de l'état de droit. Les composantes militaire et policière de la Mission poursuivront certes leur appui opérationnel à la préservation d'un climat de sécurité et de stabilité mais sa grande priorité dans le domaine de la sécurité sera d'aider la Police nationale haïtienne à se doter des capacités nécessaires pour assumer cette responsabilité, en commençant dans les départements considérés moins instables. La composante policière de la MINUSTAH se penchera sur les déficiences institutionnelles dans les domaines énoncés dans le programme de réforme de la Police nationale haïtienne pour la période 2012-2016, notamment l'administration, les ressources humaines, la logistique, le budget et les achats. L'agrément du personnel de la Police nationale et les efforts déployés pour augmenter la surface territoriale couverte par la Police nationale haïtienne, ainsi que le rôle qui lui revient dans la protection des groupes vulnérables, en particulier des personnes déplacées, resteront au premier rang des priorités de la Mission.

15. La faiblesse des institutions haïtiennes garantes de l'état de droit continuera d'être un obstacle majeur à la stabilité à long terme et au développement d'Haïti. La Mission poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement, la société civile et les partenaires internationaux pour consolider, dans le domaine de l'état de droit, un partenariat visant à renforcer le système judiciaire et pénitentiaire, réformer le cadre juridique (notamment le Code pénal) et contribuer à la mise en place d'institutions en matière de contrôle et de responsabilisation (notamment la formation du Conseil supérieur de la magistrature, la création d'une inspection judiciaire indépendante du Ministère de la justice et de la sécurité publique, et le développement des opérations de l'École de la magistrature et de l'Office de la protection du citoyen). La lutte contre l'impunité dans les cas de violation des droits de l'homme, la réduction du délai de détention avant jugement et l'amélioration des conditions carcérales continueront de figurer parmi les plus hautes priorités de la Mission. La MINUSTAH continuera également d'aider le Gouvernement à lutter contre les violations des droits de l'homme, surtout en ce qui concerne les enfants, les femmes et les personnes déplacées. L'établissement de rapports sur les droits de l'homme et les activités de sensibilisation dans ce domaine comporteront un volet consacré aux droits économiques et sociaux.

16. L'action en faveur de perspectives socioéconomiques viables, surtout pour les jeunes et les femmes, demeure une condition préalable à la stabilité à long terme d'Haïti. En étroite coordination avec l'équipe de pays et l'équipe humanitaire des Nations Unies, la MINUSTAH continuera de jouer un rôle important pour ce qui est de l'appui à l'action humanitaire et aux efforts de relèvement, notamment en ayant recours au matériel de génie militaire. Les capacités de la Mission en matière de génie seront ajustées en fonction des besoins exprimés dans ce domaine par le Gouvernement, les autres organisations et les partenaires des Nations Unies, et il en sera de même des capacités des acteurs publics et privés appelés à répondre à cette demande.

17. Si la période couverte par l'exercice 2012/13 s'annonce moins instable que les précédentes, les conditions dans lesquelles opère la Mission vont vraisemblablement continuer à pâtir des tensions entre les pouvoirs exécutif et législatif, de la faiblesse des institutions, de la lenteur de la reconstruction et de l'absence de perspectives socioéconomiques, surtout pour les jeunes chômeurs à la merci des gangs et susceptibles de sombrer dans la criminalité. Pour faire face à ces difficultés, la Mission va poursuivre ses programmes de réduction de la violence communautaire et de projets à effet rapide visant à favoriser la création d'emplois et à assurer des services sociaux de base dans une plus grande mesure qu'avant le séisme.

18. Dans le but de rationaliser et d'optimiser l'appui à la composante militaire, à la Police des Nations Unies et aux composantes fonctionnelles de la MINUSTAH, la Division de l'appui à la Mission sera réorganisée de façon à améliorer la prestation des services et à rechercher des synergies en transférant les fonctions administratives et logistiques correspondantes, de la Section des services généraux à la Section de la gestion du matériel, à la Section du personnel, à la Section du génie, à la Section de l'informatique et au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission. En conséquence, la Section des services généraux sera supprimée. En vue d'améliorer la gestion des biens durables et non durables et du matériel appartenant aux contingents, la Section de la gestion du matériel bénéficiera de nouveaux renforts à la faveur d'un transfert de postes provenant du Bureau du chef des services d'appui intégrés et assumera la responsabilité du contrôle du matériel appartenant aux contingents déployé par les contingents et les unités de police constituées.

19. Compte tenu du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, les effectifs de la Division de l'appui à la Mission seront réduits de 199 temporaires (98 recrutés sur le plan international, 68 recrutés sur le plan national et 33 Volontaires des Nations Unies).

20. S'agissant du Bureau d'appui de Saint-Domingue, qui a été créé au lendemain du séisme de janvier 2010, la Mission reconnaît que le rôle de ce bureau sera amené à changer en fonction du retrait partiel des renforts et de la réduction des emplois de temporaire civil qui en découlera. La Mission met la dernière touche au rapport d'évaluation stratégique et d'analyse fonctionnelle de haut niveau du Bureau d'appui, mentionné au paragraphe 6 ci-dessus et appelé à lui servir de référence si la Mission veut peaufiner sa stratégie à long terme relative aux fonctions d'appui du service de suivi.

21. Comme l'ont fait d'autres missions de maintien de la paix, la MINUSTAH a pris plusieurs mesures importantes pour réduire les ressources nécessaires, notamment dans les domaines de la location et de l'exploitation d'aéronefs ainsi que de l'acquisition de véhicules, de locaux, d'infrastructures et de matériel informatique. La Mission poursuivra ses efforts pour gérer de manière efficiente et efficace ses ressources.

### **C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

22. La MINUSTAH continuera de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des États américains et la communauté des Caraïbes en ce qui concerne les élections en Haïti. En particulier, aux côtés de l'Organisation des États américains, elle aidera les autorités électorales

et l'Office national d'identification à établir la liste électorale et à doter les électeurs de cartes d'identité nationales. Elle poursuivra aussi sa coopération avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique pour améliorer l'accès à la justice des personnes vulnérables, en renforçant les capacités de fonctionnement et les capacités professionnelles de 19 bureaux d'assistance juridique, ainsi que les capacités de gestion du Ministère dans ce domaine. En outre, la Mission continuera d'aider Haïti et la République dominicaine à résoudre des questions d'intérêt commun, telles que la sécurité des frontières, le trafic, l'immigration et le commerce.

23. L'équipe de pays et l'équipe humanitaire des Nations Unies continueront de jouer un rôle central pour ce qui est d'appuyer le Gouvernement haïtien dans les domaines du développement et de l'action humanitaire. En juillet 2010, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont coordonné la planification et l'exécution des activités prévues de mars 2010 à décembre 2011 en suivant le cadre stratégique intégré, dont les priorités ont été harmonisées avec celles du plan d'action gouvernemental pour le relèvement et le développement d'Haïti. À l'issue de consultations avec le Gouvernement, il a été convenu de proroger d'un an, jusqu'à décembre 2012, la période couverte par le cadre stratégique intégré, et d'élaborer la prochaine version de ce cadre (pour la période 2013-2016) en s'appuyant sur le plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, comme pour la période 2010-2012, étant donné que le plan traduit toujours fidèlement les priorités de reconstruction et de développement du pays. La révision du cadre stratégique intégré devra principalement tenir compte du transfert des activités de la MINUSTAH aux institutions haïtiennes, ainsi que de l'aide supplémentaire que les organismes des Nations Unies œuvrant dans le domaine du développement pourraient devoir leur apporter pour que celles-ci puissent exécuter ces activités.

#### D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

24. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

##### Direction exécutive et administration

25. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1

#### Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>										
Postes approuvés 2011/12	1	1	3	1	–	6	9	–	15	

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2012/13	1	1	2	4	1	9	8	2	19	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	3	1	3	(1)	2	4	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	3	2	3	8	2	–	10	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	(3)	(2)	(3)	(8)	(2)	–	(10)	
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général</b>										
Postes approuvés 2011/12	1	1	2	–	1	5	4	–	9	
Postes proposés 2012/13	1	1	2	1	1	6	4	–	10	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	2	1	1	4	1	–	5	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	(1)	(1)	(4)	(1)	–	(5)	
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)</b>										
Postes approuvés 2011/12	1	1	2	–	–	4	5	–	9	
Postes proposés 2012/13	1	1	2	1	1	6	6	–	12	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	1	2	1	–	3	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	1	–	1	2	–	3	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)	–	(3)	
<b>Total</b>										
Postes approuvés 2011/12	3	3	7	1	1	15	18	–	33	
Postes proposés 2012/13	3	3	6	6	3	21	18	2	41	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	5	2	6	–	2	8	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	5	4	4	13	5	–	18	

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel				
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	(5)	(4)	(4)	(13)	(5)	-	(18)
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2011/12	3	3	12	5	5	28	23	-	51
Effectif proposé 2012/13	3	3	6	6	3	21	18	2	41
<b>Variation nette</b>	-	-	(6)	1	(2)	(7)	(5)	2	(10)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).  
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes  
et diminution nette de 8 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste  
et de 2 emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes*

Tableau 2

**Ressources humaines<sup>a</sup> : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes	-1	P-4	Porte-parole	Réaffectation	À la Section de la communication et de l'information
	+1	P-3	Assistant spécial	Réaffectation	Depuis la Section de la communication et de l'information
	+1	P-3	Spécialiste de la planification	Réaffectation	Depuis le Centre d'opérations civilo-militaire
	+1	P-3	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section des affaires politiques
	-1	GN	Assistant d'information	Réaffectation	À la Section de la communication et de l'information
Volontaires des Nations Unies	+1	VNU	Assistant des commissions d'enquête	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+1	VNU	Assistant des commissions d'enquête	Réaffectation	Depuis le Bureau du chef de la police

<sup>a</sup> Dix emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 33 ci-dessous).

26. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général comprend le Bureau du Chef de cabinet, le Groupe de planification commune, le Groupe du protocole et un bureau de liaison à Saint-Domingue. Il est chargé d'assurer la gestion globale de la Mission, ainsi que la planification et la direction stratégiques, et d'aider le Représentant spécial à exercer ses bons offices et ses fonctions de coordination au sein du système des Nations Unies.

27. Durant l'exercice 2012/13, la planification de la Mission représentera une charge de travail équivalente à celle de l'exercice précédent, puisque la MINUSTAH discute actuellement avec le Gouvernement haïtien et l'équipe de pays des Nations Unies d'un plan de consolidation ainsi que des modalités à mettre en œuvre pour transférer, à terme, ses activités et fonctions aux institutions haïtiennes. Il a donc été recommandé qu'un poste de fonctionnaire chargé des opérations (P-3) soit réaffecté depuis le Centre d'opérations civilo-militaire et converti en poste de fonctionnaire chargé de la planification, afin d'aider le spécialiste hors classe de la planification à mettre au point les plans stratégiques de la Mission, notamment les cadres de budgétisation axée sur les résultats, le cadre stratégique intégré (avec l'équipe de pays des Nations Unies) et, nouvelle tâche du Groupe de planification commune, le plan de consolidation et les modalités du transfert, à terme, des activités et fonctions de la Mission aux institutions haïtiennes. La planification de la phase de transition et du transfert, à terme, de ces fonctions, qui débutera dans les départements où le climat politique et la sécurité sont les moins instables, commencera pendant l'exercice 2012/13 et se poursuivra au cours des exercices budgétaires suivants.

28. Il est aussi proposé de réaffecter un poste de spécialiste de l'information (P-3) depuis la Section de la communication et de l'information pour en faire un poste d'assistant spécial du Chef de cabinet dont le titulaire sera chargé d'exécuter des tâches essentielles au fonctionnement du Bureau, notamment d'organiser et de coordonner les visites des délégations avec le Groupe du protocole et les différents bureaux de la Mission, et d'assister le Représentant spécial, notamment en rédigeant des notes et des comptes rendus de réunions, en élaborant des rapports et des notes d'orientation, et en revoyant les discours, déclarations et communiqués de presse.

29. Par ailleurs, il est proposé de transférer le Groupe de la Commission d'enquête depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, ce qui entraînera la réaffectation d'un poste de fonctionnaire des commissions d'enquête (P-3) et d'un poste d'assistant des commissions d'enquête (Volontaire des Nations Unies). Le Groupe rendra compte directement au Chef de cabinet afin d'accélérer la convocation des commissions d'enquête ainsi que la présentation au Siècle des rapports correspondants.

30. En outre, compte tenu de la longueur des délais qui sont nécessaires pour convoquer les commissions d'enquête, et afin de réduire le nombre d'affaires en souffrance, il est proposé de réaffecter un poste d'administrateur de programme (Volontaire des Nations Unies) depuis le Bureau du chef de la police pour en faire un poste d'assistant des commissions d'enquête. Cet assistant contribuera à rattraper le retard pris dans les travaux en donnant des orientations, tant sur le fond que sur les aspects techniques, aux membres des commissions d'enquête; en examinant les rapports de celles-ci; en mettant au jour les lacunes dans les procédures et politiques; en élaborant des recommandations pour combler ces lacunes; et en assurant le suivi de l'application des recommandations formulées par les commissions d'enquête.

31. Il est aussi proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) de la Section des affaires politiques au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Outre les tâches administratives qu'il devra exécuter pour l'ensemble de Bureau, le titulaire gèrera l'emploi du temps du Représentant spécial, distribuera et archivera les télégrammes chiffrés entrant et sortant ainsi que les rapports quotidiens et hebdomadaires sur l'évolution de la situation, organisera les réunions et manifestations officielles pour le Bureau du Représentant spécial, et assurera d'autres fonctions journalières et administratives.

32. Il est aussi proposé de réaffecter le poste de porte-parole (P-4) ainsi qu'un poste d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la communication et de l'information (voir par. 63 ci-dessous).

33. Comme d'ici au début de l'exercice 2012/13, la charge de travail du Bureau du Représentant spécial devrait progressivement se réduire par rapport au pic qu'elle avait enregistré au lendemain du séisme, la MINUSTAH recentrera ses efforts sur des activités essentielles touchant à la stabilité ainsi qu'au renforcement des institutions, surtout dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et de l'état de droit. Il est donc proposé de supprimer 10 emplois de temporaire, dont celui de chef d'état-major adjoint (P-5); 1 emploi de spécialiste hors classe de la planification (P-5); 1 emploi de spécialiste des questions politiques (P-4); 2 emplois de spécialiste des questions politiques (P-3); 3 emplois d'assistant administratif (agents du Service mobile); et 2 emplois d'assistant administratif (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

#### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste et diminution de 4 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 emploi de temporaire*

Tableau 3

#### **Ressources humaines<sup>a</sup> : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général**

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes				
+1	P-3	Coordonnateur	Réaffectation	Depuis le Groupe de l'égalité des sexes

<sup>a</sup> Cinq emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 41 ci-dessous).

34. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général fournit au Représentant spécial des conseils d'ordre politique et stratégique concernant la mise en œuvre du mandat de la Mission dans les domaines qu'il supervise; il organise aussi des discussions de haut niveau avec les représentants gouvernementaux, chefs de partis politiques et personnalités de la société civile; il supervise les activités menées dans le secteur de l'état de droit (à savoir dans les domaines de la justice, des questions pénitentiaires, des droits de l'homme et de la gestion des frontières), et supervise la Section de l'assistance électorale.

35. S'il est proposé de réduire les effectifs, comme indiqué au paragraphe 36 ci-dessous, la charge de travail du Bureau du Représentant spécial adjoint ne devrait pas beaucoup diminuer par rapport au pic qu'elle a connu au lendemain du séisme, étant donné que la Mission souhaite recentrer son action autour d'activités touchant à la stabilité ainsi qu'au renforcement des institutions, en particulier dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit, ce qui entraînera une augmentation de la charge de travail du Bureau. Il est donc proposé de réaffecter un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-3) depuis le Groupe de l'égalité des sexes dont le titulaire reprendra, à titre de Coordonnateur, les fonctions de l'Assistant spécial du Représentant spécial adjoint (P-3) – emploi de temporaire qui aura été supprimé. En particulier, le titulaire coordonnera les contributions et assurera la liaison avec les différentes sections et groupes placés sous la supervision du Représentant spécial adjoint, en insistant sur tous les aspects liés à la coordination des programmes relatifs à l'état de droit, notamment en encourageant les donateurs à contribuer au renforcement des capacités des institutions de l'état de droit.

36. Avec le retrait partiel, au cours de l'exercice 2012/13, des renforts déployés au lendemain du séisme, notamment en ce qui concerne la coordination des activités liées aux élections, à la sécurité et à l'état de droit, il est proposé de supprimer 5 emplois de temporaire, à savoir 1 emploi de spécialiste hors classe de l'état de droit (P-5), 1 emploi de spécialiste des meilleures pratiques (P-4), 1 emploi d'assistant spécial du Représentant spécial adjoint (P-3) et 2 emplois d'assistant administratif (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes  
et diminution de 1 emploi de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste  
et diminution de 2 emplois de temporaire*

Tableau 4

**Ressources humaines<sup>a</sup> : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes				
+1	P-3	Informateur sur l'évolution de la situation	Transfert	Depuis le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
+1	SM	Assistant personnel	Transfert	Depuis le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
+1	AN	Coordonnateur	Réaffectation	Depuis le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement

<sup>a</sup> Trois emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 41 ci-dessous).

37. Le mandat du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) est de veiller à ce que la MINUSTAH, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies adoptent une approche intégrée pour la planification et l'exécution du mandat de la Mission, ainsi que d'assurer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies pour toutes les questions ayant trait à l'action humanitaire et aux activités de développement. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) est directement chargé de la Section des affaires civiles, du Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement (qui sera intégré à la Section des affaires civiles en 2012/13), de la Section de la lutte contre la violence communautaire, du Groupe de la protection de l'enfance, du Groupe de l'égalité des sexes et du Groupe du VIH/sida.

38. Dans ce contexte, il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) depuis le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, pour en faire un poste de coordonnateur. Son titulaire aura pour mission d'apporter les connaissances locales qu'il faut posséder pour comprendre les institutions nationales, ainsi que de faciliter les échanges avec les interlocuteurs locaux (notamment les représentants des groupes de la société civile ainsi que des organisations non gouvernementales), dans le sens de la stratégie globale consistant à utiliser de plus en plus les atouts que, généralement, seuls des administrateurs locaux peuvent posséder (par exemple la connaissance de la langue locale, les réseaux sociaux et une connaissance approfondie du pays).

39. Compte tenu de la charge de travail importante que représente l'établissement de rapports réguliers et de rapports sur des sujets bien précis, il est aussi proposé de réaffecter un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) depuis le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement pour en faire un poste d'informateur sur l'évolution de la situation. Son titulaire devra mener des études quantitatives et qualitatives sur les activités liées au mandat de la Mission ainsi que sur les questions relevant des domaines de l'action humanitaire et du développement. Il devra aussi rassembler des informations auprès de diverses sources au sein et hors du système des Nations Unies, les analyser et les présenter, et assurer la liaison avec les groupes, sections et institutions dont les fonctions sont liées à celles du Bureau. L'informateur sur l'évolution de la situation proposera des idées et recueillera celles d'autres personnes pour l'établissement de divers documents, tels que des notes d'information, notes analytiques, notes de discussion, exposés, rapports, et normes et procédures sur des questions thématiques transversales et pertinentes ayant un lien avec les domaines de l'aide humanitaire et du développement.

40. Il est aussi proposé de transférer, depuis le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, un assistant administratif (agent du Service mobile) qui deviendra l'Assistant personnel du Représentant spécial adjoint et sera chargé entre autres de gérer l'emploi du temps de celui-ci, de rassembler les documents d'information nécessaires en préparation des réunions, d'assurer la gestion des documents tant publics que confidentiels (y compris les télégrammes chiffrés), de viser la correspondance et de porter les courriers urgents à l'attention du Représentant spécial adjoint, d'assurer le suivi des questions administratives avec la composante appui, de réorganiser le Bureau en instaurant un nouveau

système de classification et d'archivage des dossiers, d'organiser les voyages officiels du Représentant spécial adjoint tant dans la zone d'opérations de la Mission qu'à l'extérieur de celle-ci, d'organiser les rencontres avec les délégations de haut niveau, et de rédiger la correspondance en anglais et en français.

41. Dans le cadre de la réduction partielle des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 3 emplois de temporaire, à savoir 1 emploi d'informateur sur l'évolution de la situation (P-3) et 2 emplois de spécialiste des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national).

### **Composante 1 : développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État**

42. La composante 1 représente l'aide que la Mission apporte au Gouvernement pour renforcer la gouvernance démocratique, consolider l'autorité de l'État et développer ses institutions. Elle couvre les activités des affaires politiques et civiles, la gestion des frontières, l'information publique et les éléments électoraux de la Mission. Pendant l'exercice, la Mission s'attachera à promouvoir les accords politiques en encourageant le dialogue politique et la réconciliation nationale, à renforcer l'autorité de l'État et l'autonomie d'Haïti par des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'administration publique et des affaires électorales. Les priorités consisteront à : a) faire avancer la réforme constitutionnelle et la mise en œuvre d'un calendrier législatif visant à appuyer la décentralisation de l'État, la gouvernance démocratique et la primauté du droit; b) inclure les organisations de la société civile dans le discours politique et inciter les femmes à assumer des responsabilités et participer à la vie politique; c) développer un système d'administration électorale viable qui soit à même d'assumer la responsabilité de certaines tâches, actuellement remplies par la MINUSTAH, en matière de logistique et de sécurité; d) augmenter la capacité institutionnelle de l'administration publique, tant au niveau central que local; e) créer, au sein du Gouvernement, la commission technique des frontières, chargée de mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion intégrée des frontières; et f) aider le Gouvernement à améliorer la cohérence de la législation en matière de douanes et de protection des frontières et renforcer la capacité des forces de l'ordre aux postes frontière afin d'améliorer la gestion des frontières et d'augmenter les recettes douanières.

43. Pour répondre à ces priorités, la Mission apportera un appui technique non seulement au Gouvernement et au Parlement, mais également aux partis politiques, aux organisations de la société civile et au secteur privé, afin de déterminer les besoins et priorités en matière de renforcement des capacités. Elle aidera aussi le Gouvernement et le Parlement à : a) mettre en œuvre la réforme constitutionnelle; b) réviser la loi électorale; c) élaborer la réglementation électorale et renforcer les capacités institutionnelles et les responsabilités du Conseil électoral et des délégués du Gouvernement dans les 10 départements haïtiens, dans le but de réduire leur dépendance envers la Mission; d) fournir un appui technique et logistique à l'État pour la tenue des élections sénatoriales et locales au second semestre de 2012; e) mettre en œuvre la réforme de la fonction publique locale; et f) réorganiser le service d'inspection des douanes afin de lui permettre d'enquêter sur la fraude et la corruption.

44. En ce qui concerne la réorganisation de la composante envisagée à l'occasion du retrait des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé que la Division des affaires politiques soit rebaptisée Section des affaires politiques car un chef de niveau D-1 restera à sa tête. Le poste temporaire de directeur chargé des affaires politiques de niveau D-2, créé à la suite du séisme, a été supprimé pendant l'exercice 2011/12.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

1.1 Promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale

1.1.1 Établissement d'un calendrier législatif convenu par le pouvoir exécutif et le Parlement, fondé sur un processus de consensus politique

1.1.2 Approbation par le Sénat d'un projet de loi sur la formation, le fonctionnement et le financement des partis et groupes politiques, qui a été adopté par la Chambre basse en juillet 2009

1.1.3 Diminution du nombre de cas de troubles civils provoqués par des problèmes d'ordre politique, y compris pendant les périodes électorales (2010/11 : 544; 2011/12 : 100; 2012/13 : 350)

1.1.4 Augmentation du nombre d'organisations de la société civile participant à des réunions-débats avec les membres du Parlement (2010/11 : 3; 2011/12 : 5; 2012/13 : 7)

---

*Produits*

- Tenue de 4 réunions par mois avec le Président et le Premier Ministre afin d'évaluer les progrès du dialogue entre le Gouvernement et les partis politiques, les groupes de la société civile et les parties prenantes du secteur privé
- Tenue de 2 réunions par mois avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir la participation de tous à la vie politique
- Soutien technique et recours à des missions de bons offices pour faire avancer le calendrier législatif et favoriser la recherche de consensus entre les partis politiques, notamment en tenant 4 réunions par mois avec les Présidents du Sénat et de la Chambre des députés
- Soutien logistique pour organiser une retraite à l'intention des membres du Gouvernement et du Parlement, visant à adopter un calendrier législatif concerté pour la période 2012/13
- Soutien technique et logistique aux membres du Parlement visant à aider à promouvoir la communication avec l'électorat à travers l'organisation de 10 réunions-débats (1 par département)
- Organisation, dans l'ensemble du pays, de 120 réunions-débats destinées aux autorités locales, aux chefs de communautés et représentants de la société civile, dont les organisations de femmes, le personnel d'appui aux élections, et les candidats et candidates aux élections locales et législatives, afin de promouvoir la participation politique en mettant notamment l'accent sur la société civile, les femmes, le dialogue politique et la réconciliation nationale
- Des réunions hebdomadaires avec les Présidents et membres de la Chambre des députés et du Sénat et les représentants nationaux de partis politiques, afin d'établir le dialogue et le consensus national entre les partis politiques et de fournir des avis sur le dialogue politique ouvert à tous et les priorités législatives

- Réunions mensuelles avec des organisations de la société civile aux niveaux national et local, afin de déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités et les thèmes prioritaires du dialogue ouvert avec les institutions gouvernementales
- 4 ateliers de formation et de sensibilisation, dispensés à 100 dirigeantes (25 par atelier), sur la prise de responsabilités et la participation politique féminines
- 12 réunions avec des femmes parlementaires, le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes et des organisations de femmes, sur la disposition constitutionnelle exigeant un quota minimum de 30 % de participation féminine dans les prises de décisions
- Campagnes d'information publique, à l'appui du dialogue politique, de la réconciliation nationale et de la promotion et de la compréhension du mandat de la MINUSTAH, à travers diverses activités d'information publique, de promotion et de sensibilisation du public, notamment la diffusion dans des camps de déplacés d'émissions télévisées thématiques bimensuelles sur l'état de droit, la réforme de la police, la réconciliation, le dialogue national et le renforcement des capacités des institutions publiques; et sensibilisation de la population haïtienne, grâce à divers moyens et supports : presse, vidéos, Internet, ateliers et activités de formation dans 9 centres multimédias, documents promotionnels, interaction avec les médias et émissions radiodiffusées et télévisées

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement des institutions démocratiques de l'État, aux plans national et local

1.2.1 Établissement par le Conseil électoral d'un code électoral et d'une réglementation connexe

1.2.2 Augmentation du nombre de départements dans lesquels le Conseil électoral assure la planification et la coordination des élections de 2014, à l'aide essentiellement des ressources de l'État (2010/11 : 0; 2011/12 : 0; 2012/13 : 2)

1.2.3 Création d'un groupe de femmes parlementaires afin de promouvoir la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans les décisions parlementaires

1.2.4 Adoption d'une législation sur les fonctionnaires du Parlement et de l'administration locale

1.2.5 Augmentation du nombre de projets de loi proposés par le pouvoir exécutif du Gouvernement afin qu'ils fassent l'objet d'un examen et d'un débat conduits par les membres du Parlement dans le délai fixé par la Constitution (2010/11 : 30; 2011/12 : 50; 2012/13 : 55)

1.2.6 Augmentation du nombre de délégations départementales tenant des réunions de coordination mensuelles avec les directeurs de département pour appliquer au niveau local les directives gouvernementales (2010/11 : aucune délégation; 2011/12 : 3 délégations; 2012/13 : 6 délégations)

*Produits*

- Réunions hebdomadaires avec les membres des deux Chambres du Parlement à l'appui du dialogue sur la réforme constitutionnelle et les procédures
- Réunions régulières avec le directeur juridique du Conseil électoral en vue d'élaborer les règlements d'application de la loi électorale pendant que celle-ci est examinée

- Réunions hebdomadaires avec le Conseil électoral aux niveaux national et départemental, consacrées au renforcements des capacités nationales en matière de logistique et de planification de la sécurité à l'aide des ressources de l'État, ainsi qu'à la gestion de l'information et des connaissances
- Fourniture, tous les 2 mois, d'un soutien technique au Parlement et à ses commissions, pour l'adoption de lois sur la réforme de l'État et l'amélioration de l'administration des deux Chambres du Parlement par le perfectionnement de leur règlement intérieur et l'adoption des meilleures pratiques de parlements d'autres pays
- Stages de formation de 2 semaines pour 3 techniciens du Conseil électoral en vue de renforcer leurs capacités en matière de logistique électorale et de planification et gestion de la sécurité
- Soutien technique au Parlement pour l'organisation de 5 réunions thématiques entre les parlementaires et les donateurs, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales nationales et internationales, sur des questions liées à la réforme de l'État et au processus politique
- Appui technique aux parlementaires pour l'examen des principaux projets de réforme sur des questions telles que la décentralisation et l'adoption du projet de loi sur le financement des partis politiques
- 23 réunions (3 au niveau national et 20 au niveau départemental) avec le Conseil électoral, les partis politiques et les groupes de la société civile sur l'inscription des candidats, la déclaration de situation financière et la sélection du personnel des bureaux de vote et des représentants de partis politiques
- Appui technique au Parlement en vue de renforcer les capacités des parlementaires, moyennant des réunions mensuelles sur l'intégration des questions liées à la problématique hommes-femmes dans le calendrier parlementaire et sur la communication stratégique visant à promouvoir l'égalité des sexes et traiter des questions féminines, et en facilitant la participation des femmes à des réunions leur permettant d'échanger leurs expériences avec des parlementaires d'autres pays
- Un atelier sur la gouvernance électronique pour 30 parlementaires visant à aider les Secrétaires généraux des deux Chambres du Parlement à mettre en pratique les enseignements tirés d'une visite au Parlement de la République dominicaine en août 2010
- Organisation d'un voyage d'étude des parlementaires haïtiens au Pérou en vue de déterminer les enseignements tirés et les bonnes pratiques permettant d'atteindre l'objectif des 30 % de représentation féminine au Parlement
- Organisation d'un séminaire, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à l'intention des parlementaires haïtiens et dominicains, sur le rôle du Parlement dans les situations de crise humanitaire ou de troubles civils
- Stage de renforcement des capacités pour 30 parlementaires sur la procédure parlementaire et la rédaction législative
- Réunions mensuelles du Conseil technique départemental en vue d'améliorer la cohésion de l'action gouvernementale au niveau départemental, notamment l'exécution de décisions gouvernementales et la coordination des directions départementales
- Une réunion entre la table de concertation départementale et la table de concertation communale visant à améliorer la coordination entre les départements et les municipalités et augmenter la participation de la société civile aux prises de décisions
- Organisation d'un atelier pour les membres de la commission des affaires juridiques et de la sécurité publique afin d'accélérer le processus d'adoption du projet de loi sur l'organisation et le fonctionnement des autorités locales et d'un atelier destiné aux experts, convenu par le Ministère de la justice et de la sécurité publique, en vue d'appuyer les groupes de travail juridiques dans la rédaction d'un projet de législation sur une nouvelle

procédure pénale, comprenant notamment une réforme du système de justice des mineurs et le développement du système d'aide juridictionnelle

- 10 stages de formation à l'intention des fonctionnaires locaux, chefs de communauté, responsables politiques et représentants des organisations de la société civile, dont des organisations de femmes, sur la prise en compte de la problématique homme-femme dans la gouvernance locale, et 2 stages de formation à l'intention des membres du Conseil électoral, des responsables politiques, des parlementaires, notamment féminins, et des représentants des organisations de femmes, sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la loi électorale en application de la Constitution haïtienne et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

1.3 Consolidation de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire haïtien

1.3.1 Réduction du nombre d'administrations municipales qui n'obéissent pas aux normes de gestion administrative et financière établies par le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales et classées comme municipalités en difficulté (2010/11 : 62; 2011/12 : 50; 2012/13 : 40)

1.3.2 Accroissement du nombre de municipalités qui élaborent et adoptent un budget visant à améliorer la prestation des services de base (2010/11 : 40; 2011/12 : 60; 2012/13 : 80)

1.3.3 Accroissement du nombre de municipalités à même d'augmenter leur budget de 50 % par les recettes fiscales (2010/11 : 8; 2011/12 : 12; 2012/13 : 19)

1.3.4 Création par le Gouvernement d'une Commission technique des frontières

1.3.5 Accroissement du nombre de délégations départementales qui élaborent des tableaux d'effectifs indiquant les fonctions de chaque membre du personnel (2010/11 : 0; 2011/12 : 3; 2012/13 : 6)

---

*Produits*

- Assistance technique dispensée chaque mois à 140 administrations municipales en vue d'améliorer leurs capacités administratives et budgétaires d'assurer les services publics locaux, grâce notamment à l'élaboration de plans d'exécution du budget, au renforcement des capacités en matière de collecte des recettes publiques et de gestion de projets, à l'augmentation des capacités administratives des employés municipaux, et à l'amélioration des prestations de services de base
- Prestation d'un appui technique quotidien au Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales par le personnel de la MINUSTAH détaché auprès du Ministère, en vue de promouvoir la réforme des administrations publiques locales, de mettre en œuvre la décentralisation budgétaire et la réforme des finances publiques et améliorer l'efficacité des administrations municipales et accroître leurs compétences
- Assistance technique dispensée quotidiennement aux 10 délégations départementales et 42 vice-délégations départementales par des membres du personnel de la MINUSTAH détachés auprès d'elles comme conseillers nationaux, en vue de renforcer leurs capacités administratives et d'améliorer la planification et la prestation de services sociaux de base au niveau local

- Appui technique et logistique hebdomadaire au Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales pour le déménagement dans des locaux temporaires ou nouveaux
- Réalisation de 150 projets à effet rapide afin d'aider les institutions publiques dans les 10 départements à endiguer l'épidémie de choléra et à construire ou remettre en état des infrastructures publiques
- Établissement d'instructions permanentes sur la procédure par laquelle les conseils municipaux sortants remettent aux conseils entrants les archives, les dossiers officiels et le matériel
- Sensibilisation de tous les nouveaux élus des administrations municipales quant à l'importance que revêt le développement d'une mémoire institutionnelle au sein de l'administration et à la nécessité de garder au moins 10 % des employés de l'administration sortante dans la nouvelle administration municipale
- Organisation de 7 réunions-débats sur la surveillance des politiques publiques
- Organisation d'un atelier pour 60 participants, dont des parlementaires, des représentants de la société civile et la direction générale de la cellule de lutte contre la corruption, sur le projet de loi relatif à la prévention et à l'élimination de la corruption
- Un atelier de renforcement des capacités sur la décentralisation, destiné à 50 représentants de 10 délégations départementales
- Réunions techniques mensuelles avec le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes sur l'accroissement de la représentation des femmes dans les délégations et vice-délégations départementales
- Appui technique quotidien au Ministère de l'économie et des finances et à l'Administration générale des douanes en vue de déterminer les besoins et de préparer des propositions d'assistance technique et financière de donateurs internationaux et de conduire des réformes des impôts, des douanes et des politiques de gestion des frontières
- Appui technique hebdomadaire au Directeur général de l'Administration générale des douanes pour la préparation des demandes d'assistance adressées aux donateurs internationaux
- Participation aux réunions bihebdomadaires du comité de réforme de l'Administration générale des douanes en vue d'évaluer les progrès accomplis dans les réformes en cours et de contribuer à la planification de futures réformes visant à augmenter les recettes et renforcer les capacités de l'administration douanière
- Appui technique hebdomadaire à l'Administration générale des douanes pour l'élaboration d'une stratégie de restructuration et réhabilitation du système de contrôle des douanes
- Tutorat à l'intention des douaniers affectés aux postes frontière et inspection des bâtiments afin d'évaluer les travaux de remise en état nécessaires
- Réunions de coordination mensuelles avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales et l'Organisation internationale pour les migrations sur les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités des services d'immigration et avec l'Union européenne et la United States Agency for International Development sur l'avancement des programmes d'assistance

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Mise en place et application effective d'un cadre pour le dialogue entre l'État et le secteur privé et d'un partenariat public-privé

1.4.1 Création par le Gouvernement d'instances consultatives, comme le Conseil consultatif présidentiel pour le développement économique et l'investissement, en vue de faciliter les échanges entre l'État et le secteur privé national sur la création d'emplois et les priorités en matière d'investissement

1.4.2 Adoption par le Parlement et mise en œuvre par les instances publiques compétentes d'un cadre juridique visant à promouvoir et protéger les investissements du secteur privé

1.4.3 Renouvellement du mandat de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti ou création d'un organe qui lui succédera pour exécuter des fonctions similaires, comme l'établissement de priorités et la coordination des initiatives de développement et d'investissement, faisant notamment intervenir les institutions publiques compétentes

#### Produits

- Réunions bimensuelles avec des parties prenantes du secteur privé national et international en vue de déterminer les besoins en matière de politiques à l'appui des investissements et de la croissance du secteur privé
- Réunions bimensuelles avec des conseillers présidentiels et des parlementaires sur l'établissement et la mise en œuvre du calendrier législatif à l'appui de la croissance du secteur privé
- Fourniture mensuelle de conseils politiques aux ministères intéressés ainsi qu'au Cabinet du Premier Ministre, en vue d'améliorer l'efficacité des cadres et institutions publics d'investissement et de développement

*Facteurs externes* : Les partis politiques, au pouvoir et d'opposition, s'engageront à faire progresser le calendrier législatif et à réaliser les priorités nationales. Le Conseil électoral sera en mesure d'organiser au second semestre les élections locales et sénatoriales qui étaient initialement prévues pour la fin 2011.

Tableau 5

#### Ressources humaines : composante 1, développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Section des affaires politiques (ancienne Division des affaires politiques)</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	7	3	2	<b>13</b>	6	–	–	19
Postes proposés 2012/13	–	1	6	3	1	<b>11</b>	7	–	–	18
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	(1)	<b>(2)</b>	<b>1</b>	–	–	<b>(1)</b>
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	1	–	–	<b>1</b>	2	–	–	3
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	–	<b>(2)</b>

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Section de l'assistance électorale</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	2	1	–	4	14	11	29	
Postes proposés 2012/13	–	1	2	1	–	4	14	11	29	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	3	–	3	–	10	13	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(3)	–	(3)	–	(10)	(13)	
<b>Section des affaires civiles</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	19	15	5	40	47	16	103	
Postes proposés 2012/13 <sup>c</sup>	–	1	17	15	5	38	44	16	98	
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	–	–	(2)	(3)	–	(5)	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	2	4	–	6	13	3	22	
Emplois de temporaire proposés <sup>b, c</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	(4)	–	(6)	(12)	(3)	(21)	
<b>Groupe de la gestion des frontières</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes proposés 2012/13	–	–	2	–	–	2	3	–	5	
<b>Variation nette</b>	–	–	2	–	–	2	3	–	5	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	3	–	–	3	–	–	3	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	(2)	
<b>Section de la communication et de l'information</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	4	10	6	21	53	8	82	
Postes proposés 2012/13	–	1	4	8	6	19	55	10	84	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	–	(2)	2	2	2	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	19	–	19	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>(19)</b>	-	<b>(19)</b>
<b>Total</b>										
Postes approuvés 2011/12	-	4	32	29	13	<b>78</b>	120	35	233	
Postes proposés 2012/13 <sup>c</sup>	-	4	31	27	12	<b>74</b>	123	37	234	
<b>Variation nette</b>	-	-	(1)	(2)	(1)	<b>(4)</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	6	7	-	<b>13</b>	34	13	60	
Emplois de temporaire proposés <sup>b, c</sup> 2012/13	-	-	1	-	-	<b>1</b>	2	-	3	
<b>Variation nette</b>	-	-	(5)	(7)	-	<b>(12)</b>	<b>(32)</b>	<b>(13)</b>	<b>(57)</b>	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2011/12	-	4	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>13</b>	<b>91</b>	154	48	293	
Effectif proposé 2012/13 <sup>c</sup>	-	4	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>75</b>	125	37	237	
<b>Variation nette</b>	-	-	(6)	(9)	(1)	<b>(16)</b>	<b>(29)</b>	<b>(11)</b>	<b>(56)</b>	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>c</sup> N'inclut pas les 3 P-4, les 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national, le Volontaire des Nations Unies et les 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national attribués à la composante 4 (coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement).

### Section des affaires politiques (anciennement Division des affaires politiques)

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes et de 1 emploi de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste et diminution de 1 emploi de temporaire*

Tableau 6  
Ressources humaines<sup>a</sup> : Section des affaires politiques

Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes				
-1	P-4	Administrateur de programmes (état de droit)	Réaffectation	À la Cellule d'analyse conjointe de la Mission
-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
+1	AN	Spécialiste des questions politiques	Réaffectation	Depuis la Section des droits de l'homme

<sup>a</sup> Deux emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 48 ci-dessous).

45. Conformément au mandat de la Mission, la Section des affaires politiques s'attachera à appuyer le processus politique engagé en Haïti, notamment en ayant recours aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et en prêtant à celui-ci des conseils politiques sur toutes les questions connexes; à favoriser la promotion de la réconciliation nationale et d'un dialogue politique ouvert à tous, en coopération avec le Gouvernement haïtien et d'autres acteurs; à vérifier que le Gouvernement poursuit l'action en faveur des réformes telle que définie dans le plan de reconstruction d'Haïti; et à promouvoir la cohérence de l'action de la Mission dans tous les domaines afférents aux questions politiques en Haïti.

46. En vue de favoriser le renforcement des capacités nationales, il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) relevant de la Section des droits de l'homme pour en faire un poste de spécialiste des questions politiques dont le titulaire assumerait les fonctions du poste d'administrateur de programmes (P-4), ce dernier poste devant être réaffecté à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission où son titulaire deviendrait fonctionnaire de l'information.

47. En outre, il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (Service mobile) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, le titulaire devenant assistant personnel du Représentant spécial (voir par. 31 ci-dessus).

48. Bien qu'il ne soit pas prévu de ralentissement sensible des activités politiques de la Mission au cours de l'exercice 2012/13, il est proposé de supprimer deux emplois de temporaire concernant un spécialiste des questions politiques (P-4) et un administrateur recruté sur le plan national, dans le cadre de la réduction des activités que la Mission avait déployées au lendemain du séisme.

### **Section de l'assistance électorale**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 10 emplois de temporaire*

49. Dans le cadre de la réduction des activités que la Mission avait déployées au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 13 emplois de temporaire parmi les observateurs électoraux (3 P-3 et 10 Volontaires des Nations Unies) au sein de la Section de l'assistance électorale.

### Section des affaires civiles

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste et diminution de 6 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes et diminution nette de 9 emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste et diminution de 3 emplois de temporaire*

Tableau 7

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section des affaires civiles

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes	+3	P-4	Spécialistes des affaires civiles	Transfert	Depuis le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
	-2	P-4	Spécialistes des affaires civiles	Réaffectation	Au Groupe de la gestion des frontières
	+7	AN	Spécialistes des affaires civiles	Transfert	Depuis le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
	-3	AN	Spécialistes des affaires civiles	Réaffectation	Au Groupe de la gestion des frontières
Emplois de temporaire	+3	AN	Spécialistes des affaires civiles	Transfert	Depuis le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
Volontaires des Nations Unies	+1	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Transfert	Depuis le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement

<sup>a</sup> Vingt et un emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 55 ci-dessous).

50. La Section des affaires civiles continue de s'attacher à améliorer la gestion des finances locales, à appuyer le développement local, à promouvoir la transparence et la responsabilisation en renforçant les capacités des autorités locales et à développer l'aptitude de la société civile à s'organiser et à assurer le suivi des politiques publiques. Dans le domaine de l'appui à l'activité parlementaire, la Section aidera surtout la quarante-neuvième Assemblée qui vient d'être installée à établir un programme législatif et à adopter une législation visant à améliorer l'état de droit et à instaurer un climat propice aux investissements économiques. Elle continue en outre de diriger l'exécution du programme des projets à effet rapide. La consolidation de la gouvernance aux niveaux central et local constituant l'une des grandes priorités de la MINUSTAH, la Section va étendre et renforcer son action en faveur de la déconcentration et de la décentralisation des institutions gouvernementales chargées de la planification du développement local.

51. La Section des affaires civiles s'attachera à soutenir les efforts déployés pour doter les administrations municipales des moyens nécessaires et améliorer l'efficacité des institutions « déconcentrées », telles que les délégations

départementales. Parallèlement, elle continuera de travailler avec les autorités locales sur les questions relatives au séisme, notamment la réfection et/ou la reconstruction de bureaux permanents et la fourniture de matériel de bureau, et l'incorporation d'administrateurs recrutés sur le plan national dans les délégations départementales afin de renforcer la coordination des ministères chargés d'exécuter les programmes départementaux et la cohérence des mesures gouvernementales. En outre, en vue d'une prise en compte de la question humanitaire et de celle du développement dans les activités visant à renforcer les capacités institutionnelles et les mécanismes de coordination de l'administration publique aux niveaux central et local, il est proposé de transférer la plupart des postes et des emplois de temporaire actuellement rattachés au Groupe de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, soit 10 postes de spécialiste des affaires civiles (3 P-4 et 7 administrateurs recrutés sur le plan national), 1 emploi de spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies) et 3 emplois de temporaire concernant des spécialistes des affaires civiles (administrateurs recrutés sur le plan national).

52. Il est proposé d'affecter un poste de spécialiste des affaires civiles (P-4) à la tête de l'antenne de Léogâne, qui sera aussi le lieu d'affectation du Volontaire des Nations Unies agissant en tant que spécialiste des affaires civiles. Il est essentiel de maintenir l'antenne de Léogâne, qui avait été créée après le séisme de 2010 et pourvue d'emplois de temporaire devant être supprimés en 2012/13, car elle permettra à la MINUSTAH de continuer à aider les autorités locales à fournir des services de base aux populations les plus vulnérables du pays et de consacrer suffisamment de temps à l'exécution du programme de projets à effet rapide dans la région.

53. Les sept postes de spécialiste des affaires civiles (administrateurs recrutés sur le plan national) et les trois emplois de temporaire de même désignation et de même classe seront déployés dans 10 bureaux départementaux différents, les titulaires apportant leur concours au renforcement des mécanismes de planification tels que les Tables de concertation départementales, les Tables de concertation communales et les Tables sectorielles/groupes sectoriels. Ils faciliteront et appuieront la coordination et l'élaboration des plans de développement prévus dans le document de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté et le plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, et ils contribueront à étoffer la représentation locale du Ministère de la planification et de la coopération externe dans cette entreprise. Ils aideront notamment les responsables locaux à collecter des données et analyser l'information sur l'évolution dans le domaine humanitaire et ceux de la reconstruction et du développement. Un spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) sera affecté à chaque département. Le transfert de ces spécialistes des affaires civiles est nécessaire pour répondre aux besoins dans la totalité des 10 départements d'Haïti.

54. Il est en outre proposé de réaffecter 5 postes de spécialiste des affaires civiles (2 P-4 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national) au Groupe de la gestion des frontières (voir par. 56 à 60 ci-dessous).

55. Dans le cadre du retrait partiel, au cours de l'exercice 2012/13, des renforts qui avaient été déployés au lendemain du séisme, et qui avaient permis à la Mission de venir en aide aux institutions haïtiennes, affaiblies à la suite de la catastrophe, de répondre aux besoins de la population déplacée, de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action national pour le relèvement et le développement établi par le

Gouvernement et de renforcer les capacités des autorités locales, il est proposé de supprimer 21 emplois de temporaire : spécialiste de la planification (P-4), observateur principal aux frontières (P-4), administrateur de projets (P-3), fonctionnaires chargés des rapports (3 P-2), spécialistes des affaires civiles (12 administrateurs recrutés sur le plan national) et spécialistes des affaires civiles (3 Volontaires des Nations Unies).

### Groupe de la gestion des frontières

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes et diminution de 2 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes*

Tableau 8

### Ressources humaines<sup>a</sup> : Groupe de la gestion des frontières

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes					
	+2	P-4	Observateurs aux frontières	Réaffectation	Depuis la Section des affaires civiles
	+3	AN	Observateurs aux frontières	Réaffectation	Depuis la Section des affaires civiles

<sup>a</sup> Deux emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 60 ci-dessous).

56. Le Groupe de la gestion des frontières, organe de la Mission chargé de coordonner les questions techniques relatives à la gestion des frontières, aide le Gouvernement haïtien à mettre en œuvre une stratégie intégrée en matière de gestion des frontières, en assurant un encadrement et une supervision des activités des responsables de la gestion des frontières au niveau du Gouvernement central. Le Groupe collaborera étroitement avec le Gouvernement haïtien à la mise en place d'une commission des frontières qui permettra à ce dernier de gérer les questions techniques et de reprendre le contrôle de ses frontières, de rétablir le recouvrement des recettes douanières à ses niveaux d'avant le séisme, soit 57 % des recettes fiscales du pays, et de lutter contre la contrebande des marchandises illégales et la traite des femmes et des enfants aux points de passage frontaliers. Le Groupe fournit périodiquement une assistance technique au Ministre de l'économie et des finances, au Directeur général des douanes et aux représentants des autres ministères aux fins d'un renforcement des moyens, des compétences et de la sécurité des autorités douanières aux 16 points de passage frontalier aériens, terrestres et maritimes.

57. En vue d'aider l'Administration générale des douanes haïtienne à juguler les niveaux croissants de contrebande et de corruption, il est proposé de réaffecter un poste (P-4) de spécialiste des affaires civiles relevant de la Section des affaires civiles, pour en faire un poste d'observateur aux frontières, plus particulièrement d'observateur affecté au service d'inspection des douanes. Au sein de l'Administration générale des douanes, l'inspection des douanes a pour mission d'enquêter sur les affaires de corruption dans les services douaniers ainsi que de fraude fiscale, et d'assurer la sécurité dans la zone réservée aux douanes. La Police nationale haïtienne n'ayant ni le pouvoir ni les moyens d'effectuer cette tâche, ou d'inspecter les marchandises aux points d'entrée, il est vital de doter le Service

d'inspection des douanes des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat. Intégré à ce service, l'observateur aux frontières cherchera à en améliorer l'efficacité en recensant les lacunes dans les domaines de la formation et du matériel, et il contribuera aux efforts déployés pour que le contrôle douanier réponde aux normes internationales. Il sera aussi appelé à établir une évaluation réaliste des besoins, celle-ci permettant au Gouvernement de solliciter le soutien des donateurs.

58. Il est en outre proposé de réaffecter un poste (P-4) de spécialiste des affaires civiles relevant de la Section des affaires civiles, pour en faire un poste d'observateur aux frontières, plus particulièrement d'observateur chargé du suivi du recouvrement des droits de douane. Le titulaire sera incorporé dans l'Administration générale des douanes haïtienne tout en apportant un concours actif au Ministre de l'économie et des finances et au Directeur général des douanes. Il sera appelé à réinstaller le Système douanier automatisé permettant d'améliorer le recouvrement des impôts et des droits; à contribuer aux efforts déployés pour que l'Administration des douanes réponde aux normes régionales et internationales; à obtenir le soutien des donateurs pour répondre aux besoins en matière de formation, d'installations et de matériel; à recenser les carences dans les opérations douanières et à formuler des recommandations pour y remédier; à mettre sur pied une équipe itinérante de formation en vue d'améliorer les capacités de l'administration douanière; et à prêter conseil au Directeur général des douanes pour ce qui est de l'application du nouveau Code des douanes.

59. L'Administration générale des douanes haïtienne ne dispense pas de formation officielle ou courante à ses agents, dont la plupart reçoivent leur formation sur le tas. Malgré cette insuffisance, elle générerait avant le séisme plus de 57 % des recettes budgétaires de l'État. Les destructions d'infrastructures et de matériel essentiel s'ajoutant à l'insuffisance de la formation ont constitué un obstacle supplémentaire aux efforts déployés pour lutter contre la corruption et pour remettre en état l'Administration douanière de façon à la hisser au niveau des normes internationales et des meilleures pratiques. C'est pourquoi il est proposé de réaffecter 3 postes de spécialiste des affaires civiles (administrateurs recrutés sur le plan national) relevant de la Section des affaires civiles, dont les fonctions sont entièrement consacrées à la gestion des questions frontalières, pour en faire des postes d'observateur aux frontières. Le personnel du Groupe de la gestion des frontières, qui sera incorporé dans l'Administration générale des douanes haïtienne, s'emploiera à en rétablir la capacité de recouvrer les recettes et de recenser les carences des textes en vigueur, ainsi qu'à fournir aux douaniers affectés aux points de passage frontaliers un encadrement sur le terrain.

60. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer au cours de l'exercice 2012/13 les emplois de temporaire de spécialiste de la gestion des frontières (P-4) et de spécialiste de la planification (P-4).

### Section de la communication et de l'information

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes  
et diminution de 19 emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 emplois de temporaire*

Tableau 9

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section de la communication et de l'information

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes					
	-1	P-4	Fonctionnaire de l'information	Réaffectation	Au Centre mixte d'opérations
	+1	P-4	Réalisateur d'émissions radiophoniques	Réaffectation	Depuis le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-1	P-3	Fonctionnaire de l'information	Réaffectation	Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-1	P-3	Fonctionnaire de l'information	Réaffectation	Au Groupe de l'administration pénitentiaire
	+1	GN	Photographe	Réaffectation	Depuis le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	+1	GN	Assistant Administratif	Transfert	Depuis le Groupe de coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
Volontaires des Nations Unies					
	+1	VNU	Photographe	Réaffectation	Depuis le Bureau du chef de la police
	+1	VNU	Assistant d'information	Réaffectation	Depuis le Bureau du chef de la police

<sup>a</sup> Dix-neuf emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 65 ci-dessous).

61. La Section de la communication et de l'information applique une stratégie de soutien actif aux objectifs de la MINUSTAH, s'assure que le mandat et les responsabilités de la Mission sont bien compris de tous, fait connaître les activités des diverses composantes de la Mission sous tous leurs aspects, mobilise et entretient l'appui nécessaire au mandat de celle-ci, fournit à la population du pays hôte des informations crédibles, impartiales et exactes sur les activités de la Mission, établit une documentation de ces activités, défend la Mission et la protège contre les critiques injustifiées et la désinformation.

62. Compte tenu du fait qu'une partie intégrante de la stratégie de la Mission en matière de communication et d'information repose sur l'utilisation des médias visuels (la photographie, par exemple) pour publication en ligne, en particulier des médias sociaux, compte tenu aussi de la charge de travail supplémentaire qui en découle pour la Section, il est proposé de réaffecter deux emplois de temporaire concernant des administrateurs de programmes (Volontaires des Nations Unies) actuellement rattachés au Bureau du chef de la police pour les transformer en emplois de photographe et d'assistant d'information.

63. Depuis l'exercice 2010/11, un poste P-4 (ex-porte-parole) était provisoirement prêté à la Section par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour permettre à un réalisateur d'émissions radiophoniques d'assurer les fonctions de communication du Groupe de la radio. Ces fonctions étant appelées à se poursuivre, il est proposé de régulariser l'arrangement en réaffectant le poste qui ne relèverait plus du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. De la même façon, il est proposé qu'un poste d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) relevant du Bureau du Représentant spécial soit réaffecté et converti en poste de photographe au service du Représentant spécial.

64. Par ailleurs, bien que le travail du Groupe de la radio soit appelé à passer d'une « couverture des activités de secours » à une « couverture des activités de relèvement », exigeant des effectifs moindres et une présence réduite dans les régions, il faudra du personnel pour rendre compte du relèvement. Afin de fournir un appui administratif à ces activités, il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis la Section de coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement.

65. Compte tenu de la réduction générale des activités engagées par la Mission au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 19 emplois de temporaire concernant des fonctionnaires de l'information (5 administrateurs recrutés sur le plan national) et des assistants d'information (14 agents des services généraux recrutés sur le plan national), au sein du Groupe de la radio de la Section. Il est également proposé de réaffecter 3 postes de fonctionnaire de l'information (1 P-4 et 2 P-3), le premier au Centre mixte des opérations en tant que fonctionnaire chargé des opérations (P-4), le deuxième au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en tant qu'assistant spécial (P-3) et le troisième au Groupe de l'administration pénitentiaire en tant que Spécialiste des questions pénitentiaires (P-3).

## **Composante 2 : sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit**

66. La composante 2 porte sur les activités entreprises par la MINUSTAH pour aider le Gouvernement haïtien à faire régner un climat de sûreté et de sécurité et à appuyer la réforme de la police, des tribunaux, du système pénitentiaire et de l'administration de la justice. Elle comprend la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Centre d'opérations civilo-militaire, les Bureaux du commandant de la force, du chef de la police et du Coordonnateur des questions d'état de droit, la Section de la justice, le Groupe de l'administration pénitentiaire, la Section de la lutte contre la violence communautaire et la Section des affaires juridiques, dont les stratégies et activités sont coordonnées avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

67. Au cours de l'exercice 2012/13, les activités entreprises dans le cadre de cette composante viseront deux objectifs principaux : a) aider le Gouvernement haïtien à maintenir des conditions de sécurité stables, propices à la reconstruction, au développement socioéconomique et à la protection des droits de l'homme, lesquels ont en retour des conséquences directes pour la stabilité et la sécurité; et b) faire en sorte que le pays puisse mieux subvenir à ses propres besoins en augmentant les capacités institutionnelles de la Police nationale, de l'administration de la justice et

du système pénitentiaire afin que le pays soit en mesure de fournir des services de base en matière de sécurité et d'application de la loi, de défendre les droits constitutionnels et d'améliorer les conditions de détention.

68. À cette fin, les priorités de cette composante pour l'exercice 2012/13 consisteront à : a) appuyer et renforcer la capacité de la Police nationale haïtienne de faire respecter la loi et maintenir l'ordre public, de faire régner la sécurité dans les camps de déplacés et dans les zones en proie à la violence et d'effectuer des patrouilles le long des frontières terrestres et maritimes du pays; b) exécuter le plan de développement de la Police nationale haïtienne pour 2012-2016; c) améliorer l'équilibre entre les sexes au sein du personnel de police haïtien et répondre aux préoccupations exprimées par les femmes dans les décisions de politique générale en matière de sécurité et d'état de droit; d) augmenter les capacités de gestion et les moyens opérationnels des collectivités urbaines à risque, généralement exposées à la violence, et des organismes gouvernementaux dans le but, à terme, de leur céder la gestion des programmes de lutte contre la violence communautaire actuellement gérés par la MINUSTAH, avec le soutien continu de l'équipe de pays des Nations Unies, le cas échéant; e) renforcer les capacités des institutions nationales, et notamment de la Police nationale haïtienne, de l'Institut du bien-être social, du Ministère de la justice et de la sécurité publique (qui doit être réorganisé) et de la Direction de l'administration pénitentiaire, pour protéger les enfants et défendre leurs droits; f) faciliter la fourniture d'une assistance et d'une protection aux populations touchées par des crises humanitaires, y compris à celles toujours déplacées à la suite du séisme de 2010; et g) renforcer le cadre et les procédures juridiques ainsi que l'indépendance de l'appareil judiciaire et accroître sa capacité de traiter les affaires pénales, de fournir une assistance aux accusés indigents et d'écourter les périodes de détention provisoire.

69. La MINUSTAH va continuer d'apporter un soutien à la Police nationale haïtienne grâce à la coimplantation de la Police des Nations Unies au niveau des commissariats et des postes de contrôle frontaliers ainsi que dans le cadre de patrouilles conjointes. Les villes de Port-au-Prince, Gonaïves, Cap-Haïtien, Hinche, Jacmel et Les Cayes, les départements de Grande-Anse, du Sud, de Nippes et du Nord-Ouest, dont la composante militaire se retirera d'ici au début de l'exercice 2012/13, et les zones frontalières vont être désignés comme zones de patrouille prioritaires. La Mission va également continuer de dispenser des formations et de fournir une assistance technique et logistique au Ministère de la justice et de la sécurité publique, à l'Office de la protection du citoyen (médiateur), à l'École de la Magistrature, aux tribunaux, aux bureaux des procureurs, aux services d'aide juridictionnelle et à la Direction de l'Administration pénitentiaire.

70. En ce qui concerne la proposition de réorganisation de la composante, les activités du Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui, extension du Centre d'opérations civilo-militaire créée à la suite du séisme pour coordonner les demandes de la MINUSTAH concernant le matériel de génie, le soutien logistique et la sécurisation des activités de secours, de relèvement et de reconstruction en soutien au Gouvernement haïtien, seront reprises par le Centre d'opérations civilo-militaire. Celui-ci disposera d'un Groupe de la surveillance et de l'établissement des rapports qui sera chargé de la coordination et du contrôle des opérations de routine et d'urgence pour l'ensemble de la Mission et de l'élaboration des rapports correspondants, ainsi que d'un Bureau de coordination des plans au sein du Bureau du Chef du Centre, qui sera chargé de répondre aux demandes d'assistance du Gouvernement haïtien et de l'équipe de pays des Nations Unies.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 2.1 Instauration d'un climat sûr et stable en Haïti

2.1.1 Diminution du nombre d'homicides signalés dans le pays (2010/11 : 911; 2011/12 : 774; 2012/13 : 658)

2.1.2 Diminution du nombre d'enlèvements de personnes signalés à Port-au-Prince (2010/11 : 184; 2011/12 : 140; 2012/13 : 120)

2.1.3 Diminution du nombre d'agents de la Police nationale haïtienne blessés ou tués dans l'exercice de leurs fonctions (2011/12 : 125; 2012/13 : 100)

2.1.4 Diminution du nombre de bandes armées actives signalées dans les zones sensibles de Cité Soleil, de Bel-Air et de Martissant (2010/11 : 27; 2011/12 : 23; 2012/13 : 20)

2.1.5 Diminution du nombre d'incidents touchant à la sécurité dans les départements dont s'est retirée la présence militaire des Nations Unies (2010/11 : Grande-Anse : 12; Sud : 13; Nippes : 12; Nord Ouest : 7; 2011/12 : Grande-Anse : 10; Sud : 10; Nippes : 10; Nord Ouest : 6; 2012/13 : Grande-Anse : 8; Sud : 8; Nippes : 8; Nord Ouest : 4)

*Produits*

- Opérations et patrouilles menées par la Police des Nations Unies et les unités de police constituées de concert avec la Police nationale haïtienne pour renforcer la sécurité dans les zones sensibles et les principaux camps de personnes déplacées, et poursuite des patrouilles inopinées réalisées par les équipes mobiles conjointes avec la Police nationale haïtienne dans les camps spontanés et de faible taille de personnes déplacées
- Opérations quotidiennes des membres des contingents et de la Police des Nations Unies pour assurer la sécurité des organisations humanitaires et d'aide au développement sur le terrain, leur fournir des escortes et améliorer les conditions de sécurité aux points d'enregistrement et de distribution des secours
- Opérations et patrouilles quotidiennes des membres des contingents et des unités de police constituées pour améliorer la sécurité dans les zones à risque et conduite d'opérations tactiques d'envergure dans les secteurs d'activité des bandes armées
- Opérations et patrouilles quotidiennes des membres des contingents et des unités de police constituées pour sécuriser les sites et installations sensibles et réalisation de contrôles quotidiens à des postes fixes et mobiles sur les principaux axes routiers
- Patrouilles et opérations hebdomadaires des membres des contingents le long de la frontière entre Haïti et la République dominicaine et contrôles quotidiens à tous les postes frontière
- Disponibilité opérationnelle quotidienne d'un dispositif d'intervention rapide assurée par des membres des contingents et des unités de police constituées afin de prévenir et de décourager tout accroissement des menaces contre la sécurité dans tous les départements haïtiens
- Opérations hebdomadaires conjointes de la Police des Nations Unies et de la Police nationale haïtienne pour réaliser des patrouilles tactiques préventives conjointes et des opérations tactiques contre des éléments criminels, fondées sur des enquêtes réalisées par les services du renseignement et des plans opérationnels stratégiques

- Patrouilles quotidiennes conjointes de la Police des Nations Unies et de la Police nationale haïtienne au niveau des quatre principaux postes frontière terrestres et entre eux et maintien, à ces postes, d'une présence conjointe permanente
  - Opérations régulières, sur demande et si possible, de membres des contingents et de la Police des Nations Unies afin d'aider les gardes-côtes haïtiens à effectuer des patrouilles côtières; opérations hebdomadaires conjointes des forces armées et de la Police des Nations Unies et opérations bihebdomadaires menées par la Police des Nations Unies de concert avec la Police nationale haïtienne afin d'aider celle-ci à conduire des patrouilles et des opérations contre des suspects
  - Appui aérien apporté à la Police nationale haïtienne, sur sa demande et si possible, de la part de membres des contingents et de la Police des Nations Unies pour déployer des ressources dans les zones reculées ou les îles côtières ou mener des reconnaissances aériennes en vue d'opérations de ratissage dans les secteurs à risque
  - Appui logistique et technique quotidien à la Police nationale haïtienne pour mettre en place une police de proximité, élaborer des plans opérationnels et réaliser des évaluations professionnelles des agents de la Police nationale, notamment grâce à des mesures d'encadrement et de coïmplantation dans 58 commissariats et sous-commissariats haïtiens
  - Encadrement des membres de la Police nationale haïtienne et appui technique en vue de soutenir leurs efforts en matière de lutte contre les enlèvements de personnes et le trafic de drogues
  - Appui technique et logistique quotidien aux ministères, aux autorités locales ainsi qu'aux associations et dirigeants locaux pour mettre au point et exécuter 31 projets de lutte contre la violence communautaire dans le but de créer des emplois, de fournir une aide juridique, de créer des possibilités socioéconomiques et de fournir un soutien psychosocial à 35 000 personnes, dont des jeunes à risque ou liés à des bandes armées, des prisonniers ainsi que des enfants et des femmes touchés par la violence dans les 14 secteurs définis par le Gouvernement comme des secteurs vulnérables et à risque
  - Réalisation d'un projet de sensibilisation et de médiation communautaire afin d'appuyer l'action des dirigeants locaux, des représentants de la jeunesse, des organisations de femmes et des autorités locales dans ces mêmes secteurs
  - Organisation de 80 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale à l'intention de groupes vulnérables dans les secteurs marqués par la violence, afin de promouvoir une culture de la paix et de faire mieux connaître le problème de la violence sexuelle et sexiste, en passant notamment par la presse écrite et audiovisuelle
  - Organisation de 3 réunions avec des représentants locaux et des meneurs de bandes et de campagnes d'information pour 5 programmes de réinsertion communautaire à l'intention des enfants et des adolescents devant être exécutés par des partenaires en collaboration avec l'UNICEF, dans le but de promouvoir les activités de sensibilisation et de mobilisation sociale afin de prévenir la participation des enfants et des adolescents à des bandes armées
  - Réalisation d'un état des lieux en matière de services proposés aux enfants des populations touchées par la violence armée, en coordination avec l'UNICEF et d'autres partenaires d'exécution
  - Réalisation d'une étude, en coopération avec l'UNICEF et d'autres partenaires, sur la portée et les conséquences du problème constitué par l'enrôlement et l'exploitation des enfants par les bandes armées
  - Réalisation de 10 évaluations et interventions conjointes avec la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale haïtienne et l'UNICEF pour réprimer les atteintes aux droits de l'enfant
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Progrès réalisés sur la voie du développement et du renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale haïtienne

2.2.1 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale pour 10 000 résidents (2010/11 : 10,1; 2011/12 : 11,7; 2012/13 : 12)

2.2.2 Augmentation du nombre de femmes dans les rangs de la police nationale ayant le grade d'agent de police, qui atteint 30 % des nouveaux diplômés de la 24<sup>e</sup> promotion de l'Académie de police de Port-au-Prince (2010/11 : 803; 2011/12 : 923; 2012/13 : 1 050)

2.2.3 Création d'un groupe responsable de la planification stratégique au sein de la Police nationale haïtienne

*Produits*

- Formation de base dispensée à 1 400 cadets de la Police, avec notamment un stage de formation pratique de 12 mois et la vérification des antécédents des candidats
- Encadrement sur le terrain proposé à 2 000 agents de la Police nationale haïtienne afin de mettre à jour leurs connaissances et compétences professionnelles
- Organisation de 20 cours de formation spécialisée à l'intention de 600 agents de la Police nationale haïtienne dans les domaines de la justice, des armes et des tactiques spéciales, de l'ordre public, de la police scientifique et de la violence sexuelle et sexiste, ainsi que de 3 cours de formation approfondie à l'intention de 250 hauts responsables de la Police nationale haïtienne ayant le grade d'inspecteurs de police et de commissaires, dans les domaines des compétences en matière d'encadrement, de la violence sexuelle et sexiste et des droits de l'homme
- Assistance technique quotidienne à la Police nationale haïtienne pour qu'elle puisse vérifier, en collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général, l'intégrité de 3 000 de ses agents
- Assistance technique hebdomadaire à la Police nationale haïtienne, en collaboration avec d'autres autorités haïtiennes, pour élaborer une stratégie de gestion intégrée des frontières
- Fourniture quotidienne d'une assistance technique à la Police nationale haïtienne pour créer des composantes protection des frontières, axées en particulier sur les frontières maritimes, grâce aux gardes-côtes de la Police nationale haïtienne à Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes, ainsi que sur les 2 aéroports internationaux et les 4 principaux points de passage de la frontière terrestre
- Assistance technique quotidienne à la Police nationale haïtienne pour la planification, la gestion et la coordination de son plan de développement pour 2012-2016
- Appui quotidien en matière de renforcement des capacités à l'intention des agents de la Direction centrale de l'administration et des services généraux de la Police nationale haïtienne en vue d'accroître la viabilité des services de police, conformément au plan de réforme
- Assistance technique hebdomadaire à l'intention de la Police nationale haïtienne pour poursuivre le renforcement de ses systèmes budgétaire et financier et améliorer la capacité de son service des achats
- Assistance technique et appui quotidiens à la Police nationale haïtienne pour améliorer ses infrastructures, ses locaux, sa logistique, son système d'approvisionnement, la gestion de son parc de véhicules et ses systèmes de communication interne
- Organisation de 2 campagnes de sensibilisation sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste

- Organisation de réunions mensuelles avec le Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme et les organisations de femmes pour leur donner des conseils sur la mise en œuvre du plan d'action national contre la violence sexuelle et sexiste
- Organisation de 2 ateliers de formation à l'intention de 50 agents de l'État, sur le thème des préoccupations des femmes en matière de sécurité, et de 5 ateliers de formation à l'intention de 25 responsables d'administration locales, de 25 membres du personnel d'organisations non gouvernementales locales et de 25 personnalités locales sur la violence sexuelle et sexiste au niveau des départements
- Création de zones spéciales, dans 6 commissariats, pour l'accueil des victimes de violences sexuelles et sexistes et organisation de réunions mensuelles avec des partenaires, dont l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et nationales, sur la gestion des cas de ce type de violence
- Organisation de 10 séances de formation sur le thème de la violence sexuelle et sexiste, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et des instructeurs de la Police nationale haïtienne, à l'intention de 250 membres de la Police nationale (à savoir 25 agents de police pour chacun des 10 départements); organisation d'un atelier à l'intention de 30 instructeurs de la Police nationale haïtienne sur l'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques de sensibilisation à la question de l'égalité des sexes destinés à être utilisés par la Police nationale haïtienne et organisation d'un atelier de « formation des formateurs » à l'intention de 20 agents de police qui seront chargés de former les futurs enquêteurs spécialisés dans le domaine de la violence sexuelle et sexiste
- Appui technique à la Police nationale sous forme de 5 séances de formation, pour accroître la capacité de sa Brigade de protection des mineurs de détecter des cas de traite d'enfants aux postes frontière et aux aéroports internationaux et de créer une nouvelle base de données sur les cas de traite d'enfants
- Soutien, grâce à un apport en personnel et en véhicules, de la coimplantation de la Brigade de protection des mineurs au niveau de deux postes sur la frontière entre Haïti et la République dominicaine, avec la mise en place de patrouilles intermittentes le long de la frontière et au niveau de l'aéroport international de Port-au-Prince
- Assistance technique, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, à la Brigade de protection des mineurs et à l'Institut du bien-être social et de recherches au niveau de 2 postes sur la frontière avec la République dominicaine, de 2 aéroports et de 2 ports maritimes
- Soutien logistique, en coopération avec l'UNICEF, à la Brigade de protection des mineurs et à l'Institut du bien-être social et de recherches pour mettre en place 6 bureaux conjoints au niveau des zones frontalières, des ports maritimes et de l'aéroport de Port-au-Prince
- Soutien technique mensuel au Gouvernement visant à mettre en œuvre un plan national pour prévenir et contrôler le VIH/sida afin de réduire la transmission de la mère à l'enfant, le taux de mortalité et la discrimination
- Organisation de campagnes d'information pour sensibiliser le public au problème de la violence sexuelle et sexiste, aux questions relatives à la protection de l'enfance et au rôle de la Brigade de protection des mineurs, à la réforme de la police, au rôle de la Mission, qui aide le Gouvernement à assurer un climat de stabilité, ainsi qu'à la réforme des institutions chargées de faire appliquer la loi en mettant en place diverses activités de communication, d'information et de sensibilisation du public et en organisant notamment des émissions thématiques bimensuelles dans les camps de personnes déplacées, et organisation de campagnes de sensibilisation de la population haïtienne grâce à des publications, des vidéos, des contenus en ligne, des ateliers et des formations disponibles dans 9 centres multimédias, mais aussi grâce à des documents de sensibilisation, à la participation des médias et à des émissions radiophoniques et télévisées

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 2.3 Réforme et renforcement des capacités institutionnelles des systèmes judiciaire et pénitentiaire

2.3.1 Soumission au Parlement d'un projet de loi sur la réforme du système judiciaire (code pénal, code de procédure pénale, justice pour mineurs, auxiliaires de justice, aide judiciaire)

2.3.2 Augmentation du nombre de bureaux d'aide juridictionnelle opérationnels (2010/11 : 12; 2011/12 : 15; 2012/13 : 20)

2.3.3 Baisse du pourcentage de détenus placés en détention provisoire baisse à Port-au-Prince (2010/11 : 88 %; 2011/12 : 65 %; 2012/13 : 72 %) et dans les régions (2010/11 : 50 %; 2011/12 : 45 %; 2012/13 : 42 %)

2.3.4 Augmentation de l'espace carcéral disponible (2010/10 : 3 278,3 m<sup>2</sup>; 2011/12 : 3 606,2 m<sup>2</sup>; 2012/13 : 3 966 m<sup>2</sup>)

2.3.5 Le Conseil supérieur de la magistrature et l'Inspection judiciaire sont opérationnels

2.3.6 Diminution du nombre de mineurs détenus dans des établissements pénitentiaires pour adultes (2010/11 : 207; 2011/12 : 186; 2012/13 : 168)

2.3.7 Diminution du nombre de morts violentes de détenus (2010/11 : 6; 2011/12 : 3; 2012/13 : 0)

*Produits*

- Organisation régulière de réunions (hebdomadaires ou bihebdomadaires, en fonction des besoins) avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique afin de lui apporter une assistance technique pour rendre le Conseil supérieur de la magistrature opérationnel, pour coordonner les donateurs finançant les initiatives ayant trait à l'état de droit, pour nommer les magistrats de haut rang et pour réformer les textes de loi fondamentaux (code pénal, code de procédure pénale, etc.)
- Organisation de réunions mensuelles avec les interlocuteurs gouvernementaux au niveau national et de réunions périodiques avec les partenaires internationaux, y compris les bailleurs de fonds, sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des cibles fixés par le Gouvernement dans sa stratégie de promotion de l'état de droit
- Assistance technique pour organiser un atelier à l'intention des membres des commissions sur l'éthique et la lutte contre la corruption du Parlement (à savoir 9 membres de la Chambre basse et 7 sénateurs) sur le thème du projet de loi sur la prévention et la répression de la corruption, ainsi qu'un atelier technique réunissant les organismes gouvernementaux concernés pour réviser la loi de 2001 relative au blanchiment d'argent compte tenu des recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux
- Soutien technique mensuel à l'intention de 20 procureurs sur l'utilisation de registres par le Bureau du procureur et sur le renforcement des capacités en matière de gestion des dossiers
- Soutien technique quotidien à l'intention de 20 juges concernant la gestion des chambres judiciaires et des affaires impliquant des mineurs
- Soutien technique quotidien à 4 juges qui travaillent sur des affaires impliquant des mineurs

- Fourniture hebdomadaire de conseils techniques à l'intention des greffiers et clerks de 20 tribunaux sur la gestion des dossiers et des registres
- Organisation de 15 séminaires de formation aux droits de l'homme et aux libertés civiles à l'intention de 15 bureaux d'aide juridictionnelle
- Assistance logistique et technique hebdomadaire à l'intention de tous les groupes de travail du Ministère de la justice et de la sécurité publique créés en vue de la révision des textes juridiques et formation de 100 juristes aux nouvelles dispositions
- Assistance technique et logistique hebdomadaire fournie au Conseil supérieur de la magistrature pour l'aider à élaborer des règlements et procédures internes, ainsi qu'à exercer son pouvoir de contrôle et son rôle d'autorité chargée de la réglementation, notamment pour ce qui est de l'habilitation des magistrats
- Assistance technique et soutien logistique mensuels à l'intention des acteurs du monde judiciaire et des organisations de la société civile afin de faciliter leur coopération et d'encourager l'interaction et l'échange d'informations
- Appui quotidien à l'École de la magistrature pour recruter de nouveaux magistrats et former des juges, procureurs, juges de paix, commis à l'enregistrement et huissiers de justice
- Appui technique quotidien adressé au Ministère de la justice et de la sécurité publique et au Ministère des affaires sociales et du travail afin de créer au moins 1 centre de rééducation pour mineurs et 3 tribunaux pour mineurs, de former 25 magistrats, de renforcer les capacités administratives de 22 bureaux d'aide juridictionnelle dans 18 juridictions, de rédiger une loi sur le système national d'aide juridictionnelle et d'amender la loi de 1989 en la matière
- Appui technique visant à renforcer les capacités de 14 juges en matière de justice pour mineurs, sous forme de visites mensuelles sur place et d'ateliers
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'un appui techniques à 700 magistrats et auxiliaires de justice (procureurs, juges d'instruction, juges de première instance, juges de paix, clerks et greffiers) pour faire en sorte que l'administration et les procédures judiciaires fonctionnent dans la transparence et respectent le droit à une procédure régulière
- Appui technique hebdomadaire fourni aux institutions judiciaires et à la Police nationale haïtienne afin de les aider à coordonner les activités menées et les procédures suivies en matière d'arrestation et de détention
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'un appui techniques à l'Inspection judiciaire afin d'améliorer l'efficacité du système judiciaire
- Appui technique à l'intention des présidents, procureurs et greffiers de 20 tribunaux concernant la réorganisation du Greffe
- Fourniture quotidienne de conseils et d'un appui techniques aux responsables d'établissements pénitentiaires pour leur permettre d'évaluer et de satisfaire les besoins en matière de sécurité, d'infrastructures, de personnel et de formation, notamment en effectuant des visites quotidiennes dans 17 prisons et à la Direction de l'administration pénitentiaire
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'un appui techniques au Directeur de la Direction de l'administration pénitentiaire sur l'application de procédures administratives
- Soutien technique pour réaliser des formations de spécialisation à l'intention de 300 nouveaux surveillants de prisons, des formations à la gestion d'établissements pénitentiaires à l'intention de 80 directeurs, et de séances de mise à jour des connaissances concernant le Système d'identification automatisée par les empreintes digitales et la gestion de bases de données à l'intention de 40 greffiers

- Soutien technique apporté à la Direction de l'administration pénitentiaire pour appliquer des pratiques de gestion carcérale permettant aux détenus de passer plus de temps à l'extérieur de leur cellule, grâce au développement des compétences et à la formation professionnelle
- Fourniture quotidienne de conseils et d'un appui techniques au personnel de l'administration pénitentiaire en vue de réaliser des évaluations des conditions de sécurité, de contrôler et d'évaluer les plans de travail, d'élaborer des prévisions budgétaires, de renforcer la responsabilité des gestionnaires, d'appliquer des programmes et de réaliser des formations
- Organisation de campagnes de communication et d'information pour sensibiliser le public aux conditions de détention ainsi qu'à la situation des femmes et des jeunes délinquants en publiant des brochures et en organisant des ateliers de sensibilisation dans les centres multimédias
- Appui technique visant à renforcer les capacités de 50 juges, dans le domaine des affaires impliquant des mineurs, sous la forme de 5 réunions et de visites mensuelles sur place
- Organisation de campagnes d'information pour sensibiliser le public aux conditions de détention, à la situation des jeunes délinquants, à la réforme des procédures judiciaires et des établissements pénitentiaires ainsi qu'au renforcement des capacités des institutions chargées de faire appliquer la loi en mettant en place diverses activités de communication, d'information et de sensibilisation du public, et en organisant notamment des émissions thématiques bimensuelles dans les camps de personnes déplacées, et organisation de campagnes de sensibilisation de la population haïtienne grâce à des publications, des vidéos, des contenus en ligne, des ateliers et des formations disponibles dans 9 centres multimédias, mais aussi grâce à des documents de sensibilisation, à la participation des médias et à des émissions radiophoniques et télévisées

*Facteurs externes* : Les prix des denrées alimentaires et de l'énergie resteront dans la fourchette définie par le Gouvernement. Les bailleurs de fonds fourniront les financements nécessaires pour soutenir les activités de renforcement des capacités institutionnelles relatives à l'état de droit. Le Gouvernement et le Parlement collaboreront à la mise en œuvre d'un programme de réformes en la matière et respecteront leurs engagements concernant la réforme de la police, de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire.

Tableau 10

**Ressources humaines : composante 2, sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2011/12	<b>8 940</b>
Effectif proposé 2012/13	<b>7 340</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(1 600)</b>
<i>II. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2011/12	<b>1 351</b>
Effectif proposé 2012/13	<b>1 351</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>III. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2011/12	<b>2 940</b>
Effectif proposé 2012/13	<b>1 790</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(1 150)</b>

<i>Catégorie</i>										<b>Total</b>
<b>IV. Personnel fourni par des gouvernements</b>										
Effectif approuvé 2011/12										<b>100</b>
Effectif proposé 2012/13										<b>100</b>
<b>Variation nette</b>										<b>–</b>
<b>V. Personnel civil</b>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				<b>Total</b>
<b>Bureau du commandant de la force</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	–	–	–	<b>1</b>	4	–		<b>5</b>
Postes proposés 2012/13	–	1	–	–	–	<b>1</b>	4	–		<b>5</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Bureau du chef de la police</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	2	5	–	1	<b>8</b>	6	22		<b>36</b>
Postes proposés 2012/13	–	2	5	–	1	<b>8</b>	6	13		<b>27</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>(9)</b>		<b>(9)</b>
<b>Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	1	1	<b>3</b>	–	1		<b>4</b>
Postes proposés 2012/13	–	–	2	1	1	<b>4</b>	–	2		<b>6</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>		<b>2</b>
<b>Bureau du commandant de la force</b>										
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	4	1	–	<b>5</b>	12	–		<b>17</b>
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	10	–		<b>10</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(5)</b>	<b>(2)</b>	–		<b>(7)</b>
<b>Bureau du chef de la police</b>										
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	3	–	<b>3</b>	–	2		<b>5</b>
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	1	–	<b>1</b>	–	–		<b>1</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(2)</b>	–	<b>(2)</b>	–	<b>(2)</b>		<b>(4)</b>

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Centre d'opérations civilo-militaire (anciennement Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui)</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	4	–	5	–	–	5	
Postes proposés 2012/13	–	–	2	3	–	5	–	1	6	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>(1)</b>	–	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	2	–	1	3	–	1	4	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	1	1	–	–	1	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	–	–	<b>(2)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	
<b>Section de la justice</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	7	8	–	16	20	8	44	
Postes proposés 2012/13	–	1	7	8	–	16	21	8	45	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	3	–	3	7	–	10	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(3)</b>	–	<b>(3)</b>	<b>(6)</b>	–	<b>(9)</b>	
<b>Groupe de l'administration pénitentiaire</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Postes proposés 2012/13	–	–	1	2	–	3	3	2	8	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	4	1	5	2	–	7	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	1	1	–	–	1	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(4)</b>	–	<b>(4)</b>	<b>(2)</b>	–	<b>(6)</b>	
<b>Section de la lutte contre la violence communautaire</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	2	3	1	6	20	6	32	
Postes proposés 2012/13	–	–	2	3	1	6	20	6	32	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	6	–	6	

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2						
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	(4)	–	(4)
<b>Section des affaires juridiques</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	3	1	1	5	2	–	–	7
Postes proposés 2012/13	–	–	3	1	1	5	2	–	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	1	1	–	2	–	–	–	2
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(1)	–	(2)	–	–	–	(2)
<b>Total, personnel civil</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	4	20	18	4	46	55	39	–	140
Postes proposés 2012/13	–	4	22	18	4	48	56	32	–	136
<b>Variation nette</b>	–	–	2	–	–	2	1	(7)	–	(4)
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	7	12	3	22	28	3	–	53
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	1	3	4	14	–	–	18
<b>Variation nette</b>	–	–	(7)	(11)	–	(18)	(14)	(3)	–	(35)
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	4	27	30	7	68	83	42	–	193
Effectif proposé 2012/13	–	4	22	19	7	52	70	32	–	154
<b>Variation nette</b>	–	–	(5)	(11)	–	(16)	(13)	(10)	–	(39)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

**Bureau du chef de la police**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 9 postes*

Tableau 11

**Ressources humaines<sup>a</sup> : Bureau du chef de la police**

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Volontaires des Nations Unies				
-1	VNU	Administrateur de programme	Réaffectation	À la Section de l'approvisionnement
-2	VNU	Administrateur de programme	Réaffectation	À la Section du génie
-1	VNU	Administrateur de programme	Réaffectation	Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
-1	VNU	Administrateur de programme	Réaffectation	À la Cellule d'analyse conjointe de la Mission
-1	VNU	Administrateur de programme	Réaffectation	Au Centre d'opérations civilo-militaire
-2	VNU	Administrateur de programme	Réaffectation	À la Section de la communication et de l'information
-1	VNU	Administrateur de programme	Réaffectation	À la Section de la gestion du matériel

<sup>a</sup> Sept emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 73 ci-après).

71. Le Bureau du chef de la police est chargé de diriger et de gérer la composante de police de la Mission, laquelle a pour tâche d'améliorer et de renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale haïtienne pour lui permettre de s'acquitter de toutes les fonctions de maintien de l'ordre dans les différentes zones géographiques, conformément au plan de développement de la Police nationale haïtienne pour 2012-2016.

72. Étant donné que d'autres sections de la Mission ont besoin d'urgence de personnel, il est proposé de réaffecter 9 postes d'administrateur de programme (Volontaire des Nations Unies) comme suit : 1 à la Section de l'approvisionnement en tant que poste d'assistant à l'approvisionnement; 2 à la Section du génie en tant que postes d'ingénieur; 1 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en tant que poste d'assistant aux commissions d'enquête; 1 à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission en tant que poste d'analyste stratégique; 1 au Centre d'opérations civilo-militaire en tant que poste d'analyste de l'information; 1 à la Section de la gestion du matériel en tant que poste d'assistant à la gestion du matériel; et 2 à la Section de la communication et de l'information en tant que postes de photographe et d'assistant d'information.

73. En raison de la réduction partielle des activités liées au séisme et comme suite à une évaluation des ressources de la Mission aux fins de leur optimisation, il est également proposé de supprimer les sept emplois de temporaire suivants :

spécialiste hors classe de l'état de droit (P-5), spécialiste hors classe de la planification (P-5), spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), fonctionnaire chargé des achats (P-4), fonctionnaire de l'information (P-3), spécialiste de l'état de droit (administrateur recruté sur le plan national) et assistant de saisie (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### Cellule d'analyse conjointe de la Mission

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste et diminution de 2 emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste et diminution de 2 emplois de temporaire*

Tableau 12

### Ressources humaines<sup>a</sup> : Cellule d'analyse conjointe de la Mission

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes	+1	P-4	Fonctionnaire de l'information	Réaffectation	De la Section des affaires politiques
Volontaires des Nations Unies	+1	VNU	Analyste stratégique	Réaffectation	Du Bureau du chef de la police

<sup>a</sup> Quatre emplois de temporaire seront supprimés en raison du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 77 ci-après).

74. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission, qui est une structure intégrée, est chargée d'assister le Chef et l'équipe de direction de la Mission dans la planification et la prise de décisions et d'aider à mettre au point l'évaluation des risques. Elle est chargée de recueillir des informations, y compris des données issues du renseignement, de les analyser et d'en faire la synthèse afin de faciliter la réalisation d'analyses intégrées, actualisées, précises, complètes et utiles ainsi que la planification, la prise de décisions et l'exécution du mandat de la Mission.

75. Il est proposé à cet égard d'y réaffecter un poste d'administrateur de programme (P-4) de la Section des affaires politiques en tant que poste de fonctionnaire de l'information. Cette proposition vise à régulariser le poste qui est prêté à titre temporaire à la Cellule depuis septembre 2010. Le titulaire du poste continuera d'appuyer et de faciliter l'analyse intégrée des risques et des menaces susceptibles d'entraver l'exécution du mandat de la MINUSTAH, en particulier les problèmes politiques qui peuvent avoir des répercussions sur la sécurité.

76. Il est également proposé de régulariser un poste d'administrateur de programme (Volontaire des Nations Unies) prêté à titre temporaire depuis septembre 2011 par le Bureau du chef de la police en le réaffectant à la Cellule en tant que poste d'analyste stratégique. Compte tenu du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, l'analyste stratégique aura pour tâches d'étudier en profondeur la situation sur le plan de la sécurité, d'analyser la sécurité dans chaque secteur et d'étudier le cas échéant l'évolution de la situation à la demande des responsables de la Mission.

77. En raison de la réduction partielle des activités liées au séisme, il est proposé de supprimer 4 emplois de temporaire, soit 1 emploi d'analyste de l'information (P-3), 1 emploi de spécialiste des systèmes d'information (P-3) et 2 emplois d'analyste stratégique (Volontaire des Nations Unies).

**Centre d'opérations civilo-militaire (ancien Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui)**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste et diminution de 1 emploi de temporaire*

Tableau 13

**Ressources humaines<sup>a</sup> : Centre d'opérations civilo-militaire**

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes					
	+1	P-4	Fonctionnaire chargé des opérations	Réaffectation	De la Section de la communication et de l'information
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des opérations	Réaffectation	Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
Volontaires des Nations Unies					
	+1	VNU	Analyste de l'information	Réaffectation	Du Bureau du chef de la police

<sup>a</sup> Trois emplois de temporaire seront supprimés en raison de la réduction des fonctions de coordination de l'assistance (voir par. 82 ci-après).

78. Il est proposé de renommer, à compter de l'exercice 2012/13, le Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes Centre d'opérations civilo-militaire compte tenu de la réduction progressive des activités de coordination de l'assistance menée par la MINUSTAH. Le Chef du Centre d'opérations civilo-militaire rend compte au Chef de cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général et aide les deux adjoints du Représentant spécial à planifier les opérations et à établir des rapports à ce sujet. Le Centre comprend le Groupe de la surveillance et de l'établissement des rapports et le Bureau du Chef du Centre, qui s'occupe aussi de la coordination des plans. Il est chargé de : a) mettre à la disposition du Gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies un coordonnateur qui veille à ce qu'ils aient accès au matériel et aux ressources de la Mission dont ils ont besoin pour les activités de reconstruction et facilite les activités visant à renforcer les capacités du Gouvernement, comme les visites de haut niveau et le lancement de programmes; b) faciliter l'appréciation de la situation en Haïti aux organismes des Nations Unies, qui se baseront pour cela sur les informations opérationnelles présentées dans les rapports quotidiens et les rapports concernant les incidents graves dont l'établissement sera facilité par un centre de suivi des opérations fonctionnant 24 heures sur 24; c) coordonner le centre de gestion des crises de la Mission et aider les responsables de la Mission à prendre des décisions quant à l'emploi des ressources en cas de catastrophe naturelle ou de crise grave.

79. Dans ces conditions, il est proposé d'y réaffecter un poste d'administrateur de programme (Volontaire des Nations Unies) du Bureau du chef de la police en tant que poste d'analyste de l'information afin de régulariser ce poste qui est actuellement prêté à titre temporaire au Centre et de permettre à celui-ci de continuer d'assumer ses responsabilités en matière de suivi, d'information et de gestion des crises. Les fonctions correspondantes comprendront le suivi de la situation, la communication de l'information et la gestion des crises dans tous les secteurs, ainsi que l'établissement de rapports spécialisés qui sera du ressort du centre de gestion des crises de la Mission.

80. Étant donné qu'il est proposé de supprimer l'emploi de temporaire de fonctionnaire chargé des opérations (P-4) dont le titulaire est aussi adjoint du Chef de section (voir par. 82 ci-après), on propose de réaffecter au Centre un poste de fonctionnaire de l'information (P-4) de la Section de la communication et de l'information en tant que poste de fonctionnaire chargé des opérations conformément aux principes directeurs élaborés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour le Centre. Comme adjoint du Chef de section, le titulaire du poste a un double rôle, qui est de remplacer le Chef du Centre d'opérations civilo-militaire, le cas échéant, et de diriger le Groupe de la surveillance et de l'établissement des rapports en encadrant une équipe composée de 1 fonctionnaire chargé des opérations (P-3), de 2 analystes de l'information (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies), de 9 militaires et policiers en uniforme et chargée de la collecte et de la vérification des informations intersectorielles. L'équipe assurera aussi le fonctionnement 24 heures sur 24 d'un centre de suivi des opérations qui travaillera en étroite coopération avec les militaires, la police, le Département de la sûreté et de la sécurité et les centres des opérations de sécurité des organismes des Nations Unies en vue de faciliter la coordination des rapports de la Mission et, en tant que de besoin, des interventions en cas de crise. Le Centre d'opérations civilo-militaire continuera d'être responsable du centre de gestion des crises de la Mission. Au bureau du Chef du Centre, un assistant administratif et assistant à la formation (agent temporaire du Service mobile) continuera de fournir des services administratifs et d'aider à coordonner les activités de formation, tandis qu'un fonctionnaire chargé des opérations (P-3), aidé par un militaire ou policier en uniforme, continuera de faciliter et de coordonner les activités d'appui de la Mission au Gouvernement d'Haïti et à l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre des manifestations de haut niveau et des projets visant à soutenir la reconstruction et le renforcement des capacités du Gouvernement.

81. Compte tenu de la réduction des activités d'aide humanitaire et de secours d'urgence de la MINUSTAH, il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire chargé des opérations (P-3) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

82. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer deux emplois de temporaire, dont celui de fonctionnaire chargé des opérations (chef d'équipe) (P-4) et celui d'informateur sur l'évolution de la situation (Volontaire des Nations Unies).

### Section de la justice

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste et diminution de 6 emplois de temporaire*

Tableau 14

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section de la justice

Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes				
+1	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Réaffectation	De la Section des transports

<sup>a</sup> Neuf emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 84 ci-après).

83. Il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire des transports (administrateur recruté sur le plan national) de la Section des transports à la Section de la justice en tant que poste de spécialiste des affaires judiciaires. Le titulaire du poste, qui fournira des conseils d'expert sur le droit haïtien, sera affecté au bureau régional de la Mission à Miragoâne, l'objectif de la Mission étant de renforcer les capacités juridiques et judiciaires locales.

84. En raison de la réduction des activités liées au séisme, il est proposé de supprimer neuf emplois de temporaire de spécialiste des affaires judiciaires (3 P-3 et 6 administrateurs recrutés sur le plan national).

### Groupe de l'administration pénitentiaire

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste et diminution de 4 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 emplois de temporaire*

Tableau 15

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Groupe de l'administration pénitentiaire

Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes				
+1	P-3	Spécialiste des questions pénitentiaires	Réaffectation	De la Section de la communication et de l'information

<sup>a</sup> Six emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 87 ci-après).

85. Le Groupe de l'administration pénitentiaire a pour mandat de contribuer à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables et, à ce titre, de fournir des services d'appui essentiels à la Direction de l'administration pénitentiaire et d'aider celle-ci, en lui transférant les connaissances et les compétences voulues, à mettre en

place et à administrer un système pénitentiaire viable, sûr, sécurisé et humain, où aucune violation des droits de l'homme ne peut être commise.

86. Dans ces conditions, il est proposé qu'un poste de fonctionnaire de l'information (P-3) soit réaffecté de la Section de la communication et de l'information en tant que poste de spécialiste des questions pénitentiaires. Le titulaire du poste aidera le Chef du Groupe (P-4) à gérer le Groupe, ainsi qu'à diriger les travaux des spécialistes des questions pénitentiaires sur le terrain, à rendre compte des résultats et à gérer les projets.

87. Compte tenu de la réduction des activités liées au séisme, il est aussi proposé de supprimer 6 emplois de temporaire, soit 3 emplois de spécialiste des questions pénitentiaires (P-3), 1 emploi de spécialiste des politiques et de la planification (P-3) et 2 emplois d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Section de la lutte contre la violence communautaire**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 emplois de temporaire*

88. Compte tenu de la réduction partielle des activités liées au séisme, il est proposé de supprimer quatre emplois de temporaire de coordonnateur (administrateur recruté sur le plan national).

### **Section des affaires juridiques**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 emplois de temporaire*

89. Le volume de travail de la Section des affaires juridiques, qui a augmenté par suite du séisme de 2010, n'a pas complètement retrouvé son niveau d'avant, mais a suffisamment diminué pour que la Section puisse y faire face avec son personnel ordinaire. Par conséquent, il est proposé de supprimer les emplois de temporaire de juriste (1 P-4 et 1 P-3).

### **Composante 3 : droits de l'homme**

90. La composante 3 regroupe les activités d'assistance menées par la Mission auprès du Gouvernement dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme, et comprend la Section des droits de l'homme, le Groupe de la protection de l'enfance et le Groupe de l'égalité des sexes. Elle s'attachera avant tout à aider les autorités haïtiennes à défendre les droits de l'homme et, en particulier, les droits des enfants et des femmes, ainsi qu'à renforcer la responsabilité effective des organes et des représentants de l'État et à améliorer la transparence de leur action grâce à un contrôle exercé par l'appareil judiciaire et la société civile. Ainsi, les trois activités prioritaires de l'exercice 2012/13 consisteront à : a) lutter contre l'impunité des violations des droits de l'homme, notamment celles commises par des membres de la police, renforcer l'état de droit, réduire le nombre de détentions illégales, améliorer l'accès à la justice et à un procès équitable, et lutter contre les violences sexuelles et sexistes; b) appuyer l'application progressive des normes relatives aux droits économiques, sociaux et culturels, en accordant une attention particulière à l'accès des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les habitants des camps, à

l'éducation, à la santé, à un logement convenable et à une source d'eau appropriée; et c) faire en sorte que le Gouvernement intensifie sa collaboration avec les organes et les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies et le Conseil de sécurité, et qu'il respecte davantage les normes établies par ces entités, notamment les résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité.

91. Concentrant ses efforts sur la défense des droits de l'homme dans le cadre de l'administration de la justice, la Mission, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, continuera d'apporter un appui aux enquêtes et aux poursuites entreprises par la Police nationale haïtienne et les autorités judiciaires, particulièrement celles qui concernent des atteintes aux droits de l'homme commises par des membres de la police, des violations des droits de l'homme perpétrées en cas de privation de liberté ou des violences sexuelles ou sexistes. Elle s'emploiera à examiner différentes affaires et à collaborer avec les autorités de l'État pour recenser les problèmes systémiques en matière de droits de l'homme, y trouver des solutions et aider le Gouvernement à prendre des mesures pour y remédier. La MINUSTAH continuera également de promouvoir, de faciliter et d'appuyer la définition par les pouvoirs publics nationaux et locaux de mesures prioritaires qui permettront la mise en œuvre progressive des droits des femmes et des enfants, et du droit à l'éducation, à la santé, au logement, à l'eau et à l'assainissement.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

3.1 Amélioration du respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans le cadre des politiques et programmes des différents organes de l'État, notamment l'organisme national de défense des droits de l'homme qui a pour responsabilité de faire respecter et de promouvoir le droit à la justice, à l'éducation, à la santé, à un logement convenable, à l'eau et à l'assainissement

3.1.1 Adoption par le Parlement de la loi organique sur l'Office de la protection du citoyen et de la citoyenne et application de la loi par l'Office

3.1.2 Amélioration de l'aptitude de l'Office de la protection du citoyen et de la citoyenne et de ses antennes locales à lutter contre les violations des droits de l'homme commises dans le cadre de la détention et à promouvoir les droits de l'homme (2011/12 : 286 affaires; 2012/13 : 400 affaires)

3.1.3 Mise en place d'un programme d'études officiel sur les droits de l'homme à l'École de la magistrature et à l'Académie de police

---

*Produits*

- Prestation de conseils techniques à l'Office de la protection du citoyen et de la citoyenne en vue de l'élaboration et de l'application de la loi sur son organisation, et promotion de l'adoption de la loi auprès des parlementaires
- Fourniture aux antennes locales de l'Office de la protection du citoyen et de la citoyenne d'avis techniques et d'un appui logistique concernant la surveillance des violations des droits de l'homme et promotion des droits de l'homme auprès de la police et des autorités pénitentiaires, judiciaires et municipales
- Prestation de conseils et d'un appui techniques à l'École de la magistrature et à l'Académie de police en vue de l'élaboration d'un programme d'études officiel sur les droits de l'homme et fourniture d'un appui aux formations dispensées par l'École de la magistrature dans le domaine des droits de l'homme

- Conduite de 2 campagnes d'information auprès des communautés haïtiennes au sujet de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité
- Tenue de 2 réunions avec la Commission parlementaire des affaires sociales, notamment aux fins de promouvoir la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés
- Fourniture d'un appui technique aux parties prenantes, notamment aux juges des enfants, à la Brigade de la protection des mineurs de la Police nationale et à l'Institut du bien-être social et de recherches, dans le domaine de la justice des mineurs et de la lutte contre la traite d'enfants, à l'occasion des réunions hebdomadaires consacrées à la rédaction du projet de loi sur la protection de l'enfance, des tables rondes mensuelles sur la justice des mineurs et des visites mensuelles effectuées dans les établissements pénitentiaires aux fins d'y suivre les dossiers et les conditions de détention des mineurs, et grâce à l'organisation de 2 ateliers thématiques sur la justice des mineurs et la traite d'enfants
- Organisation, en coordination avec l'UNICEF, de 22 réunions sur la protection de l'enfance dans 10 départements, célébration de journées nationales et internationales de l'enfance aux fins de sensibiliser le public aux questions liées aux droits de l'enfant, à leur défense et à leur promotion, et conduite de 3 campagnes médiatiques destinées à mieux faire connaître la loi sur l'adoption
- Fourniture d'une assistance technique, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires, au Gouvernement et au Parlement en vue de l'élaboration de projets de loi et de règlements criminalisant la traite d'enfants, notamment dans le cadre de réunions hebdomadaires sur la révision du projet de loi sur la prévention de la traite d'enfants
- Tenue de réunions mensuelles avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique aux fins de plaider en faveur de la solution consistant à autoriser des familles d'accueil à prendre en charge des jeunes délinquants pour les réinsérer dans la société au lieu de les maintenir en détention, de la construction de 3 centres de réadaptation et de la mise en œuvre d'un programme d'aide juridictionnelle à l'intention des enfants ayant des difficultés avec la justice
- Organisation de 10 campagnes d'information visant à faire connaître les droits de l'homme et les droits fondamentaux des femmes et des enfants au moyen de documents imprimés, de vidéos, de pages Web, d'ateliers et d'activités de formation organisés dans 9 centres multimédias, de documents de sensibilisation, de collaborations avec les médias et d'émissions radiophoniques et télévisées

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Perfectionnement des dispositifs judiciaires et des mécanismes visant à faire respecter le principe de responsabilité aux fins de surveiller, de soumettre à enquête et de punir les violations des droits civils et politiques conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme

3.2.1 Conduite d'enquêtes suivies par l'Inspectorat général de la Police nationale haïtienne sur les cas présumés de violation des droits de l'homme par des agents de police signalés par la Section des droits de l'homme (2010/11 : 50; 2011/12 : 80; 2012/13 : 80)

3.2.2 Augmentation du nombre de recommandations tendant à établir des sanctions que l'Inspectorat général de la Police nationale haïtienne a adressées à la Direction générale (2010/11 : 15; 2011/12 : 8; 2012/13 : 16)

3.2.3 Augmentation du nombre de mesures de sanction adoptées par la Direction générale sur recommandation de l'Inspectorat général de la Police nationale haïtienne (2010/11 : 5; 2011/12 : 0; 2012/13 : 10)

### Produits

- Surveillance des violations des droits de l'homme commises dans le cadre de la détention, en particulier contre des mineurs, établissement de rapports à ce sujet à l'intention de la police et des autorités pénitentiaires et judiciaires et, chaque fois qu'il convient, du grand public, et mise en œuvre d'une campagne de communication visant à encourager la police et les autorités pénitentiaires et judiciaires à lutter contre ces violations
- Examen des allégations de violation des droits de l'homme, y compris celles qui visent des membres de la Police nationale, établissement de rapports à ce sujet à l'intention de la police, des autorités judiciaires et, chaque fois qu'il conviendra, du grand public et des dirigeants politiques, et mise en œuvre d'activités de promotion, de consultation et d'appui visant à aider la police et les autorités judiciaires à entreprendre les enquêtes et les poursuites nécessaires et, le cas échéant, à prendre toutes mesures administratives et judiciaires nécessaires à l'encontre des auteurs de telles violations
- Suivi de l'application des résolutions du Conseil de sécurité, des instruments de défense des droits de l'homme et des droits fondamentaux des femmes et des cadres juridiques ayant trait aux violences sexuelles et sexistes et présentation de rapports à ce sujet au Ministère de la condition féminine et des droits des femmes, à la police et aux autorités judiciaires, et mise en œuvre d'activités de promotion et de consultation visant à aider les autorités compétentes à entreprendre les enquêtes et les poursuites nécessaires
- Visites mensuelles et services consultatifs visant à aider les organisations de la société civile et les organisations de femmes à réaliser des activités pour prévenir les viols et assister les victimes, mise en œuvre d'activités de communication et de consultation technique aux fins d'encourager la police et les autorités judiciaires à entreprendre les enquêtes et les poursuites nécessaires, et fourniture d'un appui aux organisations de la société civile dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes de prévention et des services d'orientation destinés aux victimes
- Examen des cas de viol et établissement de rapports à ce sujet à l'intention de la police, des autorités judiciaires et, chaque fois qu'il conviendra, du grand public et des dirigeants politiques, et mise en œuvre d'activités de promotion et de consultation technique visant à aider la police et les autorités judiciaires à entreprendre les enquêtes et les poursuites nécessaires

### Réalisations escomptées

### Indicateurs de succès

3.3 Renforcement de la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes de défense des droits de l'homme et les organes des Nations Unies, en particulier le mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme

3.3.1 Mise en œuvre systématique par le Gouvernement haïtien des recommandations des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, en particulier celles du mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme (2010/11 : 0; 2011/12 : 10; 2012/13 : 10)

3.3.2 Visites effectuées en Haïti chaque fois que les procédures spéciales relatives aux droits de l'homme en font la demande (2010/11 : 5 visites; 2011/12 : 3 visites; 2012/13 : 2 visites)

### Produits

- Organisation de réunions bimensuelles avec le Comité interinstitutions aux fins du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'examen périodique universel et d'établir les rapports d'Haïti au Conseil des droits de l'homme

- Échanges réguliers avec le Gouvernement en vue de l'encourager à approuver les visites en Haïti des procédures spéciales relatives aux droits de l'homme et fourniture d'un appui technique et logistique dans le cadre de ces visites

*Facteurs externes* : Il faudra que les institutions nationales chargées de faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit s'efforcent de mener des enquêtes sur les violations des droits de l'homme et de prendre les mesures appropriées à l'endroit des membres de la police et des fonctionnaires soupçonnés de les avoir commises. Le Gouvernement et le Parlement devront fournir un appui approprié à l'Office de la protection du citoyen et de la citoyenne, qui est un organe de médiation.

Tableau 16  
Ressources humaines : composante 3, droits de l'homme

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Section des droits de l'homme</b>										
Postes approuvés (2011/12)	–	1	6	13	–	20	25	6	51	
Postes proposés (2012/13)	–	1	6	12	–	19	24	6	49	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(2)	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> (2011/12)	–	–	1	1	–	2	3	–	5	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> (2012/13)	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(1)	–	(2)	(2)	–	(4)	
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>										
Postes approuvés (2011/12)	–	–	1	–	–	1	3	1	5	
Postes proposés (2012/13)	–	–	1	1	–	2	3	1	6	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> (2011/12)	–	–	–	2	–	2	1	1	4	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> (2012/13)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	–	(2)	(1)	(1)	(4)	
<b>Groupe de l'égalité des sexes</b>										
Postes approuvés (2011/12)	–	–	1	1	–	2	5	1	8	
Postes proposés (2012/13)	–	–	2	–	–	2	5	1	8	
<b>Variation nette</b>	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> (2011/12)	–	–	1	–	–	1	3	2	6	

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> (2012/13)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>(1)</b>	-	-	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(6)</b>
<b>Total</b>									
Postes approuvés (2011/12)	-	1	8	14	-	<b>23</b>	33	8	<b>64</b>
Postes proposés (2012/13)	-	1	9	13	-	<b>23</b>	32	8	<b>63</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>1</b>	<b>(1)</b>	-	-	<b>(1)</b>	-	<b>(1)</b>
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> (2011/12)	-	-	2	3	-	<b>5</b>	7	3	<b>15</b>
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> (2012/13)	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	-	<b>(5)</b>	<b>(6)</b>	<b>(3)</b>	<b>(14)</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé (2011/12)	-	1	10	17	-	<b>28</b>	40	11	<b>79</b>
Effectif proposé (2012/13)	-	1	9	13	-	<b>23</b>	33	8	<b>64</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	-	<b>(5)</b>	<b>(7)</b>	<b>(3)</b>	<b>(15)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### Section des droits de l'homme

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste et de 2 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste et de 2 emplois de temporaire*

Tableau 17

### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section des droits de l'homme

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes				
-1	P-2	Spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Réaffectation	Au Groupe de la protection de l'enfance
-1	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Réaffectation	À la Section des affaires politiques

<sup>a</sup> Quatre emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts autorisés à titre temporaire au lendemain du séisme (voir par. 93 ci-dessous).

92. Il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2), depuis la Section des droits de l'homme au Groupe de la protection de l'enfance, pour en faire un poste de conseiller adjoint pour la

protection de l'enfance, et de réaffecter un poste de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national), depuis la Section des droits de l'homme à la Section des affaires politiques, pour y établir un poste de spécialiste des questions politiques.

93. Dans le cadre du retrait partiel des renforts autorisés au lendemain du séisme, il est également proposé de supprimer quatre emplois de temporaire de spécialiste des droits de l'homme (1 P-4, 1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) à la Section des droits de l'homme.

### Groupe de la protection de l'enfance

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste et diminution de 2 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 emploi de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 emploi de temporaire*

Tableau 18

### Ressources humaines<sup>a</sup> : Groupe de la protection de l'enfance

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-2	Conseiller adjoint pour la protection de l'enfance	Réaffectation	Depuis la Section des droits de l'homme

<sup>a</sup> Quatre emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 93 ci-dessous).

94. Le Groupe de la protection de l'enfance est chargé d'intégrer la protection de l'enfance dans l'action de l'ensemble de la Mission en menant des activités de formation, de communication et de consultation technique et en dirigeant un réseau de coordonnateurs pour la protection de l'enfance depuis le quartier général de la MINUSTAH et dans les différents départements; d'assurer la liaison entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les acteurs intervenant sur le terrain; de mettre en place un mécanisme de surveillance et de signalement des atteintes graves aux droits de l'enfant, et de fournir une assistance technique au personnel de la Mission, au Gouvernement, à l'équipe de pays et aux partenaires en vue de l'élaboration de politiques et de stratégies relatives à l'état de droit, notamment en ce qui concerne la traite d'enfants, les enfants victimes de violences armées et d'atteintes sexuelles, et la justice des mineurs; et d'employer les moyens politiques et autres de la Mission pour assurer la protection des enfants et prévenir les violations de leurs droits.

95. Comme on l'a vu plus haut, le Groupe de la protection de l'enfance a pour tâche d'organiser et de dispenser au personnel militaire, policier et civil toutes les formations élémentaires et spécialisées destinées à promouvoir la protection des enfants, le respect de leurs droits et l'amélioration de leurs conditions de vie en temps de conflit armé. Malgré la diminution de son effectif, le Groupe devra augmenter la fréquence et la quantité de ses séances de formation et de perfectionnement pour veiller à ce que le personnel militaire, policier et civil de la MINUSTAH tienne compte systématiquement de la condition de l'enfant dans ses

activités et fasse preuve d'une conduite et d'une discipline exemplaires à cet égard. De plus, les tâches que le Groupe doit accomplir en vue de l'établissement des rapports se sont multipliées du fait des demandes formulées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1882 (2009) et 1998 (2011), tendant à ce que soient également mentionnées dans les annexes aux rapports sur les enfants et les conflits armés les parties à un conflit armé qui commettent des meurtres et mutilations d'enfants, des violences sexuelles graves contre des enfants et celles qui se livrent à des attaques ou à des menaces d'attaques répétées contre des écoles ou des hôpitaux. Pour ce faire, il est nécessaire d'élaborer des mécanismes de collecte des données sur les violations des droits de l'enfant et de recueillir les données en question pour établir les rapports bimensuels, les rapports thématiques et les données sur la protection de l'enfance utilisées dans les deux rapports que le Secrétaire général établit chaque année. Étant donné la charge de travail du Groupe de la protection de l'enfance et la suppression de postes de temporaire qui y est prévue (voir par. 96 ci-dessous), il est proposé d'y réaffecter un poste de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1<sup>re</sup> classe), de la classe P-2, depuis la Section des droits de l'homme pour en faire un poste de conseiller adjoint pour la protection de l'enfance. Le titulaire du poste sera chargé d'aider le Groupe à organiser et à dispenser les formations dans les délais voulus, et de faire en sorte que le personnel policier, militaire et civil suive une démarche axée sur la protection de l'enfance dans le cadre de toutes ses activités, conformément à la résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité et à la politique du Département des opérations de maintien de la paix concernant la prise en compte systématique de la protection, des droits et du bien-être des enfants en temps de conflit armé. Il contribuera également à l'établissement des rapports en collaborant avec différents partenaires à la mise en place d'une méthode systématique de collecte des données relatives aux violations des droits de l'enfant et en rédigeant des rapports thématiques et périodiques sur des questions liées à la protection de l'enfance. Il contribuera en outre à la création d'une base de données permettant de collecter, de vérifier et de consolider les données nécessaires à l'établissement des rapports relatives aux violations des droits de l'enfant et à des questions liées à la protection de l'enfance, telles que la traite d'enfants, les enfants ayant des difficultés avec la justice (justice des mineurs), la formation, les enfants et la violence armée, l'exploitation et les violences sexuelles dont sont victimes des mineurs, et les enfants déplacés. Il devra assurer, enfin, la direction du Groupe en l'absence de son chef, seul autre membre du personnel recruté sur le plan international.

96. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer quatre emplois de temporaire, à savoir deux emplois de conseiller pour la protection de l'enfance (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), un emploi de conseiller adjoint pour la protection de l'enfance (P-2) et un emploi d'informateur sur l'évolution de la situation (Volontaire des Nations Unies).

### Groupe de la problématique hommes-femmes

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 emploi de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes*

Tableau 19

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Groupe de la problématique hommes-femmes

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes	+1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Réaffectation	Du Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
	-1	P-3	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Réaffectation	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

<sup>a</sup> Six emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 100 ci-dessous).

97. Le Groupe de la problématique hommes-femmes est chargé, conformément aux résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité et d'autres instruments internationaux ou nationaux, d'appuyer l'action que mène la Mission pour favoriser l'égalité des sexes et de faciliter la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le travail de l'ensemble des composantes de la MINUSTAH, en prenant des mesures de sensibilisation, en dispensant des formations et en fournissant un appui technique. Il apporte également une assistance technique en vue d'aider les pouvoirs publics à intégrer la question de l'égalité des sexes dans les politiques et lois nationales, en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies.

98. Dans ce contexte, il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) du Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, au Groupe de la problématique hommes-femmes, où le titulaire fera office de spécialiste de la problématique hommes-femmes. Cette réaffectation permettra de renforcer la stratégie dudit groupe en matière de formation et de renforcement des capacités ainsi que de faciliter l'application des mécanismes de suivi rapproché et d'évaluation de son programme de formation. Le titulaire sera chargé d'examiner et de renforcer la stratégie de formation à la problématique hommes-femmes, et notamment d'augmenter la fréquence et la qualité de la formation, d'évaluer les incidences de la formation initiale et de la formation spécialisée du personnel civil et militaire, de revoir les modules de formation et de promouvoir l'élaboration et l'exécution d'une stratégie de formation intégrée, en collaboration avec les composantes de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies.

99. Il est également proposé, comme il est indiqué plus haut au paragraphe 35, de réaffecter un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-3) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, où le titulaire fera office de coordonnateur.

100. Comme prévu dans le cadre de la réduction partielle des activités menées au lendemain du séisme, il est également proposé de supprimer 6 emplois de temporaire, à savoir 3 emplois de spécialiste de la problématique hommes-femmes (1 P-4 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), 1 emploi d'assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 emploi d'administrateur chargé de la formation (Volontaire des Nations Unies) et 1 emploi d'informateur sur l'évolution de la situation (Volontaire des Nations Unies).

#### **Composante 4 : coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement**

101. La composante 4 regroupe les activités entreprises par la Mission pour aider le Gouvernement à renforcer ses capacités de planification préalable et d'intervention en cas d'urgence, à réduire la pauvreté et à améliorer la prestation des services publics essentiels. Pendant l'exercice 2012/13, les principales priorités de la composante seront les suivantes : a) aider le Ministère de la planification et de la coopération externe à augmenter les moyens techniques et opérationnels dont il dispose dans les départements, et renforcer les mécanismes de planification et de coordination existant au niveau des départements et des communes (tables de concertation départementales, tables de concertation communales et groupes sectoriels connexes) afin de mettre en œuvre un plan de relèvement et de développement; b) augmenter la participation des organisations de la société civile à la conception et à l'exécution de stratégies de développement; et c) aider le Gouvernement à renforcer les capacités institutionnelles, aux niveaux départemental, municipal et local, afin d'atténuer les risques et vulnérabilités liés aux catastrophes naturelles récurrentes – notamment les inondations et les ouragans – et améliorer leur capacité d'y faire face.

---

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

4.1 Amélioration de la situation humanitaire et progrès sur la voie de la reconstruction, de la réduction de la pauvreté, du développement économique et de l'atténuation des risques de catastrophe

4.1.1 Augmentation du nombre de structures de protection civile municipales qui sont opérationnelles (2010/11 : 78; 2011/12 : 125; 2012/13 : 132)

4.1.2 Augmentation du nombre de comités de gestion des risques de catastrophe opérant sans aide extérieure, afin de favoriser l'apport d'une assistance technique aux délégations départementales (2011/12 : 0; 2012/13 : 5)

4.1.3 Augmentation du nombre de tables de concertation départementales opérant sans aide extérieure, afin de conseiller les représentants du Ministère de la planification et de la coopération externe (2011/12 : 0; 2012/13 : 5)

4.1.4 Augmentation du nombre de tables de concertation départementales et de tables de concertation communales opérant régulièrement (2011/12 : 87; 2012/13 : 97)

4.1.5 Augmentation du nombre de départements dotés de plans de réduction des risques de catastrophe et d'intervention en cas de catastrophe actualisés régulièrement, opérationnels et exécutés en coordination avec le plan national d'intervention en cas de catastrophe du Gouvernement haïtien (2011/12 : 0; 2012/13 : 5)

---

*Produits*

- Opérations quotidiennes de réparation des infrastructures publiques menées par des compagnies du génie dans le cadre de projets de remise en état des routes, d'assainissement, de drainage et de forage de puits, à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement et les partenaires internationaux en matière de reconstruction et de développement ainsi que d'atténuation des risques d'inondation
- Fourniture quotidienne et hebdomadaire de conseils et d'une assistance technique aux délégations départementales en vue d'améliorer leur capacité de réaction et d'intervention en cas de catastrophe naturelle et d'épidémies et en situation d'urgence
- Fourniture bimensuelle d'un soutien technique à 140 administrations municipales afin de les aider à améliorer leur capacité de préparation en prévision des catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe, et organisation d'un atelier national sur les mécanismes fonctionnels, institutionnels et opérationnels du cadre de consultation et de coordination
- Réunions de coordination mensuelles avec des représentants locaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes travaillant à la planification préalable des catastrophes et à la réduction des risques de catastrophe
- Organisation, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies, de 5 exercices de simulation destinés à tester les mécanismes de réaction aux crises dont dispose le Gouvernement, y compris, le cas échéant, les dispositions en matière de coopération régionale prises avec la République dominicaine
- Fourniture quotidienne et hebdomadaire de conseils et d'une assistance technique pour l'exécution des 10 tables de concertation départementales et des 50 tables de concertation communales
- Organisation de 6 activités de formation et de sensibilisation des acteurs locaux, notamment les groupes de la société civile, travaillant à la mise en œuvre de mécanismes de consultation et de coordination locaux
- Organisation de diverses campagnes d'information destinées à sensibiliser l'opinion à la question de la réinstallation des personnes déplacées, du déblayage des décombres, de la gestion des risques et des catastrophes naturelles en faveur des institutions nationales, menées dans le cadre de diverses activités d'information, de plaidoyer et de sensibilisation publiques, notamment la projection bimensuelle d'émissions thématiques dans les camps de personnes déplacées, et sensibilisation de la population haïtienne grâce à la presse écrite, les clips vidéo, Internet, les ateliers et activités de formation organisés dans 9 centres multimédias, des documents de promotion, la participation des médias et la diffusion d'émissions de radio et de télévision

---

*Facteurs externes* : Le matériel voulu pour la remise en état des routes et l'exécution des projets d'infrastructure sera mis à la disposition du génie militaire. Les bailleurs de fonds fourniront des ressources destinées à aider à entreprendre les activités de reconstruction et honoreront les promesses de financement faites en faveur du Fonds pour la reconstruction d'Haïti.

---

Tableau 20

**Ressources humaines : composante 4 (coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement)**

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement</b>									
Postes approuvés 2011/12	–	–	4	1	1	<b>6</b>	9	1	<b>16</b>
Postes proposés 2012/13 <sup>b</sup>	–	–	3	–	–	<b>3</b>	7	1	<b>11</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	–	<b>(5)</b>
<b>Emplois de temporaire approuvés<sup>c</sup></b>									
2011/12	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Emplois de temporaire proposés <sup>b, c</sup>	–	–	–	–	–	–	3	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	–	<b>(4)</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	5	1	1	<b>7</b>	15	1	<b>23</b>
Effectif proposé 2012/13 <sup>b</sup>	–	–	3	–	–	<b>3</b>	10	1	<b>14</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	–	<b>(9)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Correspondent à 3 postes P-4 et 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national, et à 1 poste de Volontaire des Nations Unies et 3 emplois de temporaire (administrateur recruté sur le plan national) attribués à la composante 4.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

**Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes et de 1 emploi de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 9 postes et de 6 emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste*

Tableau 21

**Ressources humaines<sup>a</sup>: Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement**

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes	-3 P-4	Spécialiste des affaires humanitaires	Transfert	À la Section des affaires civiles

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
-1	P-4	Spécialiste des affaires humanitaires	Réaffectation	Au Groupe de la problématique hommes-femmes
-1	P-3	Spécialiste des affaires humanitaires	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires
-1	Service mobile	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires
-1	Administrateur recruté sur le plan national	Spécialiste des droits de l'homme	Réaffectation	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires
-7	Administrateur recruté sur le plan national	Spécialiste des affaires humanitaires	Transfert	À la Section des affaires civiles
-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant administratif	Transfert	À la Section de la communication et de l'information
Postes de temporaire				
-3	Administrateur recruté sur le plan national	Spécialiste de la coordination de l'action humanitaire et du développement	Transfert	À la Section des affaires civiles
Volontaires des Nations Unies				
-1	Volontaires des Nations Unies	Spécialiste des affaires humanitaires	Transfert	À la Section des affaires civiles

<sup>a</sup> Quatre emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 106 ci-dessous).

102. Alors que les organismes internationaux d'aide humanitaire et de développement, y compris les équipes de pays et les équipes humanitaires des Nations Unies, devraient se révéler, à long terme, plus présents qu'ils ne l'étaient avant le séisme à mesure qu'Haïti s'engage sur la voie de la transition, passant de l'étape du relèvement à celle de la reconstruction et du développement, l'on prévoit que les ressources desdites équipes seront sensiblement réduites en 2012/13. Étant donné l'imprévisibilité qui caractérise encore la situation humanitaire, en particulier en ce qui concerne l'apparition soudaine de situations d'urgence, la Mission doit assurer une plus grande coordination avec les équipes de pays et les équipes humanitaires, en s'attachant en particulier à renforcer les capacités institutionnelles du pays, notamment dans les domaines de l'atténuation des risques de catastrophe, de la reconstruction et du développement. La nécessité d'augmenter la coopération est d'autant plus grande dans le contexte de la transition que le système des Nations Unies présent en Haïti entame en 2012/13, y compris la restructuration de la

MINUSTAH – notamment le retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme – et de l’engagement pris en commun par le Gouvernement et les partenaires internationaux d’accorder plus d’attention et de ressources au renforcement des institutions nationales pour leur permettre de s’occuper pleinement des affaires publiques dans le cadre : a) d’une amélioration des conditions de sécurité; b) d’un développement socioéconomique équitable à l’échelle nationale; et c) de la mise au point de mesures de protection sociale minimum.

103. Étant donné ce contexte, et afin d’atteindre les objectifs susmentionnés tout en rationalisant les activités et les ressources de la Mission, il est proposé de fusionner le Groupe de la coordination de l’aide humanitaire et de l’aide au développement et la Section des affaires civiles afin d’intégrer une perspective humanitaire et de développement dans les activités visant à renforcer les mécanismes institutionnels et de coordination du Ministère de la planification et de la coopération externe ainsi que l’administration publique aux niveaux central et local. Avec la fusion qu’il est proposé d’effectuer, la Section des affaires civiles deviendra la principale entité de la composante, qui fera également appel à toutes les autres composantes de la Mission, en particulier le génie militaire et le Centre d’opérations civilo-militaire, pour aider le Gouvernement haïtien et les organisations chargées du développement à accomplir leur travail de relèvement et de reconstruction.

104. Par conséquent, il est proposé de transférer 10 postes de spécialiste des affaires humanitaires (3 postes P-4 et 7 postes d’administrateur recruté sur le plan national) et 1 poste de spécialiste des affaires humanitaires (Volontaire des Nations Unies), ainsi que 3 emplois temporaires de spécialiste de la coordination de l’action humanitaire et du développement (administrateur recruté sur le plan national), à la Section des affaires civiles.

105. Par ailleurs, il est proposé de réaffecter 1 poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) et 1 poste d’assistant administratif (Service mobile), et de réaffecter 1 poste de spécialiste des droits de l’homme (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Il est également proposé de réaffecter 1 poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) au Groupe de la problématique hommes-femmes et de transférer 1 poste d’assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la communication et de l’information.

106. En outre, comme prévu dans le cadre de la réduction partielle des activités menées au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 4 emplois de temporaire, qui sont occupés par des spécialiste de la coordination de l’aide humanitaire et de l’aide au développement (1 P-5 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national).

### **Composante 5 : appui**

107. La composante appui regroupe les activités de la Division de l’appui à la Mission, de l’Équipe Déontologie et discipline et de la Section de la sécurité qui visent à fournir à la Mission des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces pour l’aider à s’acquitter de son mandat, au moyen de l’exécution des produits prévus, de l’amélioration de la qualité des services et de l’obtention de gains d’efficacité. L’appui sera à la mesure de l’effectif autorisé, soit 7 340 militaires, 1 790 membres d’unités de police constituées et 1 451 membres de la Police des Nations Unies, dont 100 spécialistes des questions pénitentiaires en

détachement, ainsi que 506 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 394 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 225 Volontaires des Nations Unies, y compris les personnes occupant des emplois de temporaire. La gamme des services comprendra toutes les formes d'appui, notamment la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, la gestion des marchés, les services financiers, les achats, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux à usage d'habitation, les transports aériens et terrestres, les communications, l'informatique et les services médicaux, ainsi que la fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la Mission.

108. Le Centre d'appui de Saint-Domingue continuera de fournir des services d'appui administratif et de liaison pour tout le personnel de la MINUSTAH en Haïti et à Saint-Domingue, dont l'administration du personnel, les voyages, les finances et les achats, la gestion des installations de formation à Port-au-Prince et à Saint-Domingue (dans le but de réduire les voyages liés à la formation), le contrôle des arrivées et des départs du personnel, ainsi que la liaison entre le Gouvernement de la République dominicaine et l'équipe de pays des Nations Unies. Le Centre d'appui servira aussi d'antenne auxiliaire de sauvegarde pour le programme de continuité des opérations et reprise après sinistre de la Mission, qui sera transféré de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, ce qui permettra ainsi de réduire de 190 000 dollars les coûts opérationnels annuels pour la location des locaux, les serveurs de secours et les câbles à fibre optique. Comme il est indiqué plus haut aux paragraphes 6 et 20, une évaluation stratégique des fonctions du Centre d'appui a été réalisée par une équipe de haut niveau en février 2012 pour compléter l'audit de gestion du changement qui avait été effectuée par le Bureau des services de contrôle interne. Des indicateurs clefs des résultats seront arrêtés pour améliorer encore la prestation de services dans le but de recenser des sources additionnelles d'économies.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

5.1 Fourniture à la Mission d'un appui logistique, administratif et de sécurité efficace et rationnel

5.1.1 Maintien de l'accès aux services médicaux 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour l'ensemble du personnel de la MINUSTAH basé à Port-au-Prince (2010/11 : 24 heures, 7 jours; 2011/12 : 24 heures, 7 jours; 2012/13 : 24 heures, 7 jours)

5.1.2 Dans les régions, maintien de l'accès aux services médicaux pendant les heures de bureau et sur demande pendant les heures de fermeture pour l'ensemble du personnel de la Mission (2010/11 : 8 heures, 5 jours; 2011/12 : 8 heures, 5 jours; 2012/13 : 8 heures, 5 jours)

5.1.3 Maintien de l'accès aux services médicaux pendant les heures de bureau et sur demande pendant les heures de fermeture pour l'ensemble du personnel de la Mission à Saint-Domingue (2010/11 : 0; 2011/12 : 8 heures, 5 jours; 2012/13 : 8 heures, 5 jours)

5.1.4 Mise en service des formulaires électroniques ePT8 (autorisation de voyage), eF10 (justificatif de remboursement des frais), et des modules de contrôle des arrivées et des départs

de la suite logicielle d'appui aux missions (Field Support Suite) ainsi que des progiciels Progen pour les états de paie et SUN-Mercury

5.1.5 Maintien du service de contrôle des arrivées et des départs au Centre d'appui de Saint-Domingue, qui fournit des informations relatives à la Mission et s'occupe des premiers versements aux nouveaux venus avant leur arrivée en Haïti

## *Produits*

### **Amélioration des services**

- Fourniture de services médicaux 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel de la MINUSTAH à Port-au-Prince et 8 heures par jour, 5 jours par semaine, pendant les heures de bureau et sur demande pendant les heures de fermeture à l'ensemble du personnel de la MINUSTAH dans les régions et à Saint-Domingue
- Mise en service des formulaires électroniques ePT8 (autorisation de voyage), eF10 (justificatif de remboursement des frais) et des modules de contrôle des arrivées et des départs de la suite logicielle d'appui aux missions (Field Support Suite) ainsi que des progiciels Progen pour les états de paie et SUN /Mercury
- Rationalisation de la fourniture de services financiers, d'achat et de personnel par un service d'appui
- Restructuration des services administratifs
- Révision des procédures opérationnelles permanentes concernant les finances, le personnel et les achats pour tenir compte des flux de traitement révisés entre Port-au-Prince et Saint-Domingue et pour limiter les risques de double emploi dans les processus entre les deux sites
- Fourniture de services de contrôle des arrivées et des départs au Centre d'appui de Saint-Domingue (pour 500 membres du personnel recruté sur le plan international et 225 Volontaires des Nations Unies)
- Maintien dans les lieux du serveur de secours de la Mission au Centre d'appui de Saint-Domingue

### **Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement de l'effectif autorisé de 7 340 membres des contingents, de 1 790 membres d'unités de police constituées et de 1 451 membres de la Police des Nations Unies (dont 100 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement)
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome pour un effectif de 7 221 militaires et de 1 790 membres d'unités de police constituées
- Stockage et distribution de 9 866 tonnes de produits frais, 359 tonnes de rations de combat et 713 tonnes de réserves d'eau en bouteille pour un effectif autorisé de 7 221 membres des contingents et 1 791 membres d'unités de police constituées répartis en 40 endroits
- Entreposage et fourniture de 127 700 litres de gazole et de kérosène utilisés pour préparer les repas de quelque 2 650 militaires et de 617 membres d'unités de police constituées répartis dans 9 endroits
- Gestion d'un effectif de 2 125 civils, dont 506 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 394 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 225 Volontaires des Nations Unies, y compris des personnes occupant des emplois de temporaire
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, civil et de Police des Nations Unies, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et l'élaboration de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute professionnelle

**Installations et infrastructures**

- Exploitation et entretien de 45 sites utilisés par du personnel militaire et 18 sites utilisés par des unités de police constituées, 7 locaux utilisés par la police des Nations Unies, 58 locaux utilisés conjointement par la Police des Nations Unies et la Police nationale haïtienne, et 52 locaux utilisés par le personnel civil
- Installation de 30 locaux partagés par la Police des Nations Unies
- Services d'assainissement pour toutes les installations, y compris l'évacuation des eaux usées, ramassage et enlèvement des ordures
- Exploitation et entretien de 38 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU sur 18 sites
- Exploitation et entretien de 28 stations de traitement des eaux usées sur 25 sites
- Exploitation et entretien de 283 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, de 2 générateurs de soudage et de 108 tours d'éclairage sur 16 sites et de 563 groupes électrogènes appartenant aux contingents sur 20 sites
- Stockage et fourniture de 11,4 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes appartenant à l'ONU et aux contingents
- Entretien et rénovation de 100 kilomètres de route à Port-au-Prince et dans les régions, ainsi que de 2 ponts dans les régions
- Entretien et réparation de 4 aérodromes et de 11 hélistations
- Entretien et réparation de 7 installations portuaires

**Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 1 557 véhicules appartenant à l'ONU, dont 17 véhicules blindés, 4 remorques et 127 accessoires de montage, dans 11 ateliers situés dans 11 endroits
- Gestion d'un stock de pièces de rechange pour les 1 557 véhicules et équipements de la Mission, y compris les accessoires de montage de remorque
- Service de navette quotidien à Port-au-Prince à l'intention de 1 200 membres du personnel des Nations Unies en moyenne, entre leur résidence et les bureaux de la Mission
- Organisation de campagnes trimestrielles de sécurité routière pour sensibiliser le personnel des Nations Unies aux aléas de la conduite dans la zone de la Mission
- Fourniture de 5,4 millions de litres de carburant pour les véhicules

**Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 1 avion et 9 hélicoptères, dont 6 appareils militaires
- Fourniture d'un appui aux opérations aériennes 24 heures sur 24, y compris les opérations de recherche et de sauvetage, les évacuations de blessés et de malades, les vols de nuit et les vols militaires de reconnaissance
- Fourniture de 2,3 millions de litres d'essence aviation

**Transports maritimes ou fluviaux**

- Exploitation et entretien de 16 navires appartenant aux contingents et de 12 canots pneumatiques Zodiac
- Fourniture de 0,2 million de litres de carburant pour les transports maritimes ou fluviaux

### **Transmissions**

- Gestion et maintenance d'un réseau de communications par satellite composé de 2 stations terriennes principales pour la fourniture de services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, ainsi que des services de continuité des activités et de reprise après sinistre
- Exploitation et maintenance de 24 microstations (VSAT), 25 centraux téléphoniques et 80 liaisons hertziennes
- Gestion et maintenance d'un réseau à haute fréquence (HF) composé de 61 stations fixes et de 893 radios mobiles équipées du système de positionnement universel (GPS)
- Gestion et maintenance d'un réseau à ultra-haute fréquence (UHF) composé de 3 252 radios portatives, 1 701 radios mobiles, 3 632 systèmes multiplex portatifs et 377 systèmes multiplex mobiles
- Gestion et maintenance d'un réseau de 98 répéteurs et émetteurs à ultra-haute fréquence (UHF) (conventionnel et système multiplex)
- Gestion et maintenance de 25 sites de transmissions destinés à améliorer la couverture hertzienne, à ultra-haute fréquence et à haute fréquence sur l'ensemble du territoire haïtien
- Gestion et maintenance de 13 centres de communication sur l'ensemble du territoire haïtien

### **Informatique**

- Gestion et maintenance de 39 serveurs, 2 916 ordinateurs de bureau, 1 454 ordinateurs portables, 316 imprimantes et 106 scanners répartis sur 14 sites
- Gestion et maintenance de réseaux locaux et de réseaux étendus desservant 4 200 utilisateurs répartis sur 14 sites

### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien de 38 centres de consultation de niveau I et de 3 dispensaires dans les régions et d'un hôpital de niveau II à Port-au-Prince, dans 42 sites des Nations Unies, fournissant des services médicaux à l'ensemble du personnel de la Mission et au personnel d'autres organismes des Nations Unies en cas d'urgence
- Gestion de moyens d'évacuation sanitaire par voie aérienne et terrestre pour l'ensemble du personnel de la Mission, notamment l'évacuation stratégique par voie aérienne d'un centre médical de niveau I vers un hôpital de niveau II, et d'un hôpital de niveau II vers un centre médical de niveau III ou IV
- Surveillance des indicateurs épidémiologiques, tels que les cas de choléra, de paludisme, de grippe pandémique, de dengue, etc., conjointement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies
- Gestion de 1 laboratoire central à Port-au-Prince et de 3 laboratoires secondaires dans les régions
- Programme de sensibilisation au VIH, y compris entre collègues, et services de consultation et de dépistage confidentiels pour l'ensemble du personnel de la Mission

### **Sécurité**

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions de sécurité pour l'ensemble des sites de la Mission, y compris en ce qui concerne les logements de 1 200 membres de la Mission
- Organisation de 24 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

- Mise en œuvre de services de lutte contre les incendies pour les terrains d'aviation et les hélistations dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Programme d'orientation en matière de sécurité, formation de base à la lutte contre l'incendie et exercices d'incendie pour tout le personnel nouvellement nommé dans la zone de la Mission et cours élémentaires de mise à niveau sur la lutte contre les incendies pour l'ensemble du personnel de sécurité et les responsables de la sécurité incendie de la Mission
- Campagnes de prévention et de sécurité par la réalisation de patrouilles quotidiennes de sécurité afin de veiller au respect des mesures de sécurité, par exemple dans des sites éloignés ou en cas de restrictions à la liberté de circulation, réponse aux situations d'urgence en matière de sécurité et capacité d'intervention immédiate 24 heures sur 24
- Mise en œuvre et actualisation du plan de sécurité du pays
- Enquêtes sur les incidents mettant en cause la responsabilité de la Mission ou de son personnel, les accidents de la circulation, les pertes de matériel appartenant à l'Organisation, les blessures ou les décès de membres du personnel de la Mission et les fautes professionnelles, y compris les cas de catégorie 1
- Installation de systèmes de télévision en circuit fermé dans les locaux de la Mission
- Mise en œuvre d'un programme de sécurité aérienne visant le contrôle du fret et des passagers à tous les points d'embarquement
- Formation du personnel de sécurité en ce qui concerne les armes de service, le programme de certification en matière de sécurité, les trousseaux médicaux d'intervention d'urgence, la prise en charge d'un grand nombre de victimes et l'intervention en cas d'urgence
- Mise en service du module de formation sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de tout le personnel des Nations Unies
- Mise en place d'une capacité d'assistance d'urgence visant les accidents de la route, au moyen d'équipements spécialisés (extracteurs), le cas échéant, et la recherche du personnel dans les régions touchées par des inondations ou par des ouragans à l'aide de bateaux de sauvetage et de matériel de dépannage en cas d'inondation

*Facteurs externes* : Les fournitures et le matériel sont livrés et les services externalisés sont exécutés conformément au cahier des charges et les catastrophes naturelles n'auront pas d'incidence néfaste sur les opérations.

Tableau 22

**Ressources humaines : composante 5 (appui)**

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	2	1	–	<b>3</b>	1	–	<b>4</b>	
Postes proposés 2012/13	–	–	2	1	–	<b>3</b>	1	–	<b>4</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	1	–	1	<b>2</b>	1	–	<b>3</b>	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	1	–	1	2	1	–	3	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section de la sécurité</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	2	14	42	58	221	–	279	
Postes proposés 2012/13	–	–	2	12	45	59	221	–	280	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	3	1	–	–	1	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	1	1	15	17	27	–	44	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	3	3	17	–	20	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(1)	(12)	(14)	(10)	–	(24)	
<b>Groupe du VIH/sida</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	–	–	1	3	2	6	
Postes proposés 2012/13	–	–	1	–	–	1	3	2	6	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	1	–	1	1	–	2	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	
<b>Division de l'appui à la Mission</b>										
<b>Bureau du Chef</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	5	7	19	32	27	1	60	
Postes proposés 2012/13	–	1	5	9	16	31	19	2	52	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	2	(3)	(1)	(8)	1	(8)	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	1	2	4	2	9	1	–	10	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	1	–	–	2	3	–	–	3	
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	(4)	–	(6)	(1)	–	(7)	
<b>Total partiel</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	2	7	11	21	41	28	1	70	
Effectif proposé 2012/13	–	2	5	9	18	34	19	2	55	
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	(2)	(3)	(7)	(9)	1	(15)	
<b>Services administratifs</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	8	18	42	68	449	31	548	
Postes proposés 2012/13	–	–	7	10	35	52	419	23	494	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(8)	(7)	(16)	(30)	(8)	(54)	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	1	12	13	28	54	43	10	107	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	5	5	3	1	9	
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(12)	(13)	(23)	(49)	(40)	(9)	(98)	
<b>Total partiel</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	1	20	31	70	122	492	41	655	
Effectif proposé 2012/13	–	–	7	10	40	57	422	24	503	
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(13)	(21)	(30)	(65)	(70)	(17)	(152)	
<b>Services d'appui intégrés</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	9	25	111	145	351	97	593	
Postes proposés 2012/13	–	–	10	29	121	160	388	107	655	
<b>Variation nette</b>	–	–	1	4	10	15	37	10	62	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	1	11	12	32	56	92	34	182	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	13	13	65	10	88	
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(11)	(12)	(19)	(43)	(27)	(24)	(94)	
<b>Total partiel</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	1	20	37	143	201	443	131	775	
Effectif proposé 2012/13	–	–	10	29	134	173	453	117	743	
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(10)	(8)	(9)	(28)	10	(14)	(32)	
<b>Total</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	27	65	214	307	1 052	131	1 490	
Postes proposés 2012/13	–	1	27	61	217	306	1 051	134	1 491	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(4)	3	(1)	(1)	3	1	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	3	27	31	78	139	165	44	348	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	1	1	–	24	26	87	11	124	
<b>Variation nette</b>	–	(2)	(26)	(31)	(54)	(113)	(78)	(33)	(224)	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	4	54	96	292	446	1 217	175	1 838	
Effectif proposé 2012/13	–	2	28	61	241	332	1 138	145	1 615	
<b>Variation nette</b>	–	(2)	(26)	(35)	(51)	(114)	(79)	(30)	(223)	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (personnel civil).

### Section de la sécurité

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste et diminution nette de 14 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 emplois de temporaire*

Tableau 23

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section de la sécurité

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes					
	+1	P-2	Agent de sécurité	Réaffectation	De la Section des services généraux
	+1	SM	Spécialiste de la sécurité incendie	Transfert	De la Section des transports aériens
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Chef des services administratifs
	+9	P-3	Agent de sécurité	Reclassement	Au sein de la Section de la sécurité
	-9	P-2	Agent de sécurité auxiliaire	Reclassement	Au sein de la Section de la sécurité
	-3	P-2	Agent de sécurité auxiliaire	Transformation	Au sein de la Section de la sécurité
	+3	SM	Agent de sécurité	Transformation	Au sein de la Section de la sécurité

<sup>a</sup> Vingt-quatre emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (par. 116 ci-dessous).

109. Le mandat de la Section de la sécurité englobe la gestion du risque pour le personnel, les installations et les biens de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, conformément aux directives du Département de la sûreté et de la sécurité. Les tâches confiées à la Section comprennent la prestation de conseils techniques en matière de sécurité au responsable désigné, la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations concernant la sécurité à l'intention du responsable désigné et de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité, la fourniture d'une protection rapprochée aux hauts responsables de la Mission, la protection des installations et des biens de la Mission, l'élaboration de plans de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence, la sécurité aérienne, la gestion du dispositif de sécurité à l'échelon régional pour les bureaux situés en dehors de la capitale, la délivrance de cartes et autres documents d'identité, les dispositifs de lutte contre les incendies, y compris la maîtrise des matières dangereuses et des contaminants, et des services d'enquête spéciaux pour les enquêtes administratives, y compris les cas de catégorie 1.

110. Au lendemain du tremblement de terre de 2010, il a fallu d'urgence faire face aux problèmes de sécurité nés de la destruction des installations, de l'arrivée soudaine de personnel additionnel et de l'augmentation du nombre d'installations appartenant à l'ONU qui devaient être dotées d'un dispositif de sécurité mais qui étaient dépourvues d'infrastructures comme les murs d'enceinte et les systèmes de surveillance. Les responsabilités incombant à la Section ont également augmenté avec l'ouverture du Bureau d'appui de Saint-Domingue et du Bureau régional de Léogâne. Bien qu'il soit prévu que les phases d'urgence et de relèvement seront achevées pendant l'exercice 2012/13, les deux bureaux demeureront opérationnels.

111. La Section de la sécurité a des bureaux à Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Fort-Liberté, Hinche, Port-de-Paix, Les Cayes, Jérémie, Miragoâne, Gonaïves, Saint-Marc et Jacmel, chacun étant dirigé par un responsable régional de la sécurité. Celui-ci est principalement responsable de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies dans sa zone de sa responsabilité. Il doit rester en contact permanent avec le Coordonnateur de la sécurité régional. Il est chargé de réviser et de mettre en œuvre des plans normalisés et des exercices de préparation; d'assurer la pleine intégration des services de sécurité avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la liaison efficace avec les organisations non gouvernementales; de mettre en œuvre et de superviser le centre des communications pour la sécurité régionale 24 heures sur 24; de mettre en place des dispositifs pour suivre le trafic régional et interrégional au moyen du Centre des transmissions; d'organiser des réunions des équipes de gestion de la sécurité de la zone; d'évaluer en permanence la sécurité des installations et des biens appartenant à l'ONU; et d'organiser la formation du personnel de sécurité des Nations Unies sur des questions d'intérêt régional. Une évaluation comparative effectuée par les coordonnateurs pour les questions de sécurité du Département des opérations de maintien de la paix a conclu que les responsables régionaux de la sécurité devaient être de classe P-3. En outre, étant donné que les responsables régionaux de la sécurité dans d'autres missions sont de classe P-3, la Mission a éprouvé des difficultés à attirer et recruter des candidats compétents. Il est donc proposé de reclasser huit postes d'agent de sécurité de P-2 à P-3, et de transformer trois postes d'agent de sécurité (P-2) en postes d'agent du Service mobile. La transformation de ces postes en postes appartenant à la catégorie du Service mobile permettra de répartir avec plus de souplesse les tâches afin de satisfaire les aspects techniques de certaines fonctions des agents du Service mobile, ce qui est essentiel si l'on veut que ces fonctions, comme les patrouilles, la protection rapprochée, la sécurité incendie et les enquêtes, soient exécutées par du personnel ayant les compétences et les qualités nécessaires.

112. Le Centre des opérations de sécurité est un service de contrôle, de coordination et de communications qui fonctionne 24 heures sur 24 et est dirigé par un responsable des services de sécurité qui fait rapport au Chef de la Section de la sécurité. Le Centre, avec le système de communications d'urgence, assure le suivi des déplacements des fonctionnaires, les patrouilles dans les zones résidentielles et les opérations d'accompagnement, la coordination des comptes rendus d'incidents internes ou externes, la coordination de l'action d'urgence en cas d'incidents internes et, si nécessaire et autorisé, d'incidents externes. Le responsable des services de sécurité est en outre chargé de renforcer le plan de sécurité pour le dispositif d'urgence. Compte tenu de la nature du poste et des responsabilités qui y sont rattachées, il est proposé de reclasser le poste de responsable des services de sécurité de P-2 à P-3.

113. Il est également proposé de réaffecter un poste de juriste adjoint de 1<sup>re</sup> classe (P-2) de la Section des services généraux au Groupe de l'information et de la coordination relatives à la sécurité pour en faire un poste d'agent de sécurité afin de renforcer les effectifs du Groupe et de lui permettre de s'acquitter de sa charge de travail.

114. En outre, il est proposé de transférer un poste de spécialiste de la sécurité incendie de la Section des transports aériens. Cette proposition, qui s'appuie sur les résultats de l'évaluation comparative effectuée par les coordonnateurs pour les

questions de sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, vise à renforcer la capacité de la Section en matière de sécurité incendie et à faire face aux nouvelles priorités et responsabilités de la Section, y compris les opérations de sauvetage 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

115. Il est de surcroît proposé qu'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) soit transféré au Bureau du Chef des services administratifs.

116. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est également proposé de supprimer 24 emplois de temporaire, dont 1 poste d'agent de sécurité de 1<sup>re</sup> classe (P-4), 1 poste d'agent de sécurité auxiliaire (P-2), 12 d'agent de sécurité (agent du Service mobile) et 10 d'agent de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

### **Groupe du VIH/sida**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 emploi de temporaire*

117. Dans le cadre du retrait partiel des renforts autorisés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer un emploi de temporaire occupé par un spécialiste du VIH/sida (P-3) au Groupe du VIH/sida.

### **Division de l'appui à la Mission**

118. Les défis complexes que doit relever la Mission pour s'acquitter de sa fonction spécifique d'appui au Gouvernement haïtien nécessitent un haut niveau de planification et de direction stratégique. Cette hauteur de vues a également été jugée indispensable pour pouvoir gérer les changements nécessaires dans la structure de la composante appui afin de contribuer efficacement à réorienter les activités de la Mission, conformément aux dispositions de la résolution 2012 (2011) du Conseil de sécurité autorisant le retrait des renforts militaires et de police. Il est donc proposé de maintenir pendant l'exercice 2012/13 un emploi de temporaire, dont le titulaire est le Directeur de l'appui à la Mission (ancien Directeur des opérations et de l'administration) à la classe D-2, secondé par le Directeur adjoint de l'appui à la Mission (ancien Chef de l'appui à la Mission) à la classe D-1.

119. Conjointement à la suppression de 352 emplois de temporaire (agents recrutés sur les plans national et international), la Mission a procédé à un examen d'ensemble en vue de prendre des mesures propres à lui permettre de tirer le meilleur parti des ressources disponibles pour appuyer les composantes organiques. Parmi les 352 emplois de temporaire qu'il est proposé de supprimer, 199 (2 D-1, 10 P-5, 15 P-4, 29 P-3, 42 agents du Service mobile, 68 agents recrutés sur le plan national et 33 Volontaires des Nations Unies) se trouvent à la Division de l'appui à la Mission. La composante appui de la Mission sera de ce fait réorganisée comme indiqué aux paragraphes 120 et 121 ci-dessous, et la réorganisation est expliquée plus en détail dans les parties relatives aux diverses unités administratives de la Division.

120. Dans le cadre de la réorganisation générale des services d'appui de la Mission et afin de renforcer les moyens opérationnels et la communication de l'information pour répondre à l'intérêt croissant que suscite chez les États Membres la gestion du matériel appartenant à l'ONU déployé dans les missions, il est proposé de regrouper les fonctions relevant de la gestion du matériel au sein de la Section de la gestion du

matériel, placée sous l'autorité du Chef des services intégrés, en transférant ces fonctions de la Section des services généraux. Il est également proposé, dans le but d'améliorer la prestation de service et de favoriser les synergies, de regrouper les fonctions ayant trait à la gestion des locaux, à la gestion et la reproduction des dossiers et des archives électroniques, et aux services de langue et des voyages, qui sont actuellement exécutées par la Section des services généraux, au sein de la Section du génie, de la Section des communications et de l'informatique et de la Section du personnel, respectivement. En outre, les fonctions relatives à l'examen des réclamations seront transférées de la Section des services généraux au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission. La Section des services généraux sera, de ce fait, dissoute.

121. La Section de la gestion du matériel contrôlera la gestion des biens détenus et utilisés par les contingents et les unités de police constituées de la MINUSTAH, s'occupera de la gestion des stocks et fournira un appui à toutes les unités à comptabilité autonome, à savoir les Sections du génie, des transports, des approvisionnements, des services médicaux et des communications et de l'informatique. La Section regroupera, gèrera et réceptionnera le matériel, effectuera des inspections, supervisera les activités de comptabilisation en pertes et de stockage définitif, et comprendra un groupe du matériel appartenant au contingent, un groupe chargé de la réception et de l'inspection, un groupe de contrôle du matériel et des stocks, un groupe de contrôle du matériel et un groupe de la cession du matériel.

#### **Bureau du Directeur**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste et de 6 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 8 postes et de 1 emploi de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste*

122. Le Bureau du Directeur comprend l'équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission, le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission et la Section de la coordination régionale.

#### **Équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission**

Tableau 24

#### **Ressources humaines : Équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes					
	+1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	De la Section des services généraux
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transfert	Groupe de la gestion des marchés
	-1	P-3	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
+1	P-3	Spécialiste des réclamations	Reclassement	Au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
-1	P-2	Fonctionnaire adjoint chargé des réclamations	Reclassement	Au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
+1	P-2	Juriste adjoint de 1 <sup>re</sup> classe	Transfert	De la Section des services généraux
+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
+2	SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des marchés	Transfert	Du Groupe de la gestion des marchés
+1	SM	Assistant administratif	Transfert	De la Section des services généraux
+2	GN	Assistant administratif	Transfert	Du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
+1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Du Groupe de la gestion des marchés
-1	GN	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Réaffectation	À la Section du personnel
Volontaires des Nations Unies				
+1	VNU	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	De la Section des services généraux
+1	VNU	Assistant chargé des réclamations	Transfert	De la Section des services généraux
-1	VNU	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

123. L'équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission (anciennement Bureau du Directeur des opérations et de l'administration) continuera de fournir des conseils stratégiques à la Division de l'appui à la Mission et de concourir à la prestation d'un appui fonctionnel plus étroit entre la composante technique et la composante d'appui, étant donné l'intégration rigoureuse des activités au lendemain du séisme. Le Bureau jouera un rôle essentiel en collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et le Bureau du Représentant spécial adjoint pour veiller à ce que des orientations stratégiques soient élaborées et mises en œuvre grâce à l'appui opérationnel et administratif. Le Bureau fera également rapport au Représentant spécial du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes au cours de l'exercice.

124. Jusqu'à janvier 2010, la structure de direction pour l'appui à la Mission comprenait un Chef de l'appui à la Mission à la classe D-1, qui était chargé de tous les aspects de la gestion de la Division de l'appui à la Mission. À la suite du séisme en janvier 2010, un renforcement immédiat de la structure de direction s'est traduit par la création d'un emploi de temporaire pour le Directeur des opérations et de l'administration à la classe D-2. Le Directeur était chargé de veiller à l'élargissement du mandat de la Mission, au déploiement des renforts et à la gestion de l'augmentation des ressources financières et physiques déployées à la suite du tremblement de terre, et de toutes les activités menées pour répondre à la crise, y

compris les secours humanitaires et la reconstruction des installations et de l'infrastructure de la Mission.

125. S'il est vrai que la capacité fonctionnelle de la Mission est presque entièrement restaurée et que les renforts feront l'objet d'un retrait partiel à la fin de l'exercice 2011/12, il est cependant nécessaire de maintenir au-delà de la phase de rétablissement l'emploi de temporaire occupé par le Directeur de l'appui à la Mission, la Mission devant passer de la phase d'urgence à celle de la stabilisation et du renforcement des institutions de l'État et de la fourniture d'un appui direct au Gouvernement haïtien.

126. Le Directeur adjoint de l'appui à la Mission continuera d'être le fonctionnaire responsable des fonctions d'appui, tandis que le Directeur de l'appui à la Mission continuera d'exercer ses fonctions pendant une année de plus en qualité de conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général. Il sera chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques adaptées spécifiquement aux besoins des institutions haïtiennes, de renforcer les capacités de police et l'état de droit.

127. Le Directeur continuera d'harmoniser les priorités avec les ressources de la Mission, dont les ressources humaines et matérielles, pour optimiser les résultats dans les domaines essentiels à la stabilité et au développement à long terme d'Haïti, en ayant pour objectif général de transférer les responsabilités de la Mission au Gouvernement haïtien, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres partenaires en vue du retrait ultérieur de la Mission.

128. Le Directeur s'attachera également à améliorer les processus et politiques internes à la Mission, qui font partie intégrante des pratiques de réforme appliquées actuellement par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, y compris, mais sans s'y limiter, à la stratégie globale d'appui aux missions et aux préparatifs de l'introduction d'Umoja et des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Le Directeur jouera de surcroît un rôle essentiel dans le développement à long terme de la Mission en affinant le concept opérationnel du Bureau d'appui de Saint-Domingue sur la base d'une analyse plus approfondie des systèmes de gestion. Il est donc proposé de maintenir l'emploi de temporaire de Directeur de l'appui à la Mission (D-2) pendant l'exercice 2012/13, le Chef de l'appui à la Mission (D-1) assumant les fonctions de directeur adjoint de l'appui à la Mission chargé des activités courantes de la Division de l'appui à la Mission.

129. Dans l'intention d'améliorer les mécanismes de contrôle interne, il est également proposé de transférer au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission les fonctions rattachées à la gestion des marchés, à savoir les postes de chef du Groupe de la gestion des contrats (P-3) et de trois assistants chargés de la gestion des contrats (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) de l'ancienne Section de la gestion des contrats (dissoute), ainsi que de transférer les effectifs du Groupe des réclamations de l'ancienne Section des services généraux (supprimée).

130. Compte tenu du grand nombre de réclamations en souffrance, qui représentent des responsabilités potentielles pour la Mission, il faudra un spécialiste des réclamations qui sera chargé de diriger le Groupe des réclamations et qui fera rapport au Directeur de l'appui à la Mission. L'intéressé devra gérer le Groupe de

façon à garantir le remboursement en temps opportun de toutes les réclamations en suspens, de procéder à des analyses et de formuler des recommandations relatives à l'octroi d'indemnités en vertu des pouvoirs qui lui auront été délégués dans le cadre du niveau de responsabilité croissant et conformément au Statut du personnel. Il est proposé de reclasser le poste P-2 (fonctionnaire adjoint chargé des réclamations) à P-3 (spécialiste des réclamations). Outre le poste de spécialiste des réclamations, dont le titulaire assumerait les fonctions de chef du Groupe, les effectifs du Groupe des réclamations comprendraient 2 postes (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 Volontaire des Nations Unies.

131. Il est également proposé de transférer trois postes d'assistant administratif (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission à l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission, afin de tirer le meilleur parti des ressources humaines en alignant les effectifs actuels sur les nouvelles priorités.

132. Comme indiqué au paragraphe 29 ci-dessus, le Groupe de la Commission d'enquête sera transféré de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

133. En outre, il est proposé qu'un poste d'assistant des commissions d'enquête (agent des services généraux recruté sur le plan national) soit transféré de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission à la Section du personnel. Les fonctions exercées par le titulaire seront redistribuées parmi les effectifs de l'équipe de collaborateurs directs.

### Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

Tableau 25

#### Ressources humaines : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes					
	+1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Transfert	Depuis la Section de la Coordination régionale
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	-1	AN	Agent de service social	Transfert	Au Groupe du soutien psychologique et matériel
	-2	GN	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

134. Il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission depuis la Section de la Coordination régionale. Ce transfert fait partie de la révision de la structure d'appui à la Mission et vise à optimiser ses ressources humaines en ajustant le personnel existant conformément aux nouvelles priorités.

135. Il est aussi proposé de transférer trois postes d'assistant administratif (1 poste d'agent du service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission au

Bureau du Directeur de l'appui à la Mission. Les tâches qui étaient assumées par les intéressés seront réparties entre les agents qui composent le tableau d'effectif de la Section.

136. Il est en outre proposé de transférer l'agent d'aide sociale (administrateur recruté sur le plan national) au Service du Groupe du soutien psychologique et matériel des services administratifs.

### Section de la Coordination régionale

Tableau 26

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section de la coordination régionale

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes				
-1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
-3	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	À la Section du personnel
-2	SM	Assistant financier	Transfert	À la Section des finances
-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Chef des services administratifs
-4	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	À la Section du personnel
-3	GN	Assistant financier	Transfert	À la Section des finances

<sup>a</sup> Sept emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 139 ci-dessous).

137. La Section de la Coordination régionale est composée du Groupe régional d'appui, du Groupe de l'information et de la planification, du Groupe des opérations logistiques en cours et du Groupe de la planification.

138. Conformément à la révision de la structure d'appui à la Mission et pour optimiser la répartition de ses ressources humaines, il est proposé : que 1 poste de fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) soit transféré au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, que 7 postes d'assistant chargé des ressources humaines (3 postes d'agent du service mobile et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) soient transférés à la Section du personnel, que 5 postes d'assistant financier (2 postes d'agent du service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) soient transférés à la Section des finances, et que 1 poste d'assistant administratif (agent du service mobile) soit transféré au Bureau du chef des services administratifs.

139. De plus, dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 7 emplois de temporaire à la Section de la Coordination régionale, à savoir 6 postes de fonctionnaire d'administration (2 P-4 et 4 P-3) et 1 poste d'assistant administratif (agent du service mobile).

### Services administratifs

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 16 postes et de 49 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 30 postes et de 40 emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 8 postes et de 9 emplois de temporaire*

140. Les Services administratifs comprennent le Bureau du Chef des services administratifs, la Section des finances, la Section du personnel, la Section des achats, le Groupe du soutien psychologique et matériel et la Section des services médicaux.

### Bureau du Chef des services administratifs

Tableau 27

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Bureau du Chef des services administratifs

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes					
	+1	SM	Assistant administratif	Mesure	Depuis la Section de la sécurité
	+1	SM	Assistant administratif	Mesure	Depuis la Section de la coordination régionale

<sup>a</sup> Quatre emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 142 ci-dessous).

141. Pour appuyer le Chef des services administratifs, qui assume les fonctions de direction de l'administration à Port-au-Prince et à Saint Domingue, il est proposé de transférer à son bureau deux postes d'assistant administratif (postes d'agent du service mobile) soient transférés au Bureau de celui-ci, l'un depuis la Section de la sécurité et l'autre, depuis la Section de la Coordination régionale.

142. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 4 postes de temporaire au Bureau du Chef des Services administratifs, à savoir le poste de chef des services administratifs (D-1), 2 postes de fonctionnaire d'administration (P-4 et P-3) et 1 poste d'assistant à la formation (poste de volontaire des Nations Unies).

### Section des finances

Tableau 28

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section des finances

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes					
	+2	SM	Assistant financier	Transfert	Depuis la Section de la coordination régionale
	+3	GN	Assistant financier	Transfert	Depuis la Section de la coordination régionale
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section du personnel

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Volontaires des Nations Unies	-1	GN	Assistant financier	Réaffectation	À la Section du personnel
	-1	VNU	Assistant financier	Réaffectation	Au Groupe du soutien psychologique et matériel

<sup>a</sup> Six emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 146 ci-dessous).

143. Conformément à la révision de la structure d'appui à la Mission et notamment pour regrouper les postes financiers régionaux au sein de la Section des finances, il est proposé que soient transférés vers cette section cinq postes d'assistants financiers (soit 2 postes du service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis la Section de la coordination régionale.

144. Il est aussi proposé de transférer un poste d'assistant administratif (poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et de réaffecter un poste d'assistant financier (poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section du personnel. Les fonctions actuellement assumées par les intéressés seront redistribuées entre les agents qui composent le tableau d'effectif de la Section.

145. En outre, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant financier (poste de Volontaire des Nations Unies) au Groupe du soutien psychologique et matériel. Les fonctions actuellement assumées par l'intéressé seront redistribuées entre les agents qui composent le tableau d'effectif de la Section.

146. De plus, dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme il est proposé de supprimer 6 emplois de temporaire à la Section des finances, à savoir 1 poste de chef de la Section des finances (P-5), 1 poste de caissier (P-4), 2 postes de fonctionnaire des finances (P-4) et 2 postes d'assistant financier (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### Section du personnel

Tableau 29

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section du personnel

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes					
	+3	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	Depuis la Section de la coordination régionale
	+1	SM	Assistant chargé des voyages	Transfert	Depuis la Section des services généraux
	+4	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	Depuis la Section de la coordination régionale
	+5	GN	Assistant chargé des voyages	Transfert	Depuis la Section des services généraux
	+2	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section des services généraux
	+333	GN	Interprète	Transfert	Depuis la Section des services généraux
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section des finances

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Emplois de temporaire	+1	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Depuis la Section des finances
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+1	AN	Fonctionnaire chargé des voyages	Transfert	Depuis la Section des services généraux

<sup>a</sup> Six emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir para. 151 ci-dessous).

147. Afin d'améliorer les services rendus aux missions et d'obtenir des effets de synergie, le Groupe des voyages et le Groupe d'appui linguistique seront transférés à la Section du personnel depuis la Section des services généraux après la dissolution de celle-ci. Le Groupe des voyages sera dirigé par un fonctionnaire chargé des voyages (agent du service mobile). Le Groupe d'appui linguistique sera une subdivision du Groupe du personnel recruté sur le plan national de la Section et sera dirigé par un spécialiste des ressources humaines (agent du service mobile).

148. En ce qui concerne le Groupe des voyages, 6 postes d'assistant chargé des voyages (1 poste d'agent du service mobile et 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'emploi de temporaire de fonctionnaire chargé des voyages (administrateur recruté sur le plan national) seront transférés depuis la Section des services généraux après la dissolution de celle-ci. Il est aussi proposé de transférer 1 poste d'assistant administratif (poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et de réaffecter 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis la Section des finances pour appuyer la préparation du Groupe des voyages à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). En vue de réaliser l'objectif de mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'assistant administratif et l'assistant chargé des ressources humaines fourniront un appui pour définir les soldes d'ouverture relatifs aux frais de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission, aux reliquats de congé payé, aux heures supplémentaires et aux congés de compensation d'ici le 14 janvier 2013. En dernier lieu, à l'appui des efforts que déploie la Mission pour mieux maîtriser les frais de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif (poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission.

149. Le Groupe d'appui linguistique résultera du transfert de 333 postes d'interprète (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis la Section des services généraux après la dissolution de celle-ci.

150. Il est aussi proposé que sept postes d'assistant aux ressources humaines (3 postes d'agent du service mobile et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) soient transférés à la Section du personnel depuis la Section de la Coordination régionale pour appuyer la préparation des dossiers des

prestations dues au personnel avant la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ainsi que pour conserver une capacité opérationnelle optimale dans cette Section en prévision de la suppression des postes d'emploi de temporaire indiqués ci-après.

151. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 6 emplois de temporaire à la Section du personnel, à savoir le poste de chef du personnel civil (P-5), 1 poste de fonctionnaire chargé des ressources humaines (P-4) et 4 postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent du service mobile).

### Section des achats

152. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 4 emplois de temporaire à la Section des achats, à savoir le poste de chef de la section des achats (P-5), 2 postes d'assistant pour les achats (postes d'agent du service mobile) et 1 poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national).

### Section des services généraux

Tableau 30

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section des services généraux

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	P-4	Chef des services généraux	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	P-3	Spécialiste de la gestion de l'information	Transfert	À la Section des communications et de l'informatique
	-1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des réclamations	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	P-2	Fonctionnaire chargé des voyages	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	-1	P-2	Juriste adjoint de 1 <sup>re</sup> classe	Réaffectation	À la Section de la sécurité
	-1	SM	Assistant chargé des voyages	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	-10	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	SM	Assistant chargé des réclamations	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	SM	Assistant chargé des voyages	Transfert	À la Section du personnel
	-11	GN	Interprète	Réaffectation	À la Section du génie
	-6	GN	Assistant chargé du courrier	Transfert	À la Section des communications et de l'informatique
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	GN	Chauffeur	Transfert	À la Section de la gestion du matériel

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
	-1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-5	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-6	GN	Assistant aux entrepôts	Réaffectation	À la Section de la gestion du matériel
	-333	GN	Interprète	Transfert	À la Section du personnel
	-5	GN	Assistant chargé des voyages	Transfert	À la Section du personnel
	-2	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section du personnel
	-6	GN	Interprète	Transfert	Au Centre mixte des opérations logistiques
Emplois de temporaire					
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	À la Section du génie
	-1	AN	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	AN	Fonctionnaire chargé des voyages	Transfert	À la Section du personnel
	-2	GN	Assistant chargé des services généraux	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-3	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-4	GN	Assistant à la cession du matériel	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
Volontaires des Nations Unies					
	-1	VNU	Assistant administratif	Transfert	À la Section des communications et de l'informatique
	-1	VNU	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	À la Section des communications et de l'informatique
	-2	VNU	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	VNU	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	VNU	Assistant à la cession du matériel	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	VNU	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du directeur de l'appui à la Mission
	-1	VNU	Assistant chargé des voyages	Transfert	Au Bureau du directeur de l'appui à la Mission

<sup>a</sup> Vingt-cinq emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 155 ci-dessous).

153. Afin d'améliorer les services rendus et d'obtenir des effets de synergie, le Groupe de la gestion des installations, le Groupe de la gestion de l'information ainsi que le Groupe des voyages et le Groupe de l'appui linguistique seront transférés depuis la Section des services généraux après la dissolution de celle-ci, respectivement, à la Section du génie, à la Section des communications et de

l'informatique et à la Section du personnel. Le Groupe des réclamations sera transféré au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission. Par ailleurs, le personnel chargé de gérer le matériel sera réuni au sein d'une Section de la gestion du matériel et dépendra directement du Chef des Services d'appui intégrés.

154. De plus, il est proposé de réaffecter un poste de juriste adjoint de 1<sup>re</sup> classe (P-2) à la Section de la sécurité, et de transférer 6 postes d'interprète (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre mixte des opérations logistiques, conformément à la révision de la structure d'appui à la Mission et pour optimiser la répartition de ses ressources humaines.

155. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 25 emplois de temporaire à la Section des services généraux, à savoir le poste de spécialiste en chef de la gestion du matériel (P-5), 7 postes d'assistant (gestion des installations) (dont 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies), 6 postes d'assistant administratif (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), 4 postes d'assistant de gestion de l'information (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), 3 postes d'assistant chargé des voyages (dont 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies), 3 postes d'assistant chargé du courrier (dont 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) et 1 poste d'assistant chargé des services généraux (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### Section de la gestion des contrats

Tableau 31

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section de la gestion des contrats

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes				
-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
-2	SM	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
-1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

<sup>a</sup> Six emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 157 ci-dessous).

156. Comme indiqué au paragraphe 129, les fonctionnaires exerçant les fonctions rattachées à la gestion des marchés, à savoir le fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) et trois assistants chargés de la gestion des marchés (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) seront transférés au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission.

157. En outre, dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 6 emplois de temporaire à la Section de la gestion des contrats, occupés par le Chef de la section de la gestion des marchés (P-4), 2 fonctionnaires chargés de la gestion des contrats (P-3) et 3 assistants

chargés de la gestion des marchés (2 agents du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies).

### Section des conseils et des services sociaux à l'intention du personnel

Tableau 32

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	AN	Assistant du Conseiller du personnel	Transfert	Du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
Volontaires des Nations Unies	+1	VNU	Assistant du Conseiller du personnel	Réaffectation	De la Section des finances

<sup>a</sup> Vingt-cinq emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 159 ci-dessous).

158. Compte tenu de la suppression des emplois de temporaire, comme indiqué au paragraphe 159, et du volume de travail dont le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie continue de s'acquitter à la suite du tremblement de terre, il est proposé de transférer le poste d'assistant du Conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national) du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, et de réaffecter le poste d'assistant (finances) (Volontaire des Nations Unies) de la Section des finances, qui deviendrait l'assistant du Conseiller du personnel et occuperait un emploi de temporaire.

159. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 25 emplois de temporaire au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, occupés par un Conseiller du personnel hors classe (P-5), 14 conseillers du personnel (1 P-4, 8 P-3, 4 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national), 6 assistants du Conseiller du personnel (agents du Service mobile), 2 assistants à l'administration (agents du Service mobile), 1 assistant social (agent du Service mobile) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### Section des services médicaux

160. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 10 emplois de temporaire à la Section des services médicaux, occupés par 5 médecins (1 P-5, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies), 2 techniciens de laboratoire (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), 2 infirmières (agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### Services d'appui intégrés

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 15 postes et diminution nette de 43 emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 37 postes et diminution nette de 27 emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 10 postes et diminution nette de 24 postes provisoires*

161. Les Services d'appui intégrés comprennent le Bureau du Chef des services d'appui intégrés, la Section de la gestion du matériel, le Centre mixte des opérations logistiques, la Section du contrôle des mouvements, la Section du génie, la Section des transports aériens, la Section des communications et de l'informatique, la Section des transports et la Section des approvisionnements.

### Bureau du Chef des services d'appui intégrés

Tableau 33

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Bureau du Chef des services d'appui intégrés

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes	-1	P-3	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-2	SM	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-3	GN	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-1	GN	Assistant de bureau	Transfert	Au Centre mixte des opérations logistiques
Emplois de temporaire	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
	-2	SM	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	À la Section de la gestion du matériel
Volontaires des Nations Unies					
Postes provisoires	-3	VNU	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	À la section de la gestion du matériel

<sup>a</sup> Quatre emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 164 ci-dessous).

162. Comme il est indiqué en détail au paragraphe 167 ci-dessous, il est proposé de transférer 6 postes (1 P-3, 2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), et 6 emplois de temporaire (3 Volontaires des Nations Unies et 3 agents du Service mobile) du Bureau du Chef des services intégrés à la Section de la gestion du matériel dans le cadre du regroupement des fonctions de gestion du matériel.

163. Il est proposé, de surcroît, de transférer un poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef des services intégrés au Centre mixte des opérations logistiques. Les fonctions exercées jusque-là par le titulaire seront redistribuées parmi les effectifs du Bureau.

164. Dans le cadre du retrait partiel des effectifs de renfort déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 4 emplois de temporaire au Bureau du Chef des services intégrés, occupés par le Chef des services intégrés (D-1), 1 logisticien (P-4), 1 administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (P-3) et 1 fonctionnaire du budget (Volontaire des Nations Unies).

### Section de la gestion du matériel

Tableau 34

#### Ressources humaines : Section de la gestion du matériel

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-4	Spécialiste en chef de la gestion du matériel	Transfert	De la Section des services généraux
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks	Transfert	De la Section des services généraux
	+1	P-3	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	De la Section des services généraux
	+1	P-3	Spécialiste des réclamations	Transfert	De la Section des services généraux
	+1	P-3	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Du Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	+1	SM	Assistant chargé des réclamations	Transfert	De la Section des services généraux
	+4	SM	Assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks	Transfert	De la Section des services généraux
	+4	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	De la Section des services généraux
	+2	SM	Assistant à la cession du matériel	Transfert	De la Section des services généraux
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Du Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	+1	SM	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Du Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	+5	GN	Assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks	Transfert	De la Section des services généraux
	+1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	De la Section des services généraux
	+6	GN	Assistant (entrepôts)	Transfert	De la Section des services généraux
	+2	GN	Assistant à la cession du matériel	Transfert	De la Section des services généraux
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	De la Section des services généraux
	+3	GN	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Du Bureau du Chef des services d'appui intégrés
Emplois de temporaire	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Du Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	+2	SM	Assistant chargé du matériel appartenant	Transfert	Du Bureau du Chef des services d'appui

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
			aux contingents		intégrés
	+1	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	De la Section des services généraux
	+1	AN	Assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks	Transfert	De la Section des services généraux
	+2	GN	Assistant chargé des services généraux	Transfert	De la Section des services généraux
	+3	GN	Assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks	Transfert	De la Section des services généraux
	+4	GN	Assistant à la cession du matériel	Transfert	De la Section des services généraux
Volontaires des Nations Unies					
Postes inscrits au budget ordinaire	+2	VNU	Assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks	Transfert	De la Section des services généraux
	+2	VNU	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	De la Section des services généraux
	+1	VNU	Assistant (gestion du matériel)	Réaffectation	Du Bureau du chef de la police civile
Postes provisoires	+3	VNU	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Du Bureau du Chef des services d'appui intégrés

165. Il est proposé, dans le but d'améliorer la gestion des biens durables et non durables et d'optimiser la supervision du matériel appartenant aux contingents déployé par les militaires et les unités de police constituées, de regrouper les fonctions de gestion du matériel au sein de la Section de la gestion du matériel.

166. La Section serait placée sous la direction d'un spécialiste en chef de la gestion du matériel (P-4), qui ferait rapport au Chef des Services d'appui intégrés, et serait chargé des tâches suivantes : exploitation et maintenance du système de contrôle électronique du matériel de la Mission; gestion des stocks et réduction de l'inventaire; cession du matériel radié de l'inventaire; prestation de services consultatifs sur la gestion des stocks et de la chaîne logistique aux unités à comptabilité autonome; suivi permanent de tous les inventaires à tous les niveaux au sein de la Mission; modernisation des règles et méthodes de gestion des entrepôts; réduction du temps de traitement des inventaires; collecte, regroupement et analyse des données sur les stocks et la consommation; tenir à jour des bases de données; inspections du matériel appartenant aux contingents à l'arrivée et vérification de l'état de préparation opérationnelle du matériel, et inspections et vérifications périodiques et à l'occasion du rapatriement.

167. Les effectifs de la Section comprendraient 36 postes (1 P-4, 4 P-3, 13 agents du Service mobile et 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 8 postes de Volontaires des Nations unies (5 postes inscrits au budget ordinaire et 3 postes provisoires), 14 emplois de temporaire (4 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national), et tiendraient compte du transfert, à partir de la Section des services généraux (qui sera dissoute), de 30 postes (1 P-4, 3 P-3, 11 agents du Service mobile, 15 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 4 postes de Volontaire des Nations Unies et de 11 emplois de temporaire (1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national

et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national); du transfert de 6 postes (1 P-3, 2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux) et de 6 emplois de temporaire (3 postes provisoires de Volontaire des Nations Unies et 3 postes d'agent du Service mobile) à partir du Bureau du Chef des services intégrés; et de la réaffectation d'un poste de Volontaire des Nations Unies à partir du Bureau du chef de la police.

### Centre mixte des opérations logistiques

Tableau 35

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Centre mixte des opérations logistiques

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes				
+6	GN	Assistant (soutien logistique)	Transfert	De la Section des services généraux
+1	GN	Assistant (soutien logistique)	Transfert	Du Bureau du Chef des services d'appui intégrés

<sup>a</sup> Treize emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 169 ci-dessous).

168. Dans le cadre de l'examen de la structure d'appui de la Mission et dans le but d'en optimiser les ressources humaines en utilisant les effectifs existants pour faire face aux priorités nouvelles, il est proposé de transférer au Centre mixte des opérations logistiques sept postes d'assistant (soutien logistique), dont six de la Section des services généraux et un du Bureau du Chef des services intégrés.

169. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 13 emplois de temporaire au Centre mixte des opérations logistiques, occupés par le chef du bureau logistique (P-5), 1 spécialiste de la planification (P-4), et 11 logisticiens (6 P-3 et 5 agents du Service mobile).

### Section du contrôle des mouvements

170. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 11 emplois de temporaire à la Section du contrôle des mouvements, dont 1 emploi occupé par un officier chargé du contrôle des mouvements (P-3), 1 occupé par un assistant administratif (agent du Service mobile) et 9 occupés par des assistants (contrôle des déplacements) (5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies).

### Section du génie

Tableau 36

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section du génie

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes				
+1	P-3	Spécialiste de l'eau et de l'assainissement	Réaffectation	De la Section des transports aériens
+11	GN	Opérateurs	Réaffectation	De la Section des services généraux

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Emplois de temporaire	+1	SM	Assistant (gestion des installations)	Transfert	De la Section des services généraux
Volontaires des Nations Unies	+2	VNU	Ingénieur	Réaffectation	Bureau du chef de la police

<sup>a</sup> Trente-quatre emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 176 ci-dessous).

171. Dans le but d'améliorer l'exploitation des locaux et des installations de la Mission, il est proposé de regrouper les fonctions correspondantes à la Section du génie. Le Groupe de la gestion des installations serait transféré à la Section du génie à partir de la Section des services généraux, à sa dissolution, et placé sous la direction d'un assistant (gestion des installations) (agent du Service mobile) chargé de la gestion et de l'entretien des bâtiments et locaux à usage de bureaux et d'habitations et des infrastructures d'appui (évacuation des eaux usées, enlèvement des déchets solides, nettoyage et lutte contre les parasites, rongeurs et insectes), de la surveillance et de la supervision des services de gestion des camps fournis par des entreprises extérieures dans 196 installations et dans les multiples sites où la Mission est présente, ainsi que de l'établissement et de l'exécution des plans d'affectation des bureaux au personnel de la Mission.

172. Outre le poste d'assistant (gestion des installations), le tableau d'effectifs proposé comprendrait 17 postes, 1 emploi de temporaire et 3 postes de Volontaires des Nations Unies.

173. Il est également proposé de réaffecter de la Section des services généraux à la Section du génie 11 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national dont les titulaires exerceraient les fonctions d'opérateur de la station de traitement des eaux usées au sein Groupe de l'eau et de l'assainissement. Les opérateurs seront chargés de l'exploitation, du nettoyage et du maintien en condition de 28 stations de traitement des eaux usées appartenant à l'ONU dans 10 départements d'Haïti. Les opérateurs seront également chargés du contrôle courant des eaux traitées et des effluents, conformément aux directives du Département de l'appui aux missions.

174. En outre, il est proposé de réaffecter le poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) de la Section des transports aériens à la Section du génie pour exécuter les fonctions de spécialiste de l'eau et de l'assainissement. Le spécialiste serait chargé de la planification, de la conception et de la mise en œuvre du plan d'action de la Mission pour la gestion des eaux usées, pour faire en sorte que le traitement des eaux usées soit conforme aux directives du Département de l'appui aux missions. La gestion des eaux usées a revêtu une importance capitale à la suite de l'épidémie de choléra qui a frappé Haïti, et la Mission a besoin de ressources considérables pour maîtriser la situation en matière de traitement des eaux usées de tous les camps. Le spécialiste de l'eau et de l'assainissement sera chargé de fournir des conseils techniques et de planifier la mise en place, l'exploitation et la maintenance des 28 stations de traitement des eaux usées de la Mission, conformément au plan d'action de gestion des eaux usées.

175. Du fait de la réduction des activités d'appui des composantes techniques au lendemain du séisme et dans le but d'optimiser les ressources humaines en utilisant les effectifs disponibles pour faire face aux nouvelles priorités, il est proposé de réaffecter du Bureau du chef de la police à la Section du génie deux postes de Volontaire des Nations Unies dont les titulaires exerceraient les fonctions d'ingénieur.

176. Dans le cadre, également, du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme pour faire face à l'expansion soudaine des activités, il est proposé de supprimer 34 emplois de temporaire à la Section du génie, occupés par 1 ingénieur en chef (P-5), 1 ingénieur (P-4), 5 ingénieurs électrotechniciens (3 P-3 et 2 agents du Service mobile), 6 assistants Génie (Service mobile), 14 assistants à la gestion des équipements et du matériel (1 agent du Service mobile, 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), 2 fonctionnaires chargés de la gestion des installations (administrateur recruté sur le plan national), 3 assistants (gestion des installations) (Volontaires des Nations Unies), 1 assistant (budget) (Volontaire des Nations Unies) et 1 spécialiste de systèmes d'information géographique (Volontaire des Nations Unies).

### Section des transports aériens

Tableau 37

#### Ressources humaines : Section des transports aériens

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	P-3	Spécialiste de la sécurité aérienne	Réaffectation	À la Section du génie
	-1	SM	spécialiste de la sécurité incendie	Transfert	À la Section de la sécurité

177. Il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) à la Section du génie. Les fonctions dont était chargé le titulaire seront redistribuées parmi les effectifs de la Section des transports aériens.

178. Compte tenu du coût élevé des services contractuels d'urgence et de sauvetage en cas de catastrophe aérienne, il est proposé de centraliser et de renforcer les capacités de lutte contre les incendies sous le contrôle administratif de la Section de la sécurité. Ainsi, pour améliorer la qualité des services et garantir la disponibilité des ressources humaines nécessaires aux services d'urgence et de sauvetage en cas de catastrophe aérienne, il est proposé de transférer un poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile) à la Section de la sécurité.

### Section des communications et de l'informatique

Tableau 38

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section des communications et de l'informatique

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes					
	+1	P-3	Spécialiste de la gestion de l'information	Transfert	De la Section des services généraux
	+6	GN	Assistant au courrier	Transfert	De la Section des services généraux

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Volontaires des Nations Unies				
+2	VNU	Assistant (gestion de l'information)	Transfert	De la Section des services généraux

<sup>a</sup> Douze emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 181 ci-dessous).

179. Dans le but d'améliorer la prestation de services et de favoriser les synergies, le Groupe de la gestion de l'information de la Section des services généraux (dissoute) sera transféré à la Section des communications et de l'informatique et placé sous la direction d'un spécialiste de la gestion de l'information (P-3), chargé des fonctions suivantes : a) garantir le respect de la responsabilité dans le domaine de la gestion de l'information placée sous la garde ou le contrôle de la Mission; b) tenir à jour un journal détaillé et complet de gestion des dossiers, contenant les documents qui justifient les décisions et mesures prises; c) prêter assistance aux services opérationnels et administratifs de la Mission et autres acteurs importants en fournissant des informations pertinentes et exactes en temps voulu et de manière économique; d) préserver les informations de façon à garantir leur authenticité, leur fiabilité, leur accessibilité et leur intégrité aussi longtemps que nécessaire; e) garantir un accès transparent et effectif aux informations de la Mission dans les limites des restrictions d'usage en matière de confidentialité, conformément à la circulaire du Secrétaire général sur le classement et le maniement d'informations sensibles ou confidentielles (ST/SGB/2007/6) et aux directives internes de la Mission; et f) gérer les risques liés à la préservation des dossiers les plus importants dans le cadre de la continuité des opérations en cas de sinistre touchant la Mission.

180. Outre le poste de spécialiste de la gestion de l'information qui exercerait les fonctions de chef du Groupe, de la gestion de l'information, le tableau d'effectifs du groupe comprendrait six postes d'assistant au courrier (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux emplois de temporaire pour deux assistants (gestion de l'information) qu'il est proposé de transférer de la Section des services généraux.

181. Dans le cadre du retrait partiel des effectifs de renfort déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 12 emplois de temporaire à la Section des communications et de l'informatique, occupés par le Chef des télécommunications et de l'informatique (P-5), le Chef des communications et de l'informatique (P-4), deux fonctionnaires des télécommunications (administrateurs recrutés sur le plan national) et huit assistants (télécommunications) (Volontaires des Nations Unies).

### Section des transports

Tableau 39

#### Ressources humaines<sup>a</sup> : Section des transports

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes				
-1	AN	Fonctionnaire des transports	Réaffectation	À la Section de la justice
+1	GN	Chauffeur	Transfert	De la Section des approvisionnements

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Emplois de temporaire	+8 GN	Chauffeur	Transfert	De la Section des approvisionnements

<sup>a</sup> Dix-neuf emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 184 ci-dessous).

182. Dans le but de satisfaire la demande accrue en véhicules pour transporter le personnel de la MINUSTAH entre Port-au-Prince et les régions, due au fait qu'on a réduit le nombre d'aéronefs et d'heures de vol dans le cadre du retrait partiel des effectifs de renfort, il est proposé de transférer, de la Section des approvisionnements à la Section des transports, neuf chauffeurs (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et huit agents des services généraux occupant des emplois de temporaire).

183. Il est également proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire des transports (administrateur recruté sur le plan national) à la Section de la justice. Les fonctions dont était chargé le titulaire seront redistribuées parmi les effectifs de la Section.

184. Dans le cadre du retrait partiel des effectifs de renfort déployés au lendemain du séisme pour faire face à l'expansion soudaine des activités, il est également proposé de supprimer 19 emplois de temporaire à la Section des transports, occupés par 5 fonctionnaires des transports (1 P-4, 1 P-3 et 3 agents du Service mobile), 1 répartiteur (agent du Service mobile) et 13 mécaniciens auto (10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies).

### Section des approvisionnements

Tableau 40  
Ressources humaines<sup>a</sup> : Section des approvisionnements

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Description</i>
Postes	-1 GN	Chauffeur	Transfert	À la section des transports
Emplois de temporaire	-8 GN	Chauffeur	Transfert	À la section des transports
Volontaires des Nations Unies	+1 VNU	Assistant aux fournitures	Réaffectation	Du bureau du chef de la police civile

<sup>a</sup> Treize emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme (voir par. 186 ci-dessous).

185. Suite à l'examen de la structure d'appui de la Mission et dans le but d'optimiser les ressources humaines en utilisant les effectifs disponibles pour faire face aux nouvelles priorités, il est proposé de transférer à la Section des transports 9 chauffeurs (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 8 emplois de temporaire occupés par des agents des services généraux recrutés sur

le plan national), ainsi que d'y réaffecter un poste de Volontaire des Nations Unies, du Bureau du chef de la police, occupé par un administrateur de programmes qui remplirait les fonctions d'assistant aux fournitures.

186. Dans le cadre du retrait partiel des effectifs de renfort déployés au lendemain du séisme pour faire face à l'expansion des activités, il est également proposé de supprimer 13 emplois de temporaire à la Section des approvisionnements, occupés par 1 chef des approvisionnements (P-5), 1 fonctionnaire chargé des carburants (P-4), 1 fonctionnaire chargé des rations (P-4), 8 assistants (fournitures) (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies), et 2 assistants (rations) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> au 30 juin.)

Catégorie de personnel	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)=(3)-(2)	(5)=(4)÷(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	245 235,0	233 522,3	186974,1	(46 548,2)	(19,9)
Police des Nations Unies	77 473,9	80 685,1	79790,2	(894,9)	(1,1)
Unités de police constituées	56 387,0	63 770,5	44917,0	(18 853,5)	(29,6)
<b>Total partiel</b>	<b>379 095,9</b>	<b>377 977,9</b>	<b>311681,3</b>	<b>(66 296,6)</b>	<b>(17,5)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	91 287,1	95 264,1	90 390,6	(4 873,5)	(5,1)
Personnel recruté sur le plan national	34 173,1	34 838,3	30 019,1	(4 819,2)	(13,8)
Volontaires des Nations Unies	11 738,9	12 571,2	10 589,9	(1 981,3)	(15,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	13 543,5	27 674,8	6 942,1	(20 732,7)	(74,9)
<b>Total partiel</b>	<b>150 742,6</b>	<b>170 348,4</b>	<b>137 941,7</b>	<b>(32 406,7)</b>	<b>(19,0)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	2 870,7	4 635,0	4 526,1	(108,9)	(2,3)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	604,7	626,4	238,1	(388,3)	(62,0)
Voyages	6 375,0	7 745,3	4 210,4	(3 534,9)	(45,6)
Installations et infrastructures	119 988,1	121 037,6	94 004,8	(27 032,8)	(22,3)
Transports terrestres	31 512,1	12 796,5	12 552,4	(244,1)	(1,9)
Transports aériens	28 463,7	26 767,2	21 692,7	(5 074,5)	(19,0)
Transports maritimes ou fluviaux	926,9	964,5	613,3	(351,2)	(36,4)
Communications	32 389,2	30 185,1	24 677,3	(5 507,8)	(18,2)
Informatique	13 487,7	6 336,4	6 400,7	64,3	1,0
Santé	9 405,6	8 641,5	7 738,5	(903,0)	(10,4)
Matériel spécial	3 931,7	4 909,4	3 496,4	(1 413,0)	(28,8)
Fournitures, services et matériel divers	23 271,9	13 045,9	9 616,1	(3 429,8)	(26,3)
Projets à effet rapide	7 496,9	7 500,0	5 000,0	(2 500,0)	(33,3)
<b>Total partiel</b>	<b>280 724,2</b>	<b>245 190,8</b>	<b>194 766,8</b>	<b>(50 424,0)</b>	<b>(20,6)</b>
<b>Total brut</b>	<b>810 562,7</b>	<b>793 517,1</b>	<b>644 389,8</b>	<b>(149 127,3)</b>	<b>(18,8)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	16 699,0	18 070,0	12 624,0	(5 446,0)	(30,1)
<b>Total net</b>	<b>793 863,7</b>	<b>775 447,1</b>	<b>631 765,8</b>	<b>(143 681,3)</b>	<b>(18,5)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>810562,7</b>	<b>793 517,1</b>	<b>644 389,8</b>	<b>(149 127,3)</b>	<b>(18,8)</b>

## B. Contributions non budgétisées

187. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	5 235,7
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>5 235,7</b>

<sup>a</sup> Estimation de la valeur locative des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement et des droits d'atterrissage.

## C. Gains d'efficacité

188. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 ont été établies sur la base des initiatives ci-après visant à réaliser des gains d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Relève des contingents et du personnel de police	1 500,0	Amélioration la planification et des dispositions relatives aux transports
Rations	1 066,6	Amélioration de la gestion des stocks de rations
	398,0	Production d'eau en bouteilles à l'intention des contingents et des unités de police constituées au moyen des stations d'épuration de la Mission
Installations et infrastructures	2 400,0	Allongement de la durée de vie économique du matériel déjà déployé
	900,9	Réduction de la consommation en carburant des groupes électrogènes
	829,2	Diminution des stocks de pièces de rechange et de fournitures
Transports terrestres	1 332,8	Allongement de la durée de vie économique des véhicules et du matériel d'atelier déjà déployés
	400,0	Diminution du stock de pièces de rechange grâce à la mise en service du système d'inventaire en flux tendu
	873,9	Réduction de la consommation de carburant
Transports aériens	3 300,0	Restructuration de la flotte aérienne qui se composera désormais de 1 avion et de 9 hélicoptères
	1 028,3	Réduction de la consommation de carburant

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Transports maritimes ou fluviaux	313,4	Amélioration de l'utilisation des navires grâce à la rationalisation des itinéraires de manière à réduire la consommation de carburant
Communications	850,0	Allongement de la durée de vie économique du matériel déjà déployé
	240,0	Réduction des coûts des services Internet grâce au renforcement de la couverture assurée par le réseau de liaisons hertziennes de la Mission et de son expansion vers les régions au nord d'Haïti
Informatique	2 419,4	Allongement de la durée de vie économique du matériel déjà déployé
<b>Total</b>	<b>17 852,5</b>	

#### D. Taux de vacance de postes

189. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2010/11</i>	<i>Taux budgétisé 2011/12</i>	<i>Projection 2012/13</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Contingents	3	3	4
Police des Nations Unies	6	5	6
Unités de police constituées	31	20	6
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	16	10	10
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	12	8	8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6	8	6
Volontaires des Nations Unies	19	10	8
Emplois temporaires <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	58	30	30
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	73	10	10
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	47	10	10
Personnel fourni par des gouvernements	47	16	25

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

190. En application de la résolution 2012 (2011) du Conseil de sécurité, les prévisions de dépenses pour 2012/13 sont établies sur la base du déploiement complet des contingents et du personnel de police à la suite de l'achèvement en

2011/12 de la réduction des effectifs (1 600 soldats et 1 150 membres d'unités de police constituées). Les tendances observées récemment en matière de déploiement ont conduit à appliquer aux prévisions de dépenses des coefficients délais de déploiement de 4 % pour les contingents et de 6 % pour la Police des Nations Unies. Les tendances observées en matière de déploiement avant le déploiement des renforts au lendemain du séisme ont conduit à appliquer un coefficient délais de déploiement de 6 % aux prévisions de dépenses concernant les membres d'unités de police constituées.

191. Les tendances observées récemment en matière d'occupation des postes ont conduit à appliquer aux prévisions de dépenses des taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 25 % pour le personnel fourni par des gouvernements. Compte tenu de la suppression proposée de 352 emplois de temporaire (162 membres du personnel recrutés sur le plan international, 46 administrateurs recrutés sur le plan national, 92 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 52 Volontaires des Nations Unies), il est appliqué aux prévisions de dépenses un taux de vacance de postes de 30 % pour les emplois de temporaire recruté sur le plan international, de 10 % pour les emplois de temporaire recruté sur le plan national et de 8 % pour les Volontaires des Nations Unies. Étant donné que, selon les projections, la suppression proposée de ces emplois de temporaire fera augmenter le taux d'occupation des postes permanents, des taux de vacance de poste de 8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 6 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ont par ailleurs été appliqués aux prévisions de dépenses.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

192. Les ressources pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, calculées sur les taux de remboursement standard du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 80 845 800 dollars au total, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	34 099,0
Unités de police constituées	8 566,4
<b>Total partiel</b>	<b>42 665,4</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	21 270,1
Communications	7 718,9
Santé	5 729,5
Matériel spécial	3 461,9
<b>Total partiel</b>	<b>38 180,4</b>
<b>Total</b>	<b>80 845,8</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,1	1 <sup>er</sup> juin 2004	–
Usage opérationnel intensif	1,3	1 <sup>er</sup> juin 2004	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1 <sup>er</sup> juin 2004	–
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,25-6,25		

## F. Formation

193. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	238,1
Voyages	
Voyages au titre de la formation	815,2
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	480,5
<b>Total</b>	<b>1 533,8</b>

194. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>
Formation interne	889	1 606	1 631	1 639	2 544	2 258	994	2 341	2 669
Formation externe <sup>a</sup>	84	92	59	11	28	24	4	–	–
<b>Total</b>	<b>973</b>	<b>1 698</b>	<b>1 690</b>	<b>1 650</b>	<b>2 572</b>	<b>2 282</b>	<b>998</b>	<b>2 341</b>	<b>2 669</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

195. La hausse du nombre de participants à la formation interne s'explique essentiellement par la participation accrue aux programmes linguistiques de la Mission, notamment de créole et de français, du personnel recruté sur les plans international et national et du personnel militaire et de police, à la suite des efforts de la Mission visant à promouvoir ces programmes auprès de toutes les composantes de la Mission.

196. La baisse du nombre de participants à la formation externe est essentiellement due au projet de réduction du personnel civil et à l'importance accordée par la Mission aux activités de formation interne et en ligne par rapport à la formation externe.

## G. Lutte contre la violence de voisinage

197. Les dépenses prévues au titre de la lutte contre la violence de voisinage pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	6 000,0
<b>Total</b>	<b>6 000,0</b>

198. La lutte contre la violence de voisinage demeure un programme fondamental de stabilisation permettant de faire face à l'instabilité politique existante, à la faiblesse des institutions de sécurité et à la persistance des difficultés socioéconomiques. Les retards anticipés dans l'organisation des élections législatives, municipales et locales pouvant exacerber les tensions, les projets de lutte contre la violence de voisinage aideraient à atténuer ces tensions dans les communautés urbaines fragiles, cibles du programme.

199. Par conséquent, pendant la période 2012/13, ce programme aidera les ministères, les autorités locales et les associations locales à élaborer et à mettre en œuvre au moins 31 projets générateurs d'emplois, et à offrir une assistance juridique, des débouchés socioéconomiques et une aide psychosociale à 35 000 bénéficiaires, notamment à des jeunes à risque, à des prisonniers, à des enfants et à des femmes victimes de la violence dans 14 secteurs vulnérables que le Gouvernement a définis comme étant des secteurs où sévit la criminalité. Sur ces 31 projets, 3 sont particulièrement consacrés à la lutte contre la violence sexiste et à la protection de l'enfance dans ces secteurs, soit 2 250 enfants et 4 500 femmes victimes de violences. Par ailleurs, le programme de lutte contre la violence de voisinage continuera notamment d'encourager le retour des personnes déplacées dans leur communauté d'origine.

200. La MINUSTAH réalisera également un projet relatif à la sensibilisation et la médiation communautaires afin d'appuyer l'action des dirigeants locaux, des représentants de la jeunesse, des organisations de femmes et des autorités locales dans ces mêmes secteurs vulnérables à forte criminalité. Ces initiatives seront

complétées par 80 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale, à l'intention de groupes vulnérables dans les secteurs marqués par la criminalité, visant à promouvoir une culture de paix et à faire connaître le problème de la violence sexuelle et sexiste, en utilisant notamment la presse écrite et audiovisuelle.

201. Pour mieux évaluer les effets de ce programme, les activités de suivi et d'évaluation de la MINUSTAH en 2012/13 tiendront compte des enseignements tirés des périodes précédentes. En outre, la Mission cherchera à connaître les réactions de ses partenaires d'exécution et des populations bénéficiaires, afin d'examiner et d'évaluer la portée générale du programme.

202. Compte tenu de la précarité de la sécurité et de la situation politique en Haïti, ce programme ne pourra être transféré aux autorités nationales que de manière progressive, par étapes et sur plusieurs années, et il faudra commencer par déterminer quel sera le cadre national institutionnel adapté et identifier les acteurs concernés. La MINUSTAH a élaboré une approche participative, consistant en des partenariats essentiellement conclus avec des acteurs de la société civile nationale et internationale, et des institutions publiques. En fait, des organisations non gouvernementales haïtiennes, y compris un réseau d'entreprises haïtiennes, et le Département d'administration pénitentiaire ont déjà exécuté des projets financés par le programme de lutte contre la violence de voisinage. Pour renforcer davantage les capacités des organisations nationales en matière de gestion des fonds et d'établissement de comptes rendus, la MINUSTAH exécutera une série de projets pilotes avec certains institutions et ministères nationaux, comprenant peut-être les Ministères de la jeunesse et des sports, des travaux publics, et de la planification et de la coopération externe. On étudiera également la possibilité pour le personnel de la MINUSTAH recruté sur le plan national de travailler dans des organisations non gouvernementales nationales, de créer ce type d'organisations ou de travailler comme experts dans les institutions publiques, et des dispositions seront prises à cet effet.

## H. Projets à effet rapide

203. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2012/13, par rapport aux exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (chiffres effectifs)	7 496,9	229
1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (chiffres approuvés)	7 500,0	200
1 <sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (chiffres proposés)	5 000,0	165

204. Les effets socioéconomiques du séisme de janvier 2010 continuent de se faire ressentir dans tout le pays. Même si les initiatives humanitaires qui ont été lancées à la suite du séisme seront vraisemblablement réduites et que le financement international engagé pour la riposte contre l'épidémie de choléra baisse, la communauté internationale a financé plusieurs projets pour la reconstruction

d'Haïti. Toutefois, il est toujours nécessaire de maintenir l'aide accordée aux institutions publiques par le moyen des projets à effet rapide car ceux-ci se sont avérés être un outil essentiel et rentable, au moins tant que l'exécution du plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti n'aura pas produit d'effets plus étendus et ne sera pas complété par des initiatives bilatérales et multilatérales de petite et moyenne portée réalisées dans l'ensemble du pays.

205. Dans ces conditions, pour l'exercice 2012/13, les projets à effet rapide continuent d'être un outil unique en leur genre pour faire face aux besoins les plus urgents de la population, aider les institutions et la société civile haïtiennes à organiser la riposte contre l'épidémie de choléra, améliorer la fourniture de services publics, renforcer les capacités des autorités locales, favoriser l'accès à un système judiciaire équitable, remettre en état les infrastructures publiques de base et combler les écarts dans la relève et la reconstruction du pays. De petits projets rapidement exécutables sont indispensables non seulement pour répondre aux besoins fondamentaux de la population, notamment dans les zones les plus éloignées du pays, mais aussi pour développer la confiance des Haïtiens envers la Mission et son mandat, et donc envers le processus de stabilisation.

206. Les ressources proposées au titre des projets à effet rapide pour 2012/13 s'élèvent à 5 millions de dollars. Le montant prévu couvrirait la mise en œuvre de 165 projets au total, dont 100 projets concernant la remise en état ou la construction d'infrastructures publiques et la fourniture de services publics de base, 40 concernant des programmes de création de revenus ou d'emplois et 25 portant sur la formation, le renforcement des capacités et la sensibilisation.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

207. Les termes qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(46 548,2)	(19,9 %)

#### • Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

208. La variation s'explique principalement par les faits ci-après : a) une baisse de 1 600 membres des contingents, l'effectif autorisé ayant été ramené de 8 940 à 7 340 soldats, suite au retrait partiel, en application de la résolution 2012 (2011) du Conseil de sécurité, des renforts déployés au lendemain du séisme, qui a entraîné une baisse des ressources nécessaires au titre des voyages, pour la relève des contingents, des rations, des indemnités journalières de subsistance, des indemnités de permission et des montants standard à rembourser aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel majeur et des dépenses afférentes aux contingents; et b) l'élimination du paiement supplémentaire exceptionnel versé aux pays

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

fournisseurs de contingents qui n'avait été approuvé exclusivement que pour l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(894,9)	(1,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

209. La diminution à cette rubrique tient avant tout à l'application d'un abattement de 6 % pour délais de déploiement, compte tenu des tendances récemment observées en la matière, contre 5 % pour l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(18 853,5)	(29,6 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

210. La variation s'explique principalement par les faits ci-après : a) une baisse de 1 150 membres des unités de police constituées, dont l'effectif a été ramené de 2 940 à 1 790, suite au retrait partiel, en application de la résolution 2012 (2011) du Conseil de sécurité, des renforts déployés au lendemain du séisme, qui a abouti à une baisse des ressources nécessaires pour rembourser aux pays fournisseurs d'unités de police constituées les coûts correspondants et les coûts du matériel majeur ainsi que ceux liés aux voyages pour la relève de ces unités et aux rations; et b) l'élimination du paiement supplémentaire exceptionnel versé aux pays fournisseurs d'unités de police constituées qui avait été approuvé exclusivement pour l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(4 873,5)	(5,1 %)

• **Paramètres budgétaires : fin du droit à la prime de risque**

211. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable aux faits ci-après : a) l'élimination de la prime de risque, le personnel civil n'y ayant plus droit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011; et b) la baisse des ressources prévues au titre des contributions du personnel, sur la base des barèmes des traitements internationaux entrés en vigueur en janvier 2012. La variation est partiellement compensée par les ressources supplémentaires nécessaires au titre des dépenses communes de personnel, estimées, au vu des dépenses récemment constatées, à 94,0 % du total des traitements nets, contre 90,4 % pour l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(4 819,2)	(13,8 %)

• **Paramètres budgétaires : fin du droit à la prime de risque**

212. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable à l'élimination de la prime de risque, le personnel civil n'y ayant plus droit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(1 981,3)	(15,8 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

213. La diminution des crédits demandés est imputable à la suppression de 52 postes provisoires de Volontaire des Nations Unies dans le cadre du retrait partiel des renforts militaires et de police déployés au lendemain du séisme.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(20 732,7)	(74,9 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

214. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable à la suppression de 162 emplois de temporaire recruté au plan international et de 138 emplois de temporaire recruté au plan national, dans le cadre du retrait partiel des renforts militaires et de police déployés au lendemain du séisme.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	(108,9)	(2,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

215. La diminution à cette rubrique résulte de l'application d'un abattement de 25 % pour délais de déploiement, compte tenu des tendances récemment observées en la matière, contre 16 % pour l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(388,3)	(62,0 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

216. La diminution est imputable à la réduction du nombre de formateurs, qui a été ramené de 53 en 2011/12 à 36 pour l'exercice 2012/13, du fait de la baisse du nombre de programmes de formation nécessitant des formateurs extérieurs liée aux compressions de personnel au sein de la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(3 534,9)	(45,6 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

217. La variation découle de la baisse des dépenses prévues au titre des voyages ne s'inscrivant pas dans le cadre d'activités de formation, à la suite de la réduction du nombre de voyages dans la zone de la Mission (qui ont été ramenés de 13 042 en 2011/12 à 5 644 pour l'exercice 2012/13), baisse elle-même imputable aux facteurs suivants : a) la réduction du nombre d'emplois de temporaire dans le cadre du retrait partiel des renforts des déployés au lendemain du séisme; et b) l'usage de plus en plus fréquent de services de vidéoconférence au lieu de voyages sur place, en

particulier pour communiquer avec les membres du personnel de la Mission travaillant au Centre d'appui de Saint-Domingue.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructure</b>	(27 032,8)	(22,3 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

218. La diminution s'explique principalement par les faits ci-après : a) les dépenses prévues au titre des services de construction sont plus faibles car aucun projet d'envergure n'est prévu au cours de l'exercice 2012/13, compte tenu du retrait partiel des renforts militaires et de police déployés après le séisme; b) les dépenses prévues au titre du remboursement du soutien autonome aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou d'unités de police constituées (calculé aux coûts standard) sont plus faibles, en raison de la baisse de 1 600 militaires et 1 150 policiers par rapport aux effectifs autorisés; c) les dépenses prévues au titre des services de sécurité pour les résidences du personnel militaire ont baissé par rapport aux dépenses récemment constatées, de même que les dépenses prévues au titre de la sécurité des camps de personnes déplacées, considérant l'amélioration de la situation en matière de sécurité et de la disponibilité de services de sécurité du Gouvernement; et d) les dépenses prévues au titre des services d'aménagement et de rénovation ont baissé en raison des compressions de personnel de la Mission et de l'exclusion du montant prévu pour les sept camps qui n'ont pas été construits au cours de l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(244,1)	(1,9 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

219. La baisse des crédits demandés est essentiellement imputable aux faits ci-après : a) la baisse de la consommation de carburant diesel, que les projections établissent à 5,2 millions de litres contre 7,0 millions au cours de l'exercice 2011/12, suite au retrait d'une partie du personnel de la Mission; et b) la baisse des obligations au titre de l'assurance responsabilité, du fait qu'il n'est pas nécessaire de contracter des assurances sur le plan local, pour lesquelles des crédits avaient été inscrits au budget après le séisme. La variation est partiellement compensée par les ressources supplémentaires nécessaires au titre des pièces détachées du fait que les montants prévus à cet égard ont été réduits au minimum au cours de l'exercice 2011/12, des stocks de pièces de rechange étant disponibles après le renforcement des moyens de la Mission au lendemain du séisme.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	(5 074,5)	(19,0 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

220. La baisse des crédits demandés tient avant tout au fait que la flotte aérienne de la Mission a été ramenée à son niveau d'avant le tremblement de terre, soit un avion et un hélicoptère de moins, et que les besoins en carburant aviation ont baissé

d'autant. La variation est partiellement compensée par la hausse du prix du carburant qui, selon les estimations, devrait atteindre 1,34 dollar le litre contre 1 dollar au cours de l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports fluviaux</b>	(351,2)	(36,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

221. La baisse des crédits demandés est imputable à la baisse de la consommation de carburant, dont on estime qu'elle passera à 0,2 million de litres (contre 0,6 million pour l'exercice 2011/12), en raison d'une meilleure utilisation des bateaux, qui emprunteront notamment, entre les trois endroits qu'ils desservent, des itinéraires plus rationnels nécessitant moins de carburant.

	<i>Variation</i>	
<b>Transmissions</b>	(5 507,8)	(18,2 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

222. La diminution est essentiellement imputable aux faits ci-après : a) les dépenses au titre du remboursement du soutien autonome aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou d'unités de police constituées (calculé aux coûts standard) sont plus faibles, en raison de la baisse des effectifs autorisés de militaires et de membres d'unités de police constituées; b) le nombre d'émissions de radio et de télévision et les coûts contractuels y relatifs ainsi que la quantité de matériel promotionnel acheté ont baissé; c) le nombre de membres du personnel contractuel recruté sur le plan international (qui est ramené de 27 pour l'exercice 2011/12 à 20 pour l'exercice 2012/13) et sur le plan national (qui est ramené de 30 pour l'exercice 2011/12 à 20 pour l'exercice 2012/13) chargé d'entretenir les infrastructures de transmissions de la Mission a baissé, de même que le montant prévu au titre des opérations de la salle de radio, grâce au recours à des ressources internes en remplacement du contrat de sous-traitance précédemment en vigueur. La variation est en partie compensée par les crédits supplémentaires nécessaires pour acheter du matériel de communication permettant d'appuyer la couverture radio et hertzienne dans le nord d'Haïti, pour appuyer l'installation prévue de 30 bureaux conjoints supplémentaires de la Police des Nations Unies et de la Police nationale haïtienne, et pour remplacer les équipements jugés obsolètes ou économiquement irréparables.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(903,0)	(10,4 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

223. La baisse des crédits demandés est avant tout imputable au fait que les dépenses au titre du remboursement du soutien autonome aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou d'unités de police constituées (calculé aux coûts standard) sont plus faibles, en raison de la baisse des effectifs militaires et de police autorisés. La variation s'explique également par la baisse des dépenses relatives aux

fournitures médicales en raison de la baisse du nombre d'emplois de temporaire civil.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	(1 413,0)	(28,8 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

224. La diminution est avant tout imputable au fait que les dépenses au titre du remboursement du soutien autonome aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou d'unités de police constituées (calculé aux coûts standard) sont plus faibles, en raison de la baisse des effectifs militaires et de police autorisés.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(3 429,8)	(26,3 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

225. La diminution est imputable principalement à la baisse du nombre et de l'ampleur des projets de réduction de la violence locale dans le cadre de la réduction des activités entreprises au lendemain du séisme.

	<i>Variation</i>	
<b>Projets à effet rapide</b>	(2 500,0)	(33,3 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

226. La diminution est avant tout imputable à la baisse du nombre et de l'ampleur des projets à effet rapide, dans le contexte de la réduction des activités entreprises au lendemain du séisme.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

227. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 644 389 800 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 187 947 025 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre 2012;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 456 442 775 dollars pour la période allant du 16 octobre 2012 au 30 juin 2013, à raison de 53 699 150 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 65/256 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et du Comité des commissaires aux comptes**

**A. Assemblée générale**

(Résolution 65/289)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15)	La Mission a pris en considération tous les paramètres qui entrent en ligne de compte dans la préparation du budget de manière à ce que le budget présenté soit plus réaliste et plus exact.
Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire des économies d'échelle, au niveau de chaque mission ou de plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui rendre compte de la question dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 17)	La Mission a pris les mesures qui s'imposaient pour réaliser des économies d'échelle en transférant les fonctions de soutien administratif intégrées à Saint-Domingue, ce qui a permis à l'Organisation de faire des économies. Le bureau d'appui de Saint-Domingue fournit un soutien administratif aux services organiques de la MINUSTAH situés à Haïti. Il compte réaliser des économies d'échelle, réduire les risques que court le personnel et fournir un appui concernant les voyages, les évacuations sanitaires et les capacités d'intervention en cas d'urgence.  Une évaluation stratégique et une analyse fonctionnelle de haut niveau du bureau d'appui de Saint-Domingue ont été menées à bien en février 2012. L'analyse visait à : a) définir clairement un concept d'opérations pour un bureau d'appui servant une seule mission; et b) intégrer les procédures dans les différentes entités administratives de manière à obtenir un système dans lequel des services rentables et performants sont fournis par un bureau d'appui consolidé. Les recommandations découlant de cette analyse devraient conduire à une reconfiguration de la structure d'appui actuelle de la Mission tout en garantissant l'efficacité et l'efficience opérationnelles.
Rappelle le paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (par. 24)	Au milieu de l'année 2011, la Mission a mis fin aux activités de l'équipe spéciale de recrutement en raison de la réduction importante du nombre de postes et des bons résultats obtenus par l'équipe. En outre, la Mission a réduit le taux moyen de vacance des postes de fonctionnaire

Souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31)

Constate que le personnel recruté sur le plan national joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il faut renforcer les capacités nationales et offrir aux agents de cette catégorie des possibilités de perfectionnement professionnel, et souligne que les membres du personnel recruté sur le plan national doivent pouvoir participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 32)

Souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante, et comprend la planification, l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions contrôlent et évaluent les

recruté sur le plan international de 15,9 % en 2010/11 à 11 % en 2011/12, à compter de janvier 2012.

La Mission continuera de développer des activités de formation de formateurs dans différents programmes de renforcement des capacités afin de maximiser ses investissements dans le domaine de la formation. Pour ce qui est des cours en ligne, la Mission continue de s'abonner à des programmes de téléenseignement interactifs proposés par le Département des opérations de maintien de la paix et met à la disposition de son personnel, sur intranet, plusieurs programmes de formation en ligne destinés à remplacer les cours théoriques. Le système de visioconférence sera également envisagé dans le cadre du développement des moyens de formation et on recrutera un consultant qui sera chargé d'appliquer les pratiques optimales aux méthodes de formation utilisant du matériel de visioconférence.

S'agissant des incidences financières de la formation pour la Mission, 2 258 membres du personnel recruté sur le plan national sont censés participer aux activités de formation interne et 24 aux activités de formation externe.

La Mission veille à ce que le personnel recruté sur le plan national puisse tirer parti des programmes de formation. Elle dispense différentes formations dans les régions et à Port-au-Prince et, de manière générale, les membres du personnel recrutés sur le plan national y sont plus nombreux que ceux recrutés sur le plan international.

L'importance accordée à la responsabilisation dans le domaine des rations et à la satisfaction de l'utilisateur final ont permis une gestion efficace des rations et un système de contrôle performant. Les contingents reçoivent une aide pour la passation des commandes, afin que les rations soient bien équilibrées sur les plans diététique et nutritionnel, les factures sont traitées de manière à ce que les fournisseurs soient payés rapidement, et les nouveaux responsables désignés reçoivent une formation pour qu'ils soient à même de fournir aux contingents les instruments et les connaissances nécessaires concernant la politique de rations.

La Mission procède régulièrement à des inspections de vérification et de validation des fournisseurs de rations

systèmes de gestion de la qualité utilisés par les fournisseurs de rations pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41)

Engage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau le plus approprié de service concernant les communications satellitaires et l'accès à Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42)

Prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts conformément à la pratique actuelle (par. 44)

Prie le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64)

Note avec préoccupation la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des biens durables et non durables (par. 75)

pour s'assurer qu'ils respectent non seulement le cahier des charges des contrats mais aussi les normes d'hygiène et de production.

La Mission applique les ratios standard pour le matériel destiné à l'utilisateur final. Le passage d'un microterminal VSAT à un réseau hertzien terrestre est en cours afin de mieux répondre aux demandes des utilisateurs en termes de capacité et de disponibilité. L'accès à Internet fait l'objet d'une surveillance constante grâce à des outils de contrôle et il est ajusté régulièrement de manière à répondre aux besoins opérationnels.

La MINUSTAH veille à ce que tous les contrats-cadres soient soumis à une analyse des coûts totaux avant d'être attribués et conclus en formulant des observations durant l'analyse et en collaborant étroitement avec le Siège de l'Organisation.

L'Équipe Déontologie et discipline de la MINUSTAH a mis au point des modules d'initiation standardisés destinés à toutes les catégories de personnel sur les comportements répréhensibles, y compris sur l'exploitation et les violences sexuelles, qui sont dispensés régulièrement. Des cours de remise à niveau sur l'exploitation et les violences sexuelles ont également été établis à l'intention du personnel en uniforme. L'Équipe Déontologie et discipline élabore actuellement une stratégie de formation destinée à l'ensemble du personnel, qui comprend un module supplémentaire distinct sur l'exploitation et les violences sexuelles ainsi que sur le harcèlement sexuel. Des sessions de formation et de sensibilisation sur l'égalité des sexes ont été organisées pour toutes les nouvelles recrues faisant partie du personnel militaire, civil et de police. En outre, des sessions de formation spéciale ont été organisées pour les militaires et les policiers déployés dans les régions touchées par le séisme, qui mettent l'accent sur les zones d'installation temporaires. Une formation spéciale a aussi été organisée à l'intention des membres de la Police des Nations Unies pour favoriser l'application des instructions permanentes d'opération sur les agressions sexuelles et la violence au foyer.

En vue d'éliminer et de prévenir les problèmes recensés par le Comité des commissaires aux comptes, la Mission a créé une Section de la gestion du matériel. Opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, cette section s'occupe de tout ce

*Décision ou demande**Mesures prises*

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 76).

qui a trait à la gestion du matériel, donne des avis aux autres composantes si nécessaire, et veille à ce que tous les indicateurs clefs des résultats soient respectés et à ce que des mesures soient prises, en particulier en ce qui concerne les stocks et les biens non durables. Elle envoie régulièrement des rapports aux unités à comptabilité autonome pour les conseiller sur les excédents de stocks et sur les mesures correctives à prendre.

La Section de la gestion du matériel de la Mission a décidé d'organiser régulièrement des réunions avec les gestionnaires des unités à comptabilité autonome afin de recenser les problèmes et de les résoudre. Par ailleurs, le Groupe de contrôle du matériel et des stocks de la Mission intensifie ses efforts pour réaliser l'inventaire physique de 100 % du matériel appartenant à l'Organisation dans la Mission, et des avis d'ajustement sont envoyés régulièrement au sujet des biens qui n'ont pas été localisés. La Mission devrait réaliser l'inventaire physique d'au moins 95 % de tout le matériel appartenant à l'Organisation durant l'exercice 2011/12.

## (Résolution 65/256 B)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Déplore que la part des marchés octroyés à des fournisseurs locaux ait sensiblement baissé pendant l'exercice en cours et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission donne aux fournisseurs locaux la possibilité de remporter une plus grande part de ses marchés (par. 13)

La Mission continuera de veiller à ce que les fournisseurs locaux aient accès aux marchés dans les mêmes conditions que les autres conformément aux règles et règlements applicables à l'ONU.

Rappelle le paragraphe 41 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de veiller à ce que le montant affecté aux projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 soit utilisé efficacement, rapidement et intégralement, notamment pour contribuer aux activités de relèvement et améliorer les relations avec les communautés locales (par. 14)

La Mission révisé actuellement les instructions permanentes d'opération pour les projets à effet rapide et il a récemment été créé une nouvelle équipe spéciale intégrée qui est chargée de recenser les problèmes internes susceptibles de retarder l'application des projets et de les régler. En outre, de nouveaux outils de gestion ont été élaborés à l'intention des équipes de coordination des projets à effet rapide déployées dans les 10 départements du pays, afin d'améliorer encore la gestion de ces projets. L'objectif est d'utiliser les fonds de façon plus judicieuse et d'adapter les projets pour répondre aux besoins de la population locale et contribuer aux programmes de

Prie le Secrétaire général de procéder, lorsqu'il établira son prochain projet de budget pour la Mission, à un réexamen complet de l'évaluation des besoins de terrain afférents aux projets à effet rapide, en tenant compte des directives y relatives du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat (par. 15)

Prie le Secrétaire général de renforcer la coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies, notamment pour ce qui est de remédier aux causes profondes des situations d'urgence imprévues, telles que celle causée par l'épidémie de choléra (par. 18)

relèvement du Gouvernement haïtien tout en encourageant et en favorisant de bonnes relations entre la Mission et les populations locales.

Conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, la Mission procède actuellement à une évaluation de son programme de projets à effet rapide, créé en 2004. Le rapport final est attendu durant le premier semestre de 2012. Plusieurs visites sur le terrain seront effectuées afin de déterminer dans quelle mesure les projets à effet rapide ont facilité et favorisé non seulement la compréhension du mandat de la Mission mais aussi le dialogue et le renforcement de la confiance au sein de la population. Les résultats des projets et leurs conséquences pour les bénéficiaires seront également évalués. Fait tout aussi important, on analysera le cycle des projets à effet rapide afin de recenser les points forts et les faiblesses qui caractérisent leur gestion, et on réunira des données qualitatives en vue de déterminer les pratiques optimales et les enseignements tirés. La Mission a récemment mis en place un mécanisme qui recueille et analyse plus systématiquement les exigences de la population et celles des institutions publiques, tant au niveau central que local, en fonction des différentes catégories de projets : renforcement des capacités, infrastructures et services publics, et formation de revenus et de moyens de subsistance. Ce système permettra de recueillir des données statistiques et de les analyser plus facilement.

La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont établi ensemble un cadre stratégique intégré pour Haïti qui couvre la période allant de juillet 2010 à décembre 2011. Les priorités de ce cadre stratégique correspondent à celles établies en 2010 par le Gouvernement dans le plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. Il définit donc des objectifs liés à la reconstruction territoriale d'Haïti, notamment en matière de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques de catastrophe. À la suite de consultations avec le Gouvernement, il a été décidé de prolonger le cadre stratégique intégré d'un an, jusqu'à décembre 2012. Le cadre stratégique continuera de porter essentiellement sur les priorités de développement et de reconstruction que le Gouvernement fixera pour 2012 et après, mais il aidera aussi les institutions publiques à améliorer leur capacité d'intervention et leur préparation en prévision de catastrophes naturelles, de situations d'urgence et d'épidémies. Concernant la prochaine phase de

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie également le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les mesures visant à atténuer l'impact de la Mission sur l'environnement en Haïti (par. 19)

planification stratégique, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont décidé de poursuivre l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique intégré pour la période allant de 2013 à 2016. Ce cadre est d'autant plus important que la Mission se retirera d'Haïti, ce qui nécessitera une coordination étroite avec les entités des Nations Unies qui resteront dans le pays pendant et après la phase de transition.

La Mission a pris toutes les mesures qui s'imposaient pour installer des systèmes de traitement des eaux qui atténueront l'impact direct de sa présence sur l'environnement.

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/65/743)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et non en fonction du seul taux d'exécution du budget. À cet égard, le Comité souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources (voir A/63/746, par. 16). Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. De surcroît, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources sont loin de se limiter à des retards dans l'exécution d'activités programmées ou à la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux

Le projet de budget de la Mission pour 2012/13 est établi par composante, compte tenu des besoins opérationnels. Les produits prévus sont liés au montant du crédit prévu, et tout changement apporté au montant de ressources demandées se répercute directement sur les produits définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

La Mission veille à ce que toutes les mesures voulues soient prises pour établir un budget crédible et rationnel, qui permet la réalisation des produits prévus et l'exécution de son mandat avec le moins de ressources possible, et pour faire en sorte que ce budget ne traduise pas des retards d'exécution des activités programmées. Le projet de budget pour 2012/13 est en diminution par rapport à celui de 2011/12; la Mission s'efforce de réaliser d'autres gains d'efficacité et cherche à réduire ses dépenses opérationnelles par d'autres moyens plus économiques et plus viables. Elle espère réaliser 17 852 500 dollars de gains d'efficacité.

ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (voir A/65/743/Add.6, par. 8 et 9) (par. 19).

Le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera pendant les prochains exercices. Il est cependant préoccupé par le fait que le Comité des commissaires aux comptes continue de signaler des insuffisances systémiques et des problèmes récurrents et s'inquiète de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Il souligne en outre qu'il y a un lien étroit entre l'action menée par les dirigeants en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan plus général pour appliquer le principe de responsabilité (A/65/782, par. 12) (par. 20).

Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans opérationnels et, partant, des réaffectations de ressources entre les différentes catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près pour faire en sorte que les réaffectations autorisées ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités (par. 22).

Le Comité consultatif salue les mesures prises pour affiner et améliorer la présentation et les cadres logiques des budgets des missions de maintien de la paix. Toutefois, comme le souligne le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport en date sur les opérations de maintien de la paix [A/65/5 (Vol. II)], des lacunes persistent. Le Comité consultatif partage cet avis et estime, par exemple, que les produits présentés dans les projets de budget de certaines missions sont trop nombreux et trop détaillés. À son avis, l'une des difficultés posées par les cadres logiques tient à

L'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes s'est améliorée mais la Mission est consciente qu'il faut l'améliorer encore. Chacune des unités à comptabilité autonome de la Mission est tenue de donner suite aux observations du Comité consultatif, mais c'est le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission qui joue un rôle inestimable dans ce processus car c'est lui qui suit et examine les processus et procédures existants.

La Mission est consciente des préoccupations du Comité consultatif et, par souci de transparence, prend toutes les mesures voulues pour justifier les réaffectations de ressources qui sont dictées par les besoins opérationnels du moment, lesquels ne peuvent pas être prévus au moment de l'établissement du budget.

Les produits de la Mission sont reliés aux réalisations escomptées des diverses composantes et au mandat de la Mission. Ils sont examinés par des experts fonctionnels qui s'assurent qu'ils sont succincts et accompagnés d'objectifs mesurables permettant d'évaluer si la Mission est à même d'atteindre les objectifs visés.

la présentation d'objectifs mesurables qui permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle. Fort du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'examiner à nouveau la faisabilité des cadres logiques, en particulier dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il attend avec intérêt d'examiner les propositions que le groupe d'étude sur la gestion axée sur les résultats présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (par. 26).

Étant donné le montant des dépenses de maintien de la paix, qui ont dépassé 7,5 milliards de dollars en 2009/10, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité de l'ordre de 24 millions de dollars sont insuffisants (par. 27).

Le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions qui ne sont peut-être plus indispensables. De plus, il continue d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (voir A/64/660, par. 19) (par. 30).

Le Comité consultatif estime que les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 65/248 révèlent la mesure dans laquelle un grand nombre de postes dans les missions de maintien de la paix sont restés vacants pendant de longues périodes. Cette situation, que le Comité des commissaires aux comptes a également mentionnée dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix, pourrait de l'avis du Comité indiquer que les postes en question ne sont plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposent (A/65/5 (Vol. II) par. 218). Le Comité consultatif rappelle qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la

La Mission s'efforce de trouver des solutions pour augmenter encore les gains d'efficacité. Elle a chiffré ces gains à 17 852 500 dollars dans son projet de budget pour l'exercice 2012/13.

Dans le cadre de l'examen des effectifs et de l'établissement du projet de budget, les services de la Mission ont reçu pour instruction de réviser la structure organisationnelle de la Mission compte tenu des besoins fonctionnels et opérationnels. Cela a conduit la Mission à proposer la suppression de nombreux postes de temporaire qui ne seront plus nécessaires, y compris des postes vacants, pour l'exercice 2012/13.

Comme indiqué dans le présent rapport, la Mission a examiné l'ensemble de sa structure organisationnelle, conformément aux réalisations escomptées dans le cadre de l'exécution de son mandat, ce qui l'a conduit à proposer la suppression d'un certain nombre de postes.

liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes, en particulier avant qu'il soit proposé à l'Assemblée générale de créer de nouveaux postes (par. 43).

Étant donné l'importance que revêtent des informations à jour et exactes pour une gestion efficace des ressources humaines, le Comité consultatif estime, au vu de l'importance des écarts, qu'il faut en analyser les causes et y remédier (par. 44).

Compte tenu du nombre non négligeable de candidats présélectionnés sur les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'achèment vers la phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance et des délais de recrutement dans les opérations de maintien de la paix (voir également par. 49 et 50 ci-dessous). Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention, ce qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, est assez coûteux (voir A/64/660, par. 42) (par. 47).

Compte tenu du niveau élevé des dépenses de carburant et de l'exposition au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en service en temps voulu du système électronique de gestion des carburants dans toutes les opérations de maintien de la paix. Entre-temps, le Comité espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces (par. 62).

Le Comité consultatif se félicite que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et

Tous les écarts seront analysés afin d'améliorer la collecte et l'utilisation des données.

La Mission convient qu'étant donné le nombre de candidats présélectionnés sur les fichiers, il sera possible de recruter rapidement du personnel. La MINUSTAH opère en ce moment un retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme de 2010, ce qui veut dire que le taux de vacance de postes va sensiblement diminuer dans les années à venir. L'équipe d'intervention de la MINUSTAH a cessé ses fonctions le 28 juillet 2011. Les membres de l'équipe ont depuis été réaffectés à des missions en phase de démarrage ou transférés à d'autres unités de la Mission pour mener les activités de recrutement ordinaires.

Le système électronique de gestion des carburants n'a pas encore été mis en place à la Mission mais cela ne saurait tarder. Entre-temps, la cellule de prévention des fraudes au carburant s'acquitte de diverses tâches dont le but est d'empêcher toute fraude dans la distribution et la consommation de carburants. Il s'agit notamment d'inspecter régulièrement les sites, de recevoir les déclarations mensuelles des consommateurs finals, de donner à ces derniers des avis à ce sujet et de contrôler les données reçues. Par ailleurs, la cellule organise souvent des séances d'information pour les militaires et le personnel de police qui viennent d'arriver. Au cours de ces séances, on indique aux participants les documents à remplir pour toute demande de carburant et les services auxquels il faut les présenter.

L'application du nouveau barème des rations de l'Organisation des Nations Unies permettra à la Mission d'utiliser plus rationnellement ses ressources. Le contrat de fourniture de rations en cours a été prorogé de deux mois jusqu'au 23 avril 2012, avec la possibilité d'être renouvelé pour un autre mois pour permettre au Siège de terminer la

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

encourage la poursuite des efforts pour garantir que la fourniture de rations se fasse de manière rentable, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité pour toutes les opérations de maintien de la paix (par. 65).

Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des conditions environnementales pour déterminer si des biens pouvant être acquis au moyen de contrats-cadres sont adaptés à certaines régions. Les conditions environnementales existantes devraient également constituer un facteur à prendre en considération dans la détermination de cycles appropriés de remplacement de l'équipement pour chaque opération de maintien de la paix (par. 68).

Le Comité consultatif a pris note avec préoccupation des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des appareils et les faibles taux d'occupation dans certaines missions (A/65/5 (Vol. II), par. 238 à 250). Il prend note également des conséquences financières de la hausse du prix des carburants d'aviation, signalées par le Secrétaire général dans son rapport (A/65/738, par. 6). Le Comité escompte que les initiatives exposées par le Secrétaire général auront des effets positifs dans ces domaines et que les futurs rapports fourniront des données quantitatives des progrès réalisés à cet égard (par. 86).

Le Comité consultatif est troublé de savoir que la majorité des missions n'ont toujours pas achevé d'établir leur plan de formation obligatoire. Quand on sait que le montant global des crédits consacrés à la formation pour l'exercice en cours dépasse 25 millions de dollars, dont 18 millions inscrits aux budgets des missions, on pourrait s'attendre à ce que l'achèvement de ces plans soit une priorité. Le

négoce d'un contrat basé sur le nouveau barème des rations.

En outre, la cellule chargée de l'assurance qualité de la Mission intensifiera les vérifications et les inspections régulières de tous les travaux et services assurés par le fournisseur, notamment la gestion de la chaîne du froid, la lutte phytosanitaire et le respect des règles et normes concernant tous les produits, en particulier les fruits et légumes frais. Le calendrier de livraison des rations sera contrôlé et toutes les plaintes concernant des retards de livraison seront traitées rapidement.

La Mission s'emploiera, en coopération avec le Siège de l'ONU, à faire en sorte que toutes les questions liées aux conditions environnementales soient dûment indiquées dans les dossiers d'appel d'offres et prises en compte dans les contrats-cadres qui en résultent.

Le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2012/13 tient compte des besoins opérationnels effectifs de la Mission et du coût des carburants d'aviation calculé sur la base du contrat clefs en main à court terme en cours. La Mission retient toujours des solutions sûres, efficaces, rentables et adaptées à ses besoins opérationnels. En ce qui concerne plus précisément les opérations aériennes, la Mission revoit régulièrement ses horaires de vols hebdomadaires et permute ou réaffecte certains de ses moyens aériens de manière à améliorer le transport de passagers. Aucun effort n'est ménagé pour mettre en œuvre les initiatives énoncées par le Secrétaire général.

Le plan de formation prend en compte les besoins minimaux en matière de formation de chaque section de la Mission, ce qui fait que le projet de budget de formation a diminué de 35 % par rapport à l'exercice 2011/12.

Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif (par. 114).

Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, de l'autre. Il considère comme des pas en avant, à cet égard, l'établissement de priorités stratégiques en matière de formation et la règle selon laquelle chaque mission doit avoir son propre plan de formation correspondant à ses besoins particuliers, afin que ce plan corresponde aux besoins qui lui sont propres. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget 2012/13 des missions seront fondées sur des priorités bien cernées, énoncées dans le plan de formation de chaque mission (par. 115).

Étant donné l'importance des fonds alloués aux activités de formation, le Comité consultatif estime que des mesures doivent encore être prises afin d'optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/63/746, par. 63) (par. 135).

La Mission travaille en étroite coopération avec le Siège de l'ONU pour mieux comprendre les priorités en matière de formation dans le cadre des opérations de maintien de la paix; les programmes de formation prévus au budget tiennent compte de ces priorités, notamment dans les domaines de la gestion, de la communication et de la protection des civils. De fait, les programmes qui ont des incidences sur le projet de budget de 2012/13 sont prescrits ou vivement recommandés parce qu'ils s'accordent avec le cadre de budgétisation axée sur les résultats et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et sont nécessaires pour la certification de certaines compétences (par exemple, contrôle des mouvements, opérations aériennes, sécurité, sécurité aérienne) ou l'exploitation de nouveaux appareils et matériels (par exemple dans les domaines des transports et de la sécurité).

La Mission s'efforce d'organiser les activités de formation dans la zone de la mission en faisant venir des consultants à Port-au-Prince et en faisant certifier son personnel dans le cadre de la formation des formateurs.

(A/65/743/Add.15)

Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe que les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées sans retard (par. 3).

Comme elle l'a indiqué dans sa réponse concernant le paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives (A/65/743), la MINUSTAH s'emploie à renforcer ses capacités pour pouvoir mieux appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront traitées rapidement. Il s'attend en outre à ce que les 10 mémorandums d'accord en projet soient achevés dès que possible (par. 10).

Le Comité consultatif rappelle que les moyens correspondant au personnel temporaire (autre que pour les réunions) devraient être considérés comme une capacité à court terme ayant pour objet de répondre efficacement aux besoins immédiats de la Mission (A/65/586, par. 23). Il demande au Secrétaire général de suivre les besoins de la Mission en la matière et de prendre les dispositions nécessaires pour supprimer progressivement les emplois de temporaire (voir A/65/776, par. 22) (par. 26).

Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour régler ces litiges (par. 33).

Le Comité consultatif prend acte de l'augmentation du plafond de financement par projet et exhorte le Secrétaire général à tirer pleinement parti de la possibilité qu'offrent les projets à effet rapide de contribuer aux efforts de relèvement et d'améliorer les relations avec la population (par. 41).

5 des 10 mémorandums d'accord ont été signés.

La Mission s'est livrée à un examen rigoureux des postes de temporaire (autre que pour les réunions) afin de ne proroger que les fonctions qui sont encore nécessaires pour l'exécution des programmes et des projets. Elle propose en conséquence de supprimer 352 postes de temporaire à recruter sur les plans international et national (y compris de Volontaire des Nations Unies) en 2012/13.

La Mission reconnaît que le traitement des factures de fournisseurs a pris plus de temps qu'il n'en faudrait normalement, en raison du nombre important des factures en relation avec le séisme. Le règlement des factures en litige est désormais un objectif prioritaire.

Le fait que le plafond de financement par projet a été porté à titre exceptionnel à 100 000 dollars en septembre 2010 a permis à la Mission d'exécuter des projets mieux conçus et mieux adaptés aux besoins locaux et aux priorités du Gouvernement haïtien en matière de relèvement. La Mission a pu appuyer des projets plus ambitieux et utiliser les fonds de manière plus rationnelle. Plus précisément, elle a pu mettre en œuvre des projets générateurs de revenus plus efficaces et en faire bénéficier un plus grand nombre de personnes. Elle a pu en outre lancer des projets de prévention des catastrophes mieux adaptés aux besoins (nettoyage, remise en état et construction de canaux d'écoulement; développement et rénovation du réseau public de distribution d'eau et des installations d'alimentation en eau potable; et réfection des routes, etc.), qui n'avaient pas pu être exécutés jusqu'alors faute d'un financement suffisant. Le relèvement du plafond de financement a également facilité la remise en état, la construction et l'équipement de l'infrastructure publique indispensable (tribunaux de paix, mairies, écoles publiques, commissariats de police, établissements de santé, etc.). Fait tout aussi important, il a permis à la MINUSTAH de trouver des partenaires d'exécution plus expérimentés et plus fiables dans la société haïtienne et dans la communauté internationale. Dans l'ensemble,

Le Comité consultatif prend note des avantages du Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue tels qu'ils sont exposés par le Secrétaire général. Il estime néanmoins que le Secrétaire général devrait évaluer la nécessité à long terme de maintenir le Centre et le prie de présenter un rapport à l'Assemblée générale dans le cadre du prochain projet de budget (par. 47).

depuis 2004, la Mission a su tirer pleinement parti de la possibilité qu'offrent les projets à effet rapide, dont les ressources ont été affectées à 100 % pour financer 1 072 projets.

Le Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue fournit un appui administratif aux services organiques de la MINUSTAH qui se trouvent en Haïti. L'objectif du Centre est de permettre la réalisation d'économies d'échelle, de réduire les risques pour les ressources humaines et d'assurer les services administratifs liés aux voyages, aux évacuations sanitaires et aux interventions d'urgence.

La Mission doit encore mettre la dernière touche au rapport sur l'évaluation stratégique et l'analyse des fonctions générales du Centre, qui a été établi en février 2012.

### C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. II)]

Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander à toutes les missions d'augmenter le taux d'exécution des projets à effet rapide (par. 102).

La Mission a pris des mesures en vue d'augmenter le taux de décaissement pour les projets à effet rapide, grâce : a) au relèvement à 100 000 dollars du plafond par projet, ce qui lui a permis de mettre en œuvre de façon plus souple des projets plus efficaces; b) à la mise en place d'un mécanisme plus transparent et plus fonctionnel pour contrôler l'exécution des projets; c) à la fourniture, à tous les coordonnateurs régionaux de la MINUSTAH, d'outils de gestion de projet spécialement conçus pour les projets à effet rapide; et d) à la désignation, au sein de sa Section des finances, d'un coordonnateur pour les projets à effet rapide, ce qui a considérablement accéléré le débloqué des fonds. Le délai de traitement des paiements et les contraintes administratives continuent toutefois de poser des problèmes à la Mission.

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions ordonne à toutes les missions : a) d'effectuer des vérifications complètes et détaillées de leur inventaire physique des biens durables; b) de faire tout leur possible pour déterminer les raisons pour lesquelles certains biens sont introuvables; c) d'expliquer les écarts dans les plus brefs délais, afin de garantir l'exactitude des données relatives aux biens durables (par. 130).

Depuis le début de l'exercice 2011/12, la Mission a commencé le processus de vérification physique de 100 % des biens durables, dont 77 % avaient fait l'objet d'une inspection à la fin de février 2012. Le nombre total des biens « non encore trouvés » devra attendre que la vérification physique soit achevée à 100 %, mais la Section de la gestion du matériel de la Mission a redoublé d'efforts pour renforcer la coopération et la coordination avec les unités à comptabilité autonome et les utilisateurs finaux en vue de réduire le nombre des biens « non trouvés ». Pour accélérer le processus de rapprochement, le Groupe de contrôle du

Le Comité recommande de nouveau que l'Administration exerce un contrôle plus serré sur la comptabilisation en pertes et la liquidation de biens durables dans les missions et veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour que les cas en souffrance soient réglés rapidement (par. 138).

Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, d'ordonner à toutes les missions : a) de fixer des ratios des stocks raisonnables pour toutes les catégories de biens, compte tenu des particularités de chaque mission; et b) d'examiner régulièrement leur stock de biens durables afin de s'assurer qu'il est conforme aux ratios fixés et d'éviter que les biens ne restent en stock trop longtemps (par. 147).

matériel et des stocks de la Mission a commencé à émettre, à l'intention de toutes les unités à comptabilité autonome, des rapports hebdomadaires auxquels celles-ci ont réagi de façon positive.

Le Comité local de contrôle du matériel se réunit régulièrement pour examiner les cas de passation de biens par pertes et profits.

Les récentes modifications (approuvées en mars 2011 par le Département de l'appui aux missions) des seuils financiers pris en considération pour classer les biens à comptabiliser en pertes par référence à leur valeur résiduelle ont permis à la Mission d'accélérer la comptabilisation en pertes des articles de faible valeur. Au cours de l'exercice 2011/12, plus de 15 000 articles appartenant à l'ONU ont été comptabilisés en pertes, pour une valeur totale à l'achat de 13,2 millions de dollars.

La Mission a publié cinq instructions permanentes fournissant des orientations et établissant des procédures pour examiner la comptabilisation en pertes et la liquidation du matériel appartenant à l'Organisation, y compris des documents sur la conformité aux normes environnementales et la gestion des matières dangereuses à éliminer.

Des dispositions normalisées ont été intégrées aux procès-verbaux de contrôle du Comité local de contrôle du matériel de façon à y faire figurer différentes méthodes d'élimination dans les cas où la vente n'est pas possible, ce qui a réduit le délai de liquidation des articles concernés.

En outre, des mesures sont prises en vue d'agrandir la décharge actuelle, afin d'accroître les capacités d'élimination sur place du matériel de l'ONU, y compris par l'incinération des déchets médicaux et autres matières dangereuses.

En ce qui concerne le matériel de communications et le matériel informatique, le ratio des stocks de la Mission a été fixé à 10 %. La Mission, dont le ratio effectif est actuellement de 9,9 %, continue à faire de son mieux pour le maintenir à ce niveau, voire le réduire davantage.

Il convient de noter que les priorités de la Mission et un certain nombre de circonstances opérationnelles particulières ont empêché la MINUSTAH de déclarer comme excédentaires tous les articles gardés en stock pendant plus de six mois. Les aléas de la chaîne d'approvisionnement imposent souvent à la Mission de longs délais de livraison. En outre, de nombreux articles actuellement en stock ont encore une durée de vie utile appréciable, et s'en débarrasser ferait courir le risque de devoir en commander d'autres à

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à toutes les missions de définir des règles générales concernant le niveau des stocks et de prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne les articles à rotation lente (par. 163).

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions, en collaboration avec la MINUSTAH, accélère le recrutement de personnel supplémentaire afin d'effectuer la totalité des inspections du matériel appartenant aux contingents (par. 170).

Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de réaliser une étude pour vérifier si les postes vacants de longue date restaient nécessaires et prendre éventuellement une décision les concernant (par. 219).

Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander à la MINUSTAH de surveiller régulièrement le coût de l'entretien des véhicules dont elle a la responsabilité et de conserver les documents probants des études de rentabilité effectuées pour justifier la poursuite de l'utilisation de véhicules ayant atteint leur date de remplacement ou de sortie de bilan (par. 266).

l'avenir. Néanmoins, la Mission contrôle régulièrement ses stocks et a été en mesure de déclarer excédentaires un certain nombre d'articles.

Le Siège de l'ONU a fixé l'objectif que les articles vieillissants (c'est-à-dire ceux qui sont gardés en stock depuis plus de 6 mois) représentent moins de 50 % du stock. Actuellement, 9 % des articles de matériel de communications et de matériel informatique de la Mission ont été gardés en stock pendant plus de 6 mois.

En outre, la Section des approvisionnements de la MINUSTAH a établi des niveaux de stock pour les articles à rotation lente, qui sont contrôlés au 30 juin chaque année.

Par ailleurs, la Mission continue de s'efforcer de prendre les mesures appropriées en ce qui concerne les articles à rotation lente, en leur appliquant la méthode « premier entré, premier sorti ». En outre, des mesures sont prises pour comptabiliser sans retard en pertes les articles à rotation lente qui ne sont plus nécessaires.

Dans le cadre de la réorganisation globale de ses services d'appui, la MINUSTAH propose de regrouper les fonctions de gestion du matériel au sein de la Section de la gestion du matériel, ce qui permettra d'améliorer la réactivité et la soumission de rapports, notamment la vérification physique et l'inspection du matériel appartenant aux contingents. La Section comprendra 36 postes, 8 emplois de Volontaire des Nations Unies et 14 emplois de temporaire grâce à des transferts et réaffectations.

La recommandation a été appliquée. La proposition de supprimer 352 emplois de temporaire des services généraux précédemment approuvés pour la MINUSTAH après le séisme de 2010 aboutirait à une diminution proportionnelle du nombre de postes de cadre supérieur et intermédiaire vacants.

La politique de la Mission en matière de sortie de bilan de ses véhicules est conforme aux politiques et directives du Département de l'appui aux missions.

---

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

---

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à la MINUSTAH de mettre en place et d'entretenir des dispositifs de sécurité adéquats pour ses systèmes informatiques (par. 292).

La MINUSTAH a mis en service des dispositifs de contrôles de sécurité physique et environnementale en vue de protéger ses ressources et installations. Tous les centres de données sont équipés d'un système de portes électroniques, d'un système de prévention des incendies, d'un système de vidéosurveillance et de détecteurs de fumée. Tous les centres de données sont dédoublés, de sorte que ni une éventuelle défaillance d'installations d'appui, ni l'éventuel effondrement des structures n'auraient d'incidence sur le fonctionnement de la Mission. Tous les systèmes mobiles (ordinateurs portables, par exemple) ont été pourvus d'un cadenas. La Mission a mis en place des contrôles visant à identifier les utilisateurs et à certifier leur identité et a sécurisé l'accès sans fil afin de garantir que le système est capable d'identifier chaque utilisateur. Un système d'identification individuelle des utilisateurs est en place, et il est régulièrement demandé à tous les utilisateurs, y compris les utilisateurs inactifs, de confirmer leur identification. Tous les utilisateurs sont tenus de certifier leur identité grâce à un mot de passe, une politique particulière est en place en matière de mots de passe, notamment en ce qui concerne leur longueur et leur période de validité, et l'accès aux données permettant de valider la certification est limitée.

---

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création d'un poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

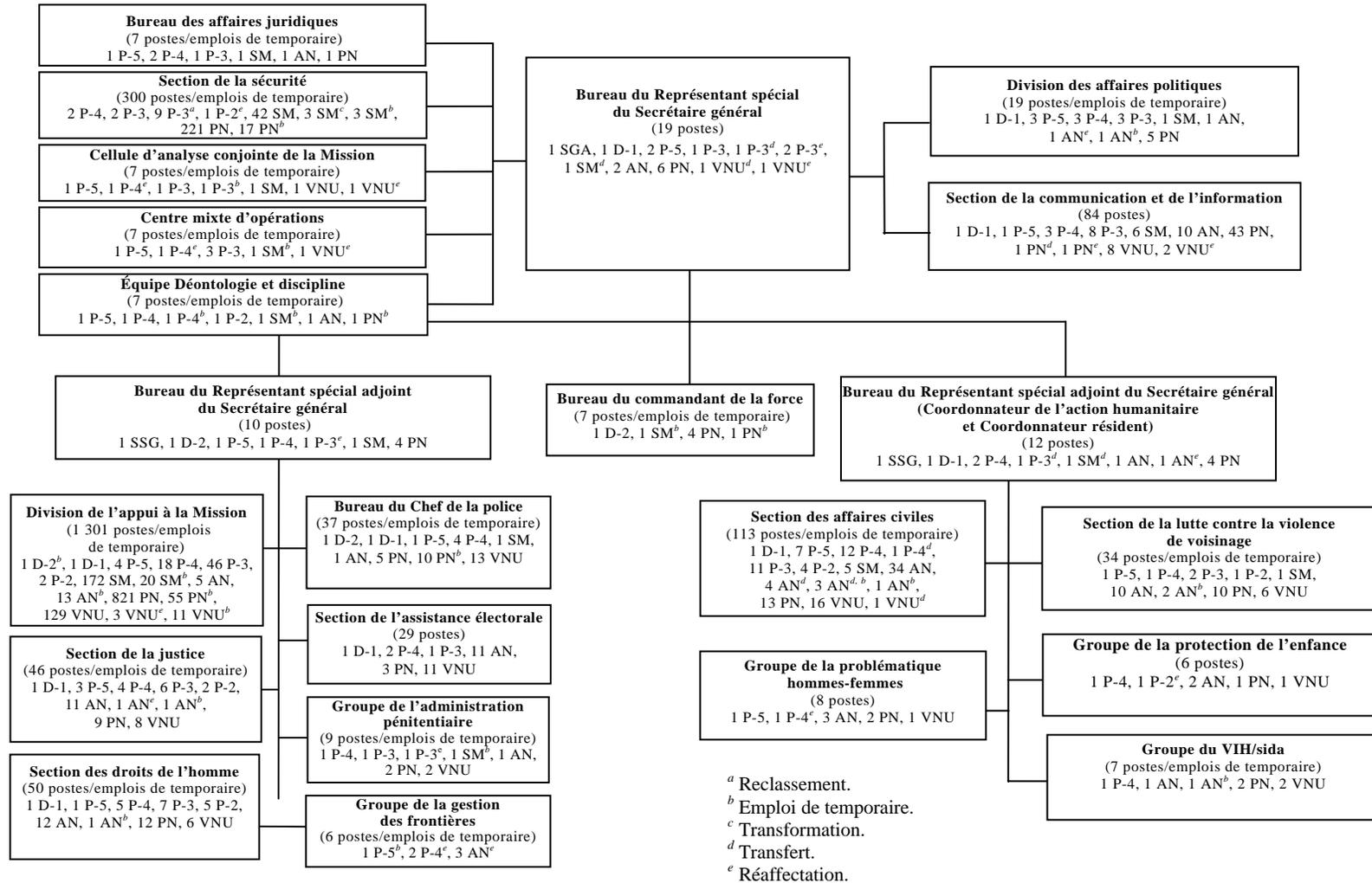
## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

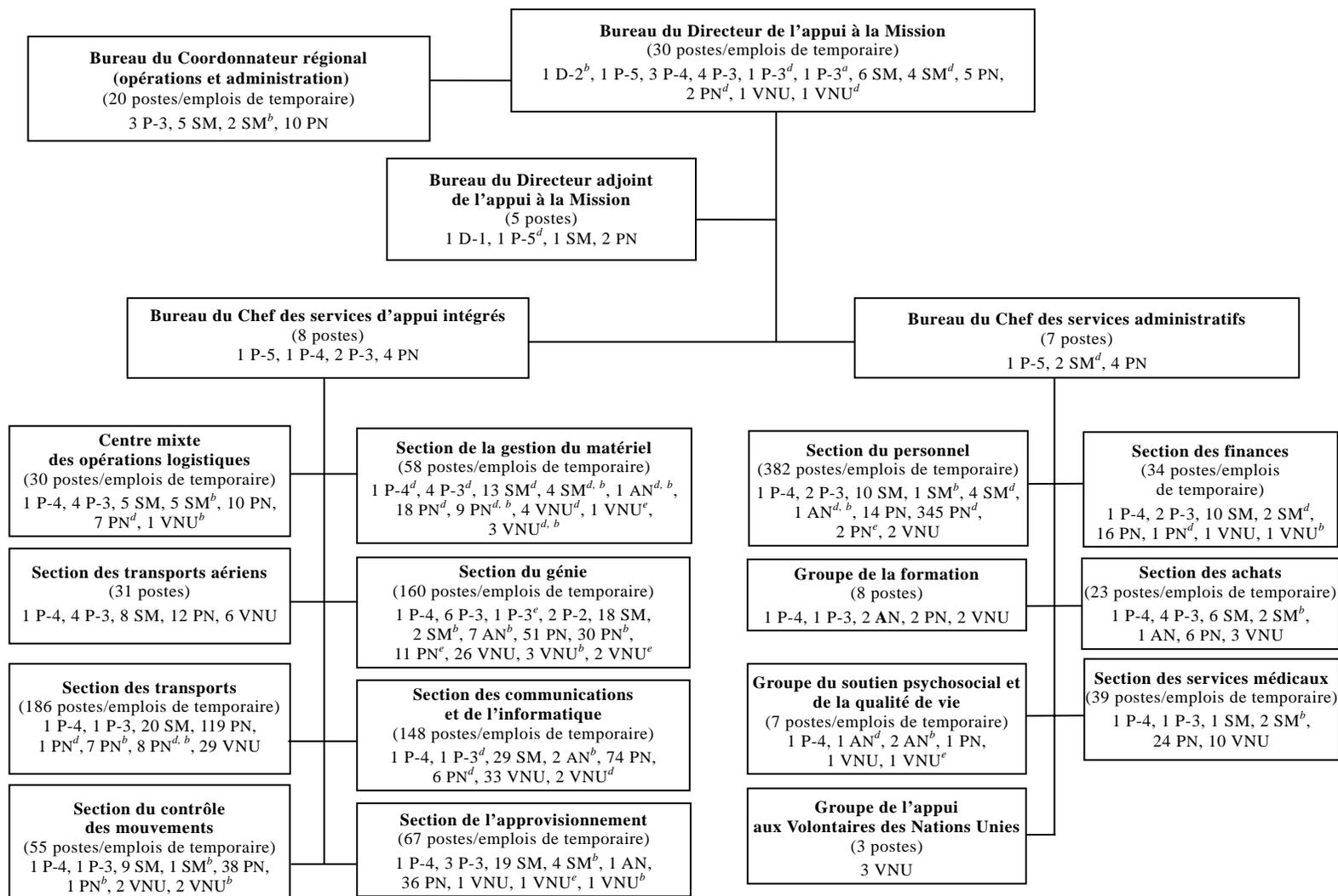
## Organigrammes

## A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti



Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; PN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

## B. Division de l'appui à la Mission



*Abréviations* : SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; PN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Reclassement.

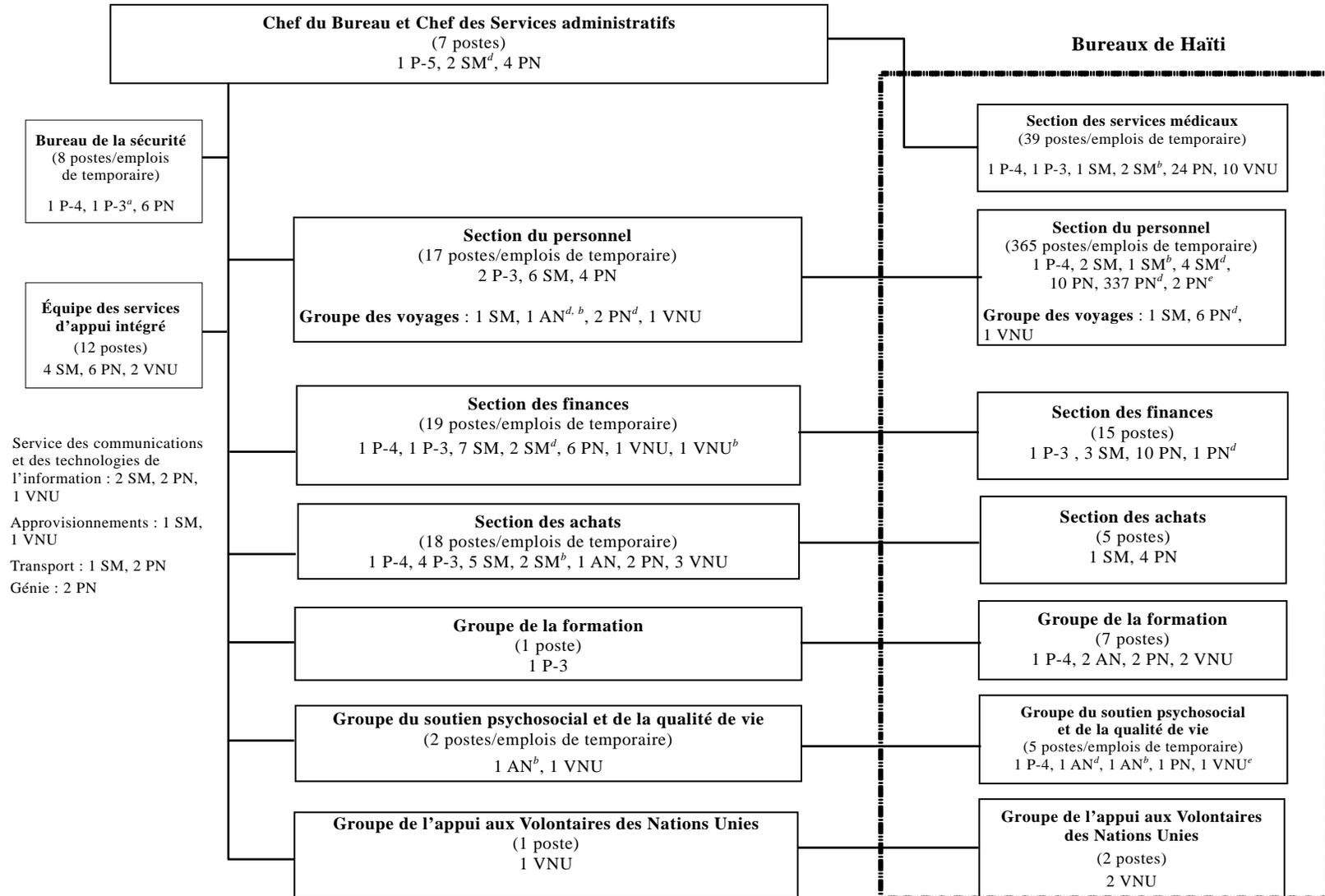
<sup>b</sup> Emploi de temporaire.

<sup>c</sup> Transformation.

<sup>d</sup> Transfert.

<sup>e</sup> Réaffectation.

### C. Bureau d'appui de Saint-Domingue (ancien Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue)



*Abréviations* : SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; PN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Reclassement.

<sup>b</sup> Emploi de temporaire.

<sup>c</sup> Transformation.

<sup>d</sup> Transfert.

<sup>e</sup> Réaffectation.

## Annexe III

### Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
<b>Reconstruction institutionnelle</b>			
	<i>Justice</i>		
Renforcer la capacité des institutions publiques de fournir des services de maintien de l'ordre et de sécurité, des services judiciaires et des services d'administration publique aux niveaux national et local, et en particulier d'assurer des services aux personnes déplacées et aux groupes vulnérables	<p>Le Ministère de la justice et de la sécurité publique et les tribunaux disposent d'infrastructures provisoires</p> <p>Renforcement des capacités de l'appareil judiciaire, en vue notamment d'une meilleure compréhension des interventions judiciaires en cas de violence sexuelle et sexiste, des questions juridiques liées à l'exploitation des enfants, du VIH/sida et des droits de l'homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution de 60 projets de construction/remise en état</li> <li>• Nomination à des postes de juge et de procureur de 20 magistrats nouvellement formés</li> <li>• Conception d'un plan de renforcement du fonctionnement et du règlement intérieur de l'École de la magistrature, conformément aux dispositions des trois lois de 2007 concernant la réforme de la justice, qui permettra à l'École d'assurer plus systématiquement la formation continue des procureurs, juges d'instruction et greffiers</li> <li>• Mesure des performances concernant le nombre de modules produits et de formateurs à disposition de l'École</li> <li>• Formation de 250 magistrats et agents de la Police nationale haïtienne aux techniques d'enquête</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefs de file : MINUSTAH (justice) et PNUD</li> <li>• Partenaires : MINUSTAH (droits de l'homme, problématique hommes-femmes, Police des Nations Unies, protection de l'enfance), UNICEF, Ministère de la justice et de la sécurité publique, École de la magistrature</li> <li>• Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</li> </ul>
	Amélioration de l'accès à la justice, notamment des mineurs		

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires, mécanisme
	Amélioration du fonctionnement du système judiciaire grâce à l'augmentation du nombre d'audiences et à la rationalisation du Greffe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compilation et communication à la justice de données sur les faits de violence (y compris ventilées par sexe)</li> <li>• Présentation au Parlement de projets de réformes juridiques (concernant par exemple le Code pénal et le Code de procédure pénale, compte dûment tenu de la justice pour mineurs)</li> </ul>	
	<p><i>Système pénitentiaire</i></p> <p>Renforcement de l'aptitude de la Direction de l'administration pénitentiaire à assurer l'efficacité du système pénitentiaire national et à améliorer l'infrastructure pénitentiaire conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation globale de 10 % de l'espace de détention disponible dans les prisons, qui s'établissait à 3 730 m<sup>2</sup> en 2011</li> <li>• Remise à niveau des greffiers en fonction et formation initiale de ceux qui viennent d'être nommés</li> <li>• Formation (initiale, y compris au Code de conduite) et entrée en fonctions de 30 à 50 nouvelles recrues de la Direction de l'administration pénitentiaire</li> <li>• Baisse du nombre de mineurs détenus dans des prisons pour adultes par rapport à 2011 (100 en 2011)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefs de file : MINUSTAH (questions pénitentiaires) et PNUD</li> <li>• Partenaires : MINUSTAH (justice et protection de l'enfance), UNICEF, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Direction de l'administration pénitentiaire</li> <li>• Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</li> </ul>

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires, mécanisme
	<p data-bbox="653 435 730 454"><i>Police</i></p> <p data-bbox="653 483 1045 824">Prise de conscience accrue, par la police nationale, la Brigade de protection des mineurs, les fonctionnaires des services d'immigration et les organisations locales, des questions liées à la violence au sein de la famille, à la violence sexuelle et sexiste, au VIH/sida et à la protection de l'enfance, notamment la traite des enfants</p> <p data-bbox="653 1279 936 1299"><i>Administration publique</i></p> <p data-bbox="653 1328 1045 1448">Renforcement du rôle et des capacités des délégations, des vice-délégations et des municipalités en matière de</p>	<ul data-bbox="1058 228 1451 1448" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1058 228 1451 410">• Hausse du pourcentage de détentions dûment consignées dans la base de données nationale de l'administration pénitentiaire par rapport à 2011 (60 %)</li> <li data-bbox="1058 483 1451 889">• Sensibilisation accrue de la Police nationale haïtienne et des organisations locales présentes dans six camps de déplacés de Port-au-Prince et dans chaque département aux questions liées à la violence au sein de la famille, à la violence sexuelle et sexiste, au VIH/sida et à la protection de l'enfance, grâce à des sessions de formation et d'information abordant chacune de ces questions</li> <li data-bbox="1058 914 1451 1255">• Présence de structures de la Brigade de protection des mineurs (bureaux, communications et base de données) dans au moins 5 départements, couvrant notamment des camps et 5 zones frontalières, et formation spécialisée, y compris aux techniques d'enquête, de 125 agents de la Brigade</li> <li data-bbox="1058 1328 1451 1448">• Renforcement des capacités de 10 communes (département de l'Ouest : agglomération de Port-au-Prince; Artibonite : Saint-</li> </ul>	<ul data-bbox="1467 483 1869 1448" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1467 483 1869 540">• Chef de file : Police des Nations Unies</li> <li data-bbox="1467 565 1869 743">• Partenaires : MINUSTAH (droits de l'homme, problématique hommes-femmes, protection de l'enfance, VIH/sida), UNICEF, OIM, ONU-Femmes, Police national haïtienne</li> <li data-bbox="1467 768 1869 824">• Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</li> <li data-bbox="1467 1328 1869 1385">• Chefs de file : MINUSTAH (affaires civiles) et ONU-Habitat</li> <li data-bbox="1467 1409 1869 1448">• Partenaires : PNUD, OIM,</li> </ul>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires, mécanisme
	<p>planification faisant appel à la participation, d'établissement de budgets et de contrôle, en vue d'offrir des services de base, de réduire la vulnérabilité de la population et d'assurer sa protection, et notamment d'assurer la gestion, à l'échelle locale, du retour et de la réinstallation des personnes déplacées</p>	<p>Marc; et département du Sud-Est : Jacmel) à planifier, coordonner et superviser les activités de reconstruction et le développement local dans leurs juridictions, par la mise en place de 10 centres de coordination à l'échelon municipal, et formation du personnel municipal concerné aux compétences essentielles en matière de coordination et de gestion de la reconstruction, de planification urbaine et de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et adoption de plans municipaux de stratégie et de reconstruction dans 10 communes (département de l'Ouest : agglomération de Port-au-Prince, Artibonite : Saint-Marc, et département du Sud-Est : Jacmel)</li> </ul>	<p>Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</li> </ul>
	<p><i>Gestion des frontières</i></p> <p>Amélioration de la gestion de la circulation transfrontière entre la République dominicaine et Haïti</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption par le Gouvernement haïtien du projet de plan haïtien de gestion intégrée des frontières, et mise en place d'un mécanisme officiel pour élaborer et coordonner une stratégie de gestion intégrée des frontières</li> <li>Élaboration et présentation pour adoption d'un projet d'accord bilatéral entre la République dominicaine et Haïti au sujet de la traite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de file : MINUSTAH (gestion des frontières)</li> <li>Partenaires : MINUSTAH (protection de l'enfance, Police des Nations Unies), UNICEF, OIM, services haïtiens chargés du contrôle des frontières (immigration, douanes et police), Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, Ministère de la justice et de la</li> </ul>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
		<p>transfrontière des enfants et des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse du nombre d'enfants contrôlés aux postes frontières et dans les aéroports internationaux, où sont déployés en permanence des agents de la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale haïtienne, afin de lutter contre la traite des enfants (2009/10 : 6 000 enfants contrôlés; 2010/11 : 17 000 enfants contrôlés)</li> </ul>	<p>sécurité publique, Ministère de l'agriculture, Ministère de la santé publique, Ministère des affaires sociales et du travail, Cabinet du Premier Ministre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</li> </ul>

## Reconstruction territoriale

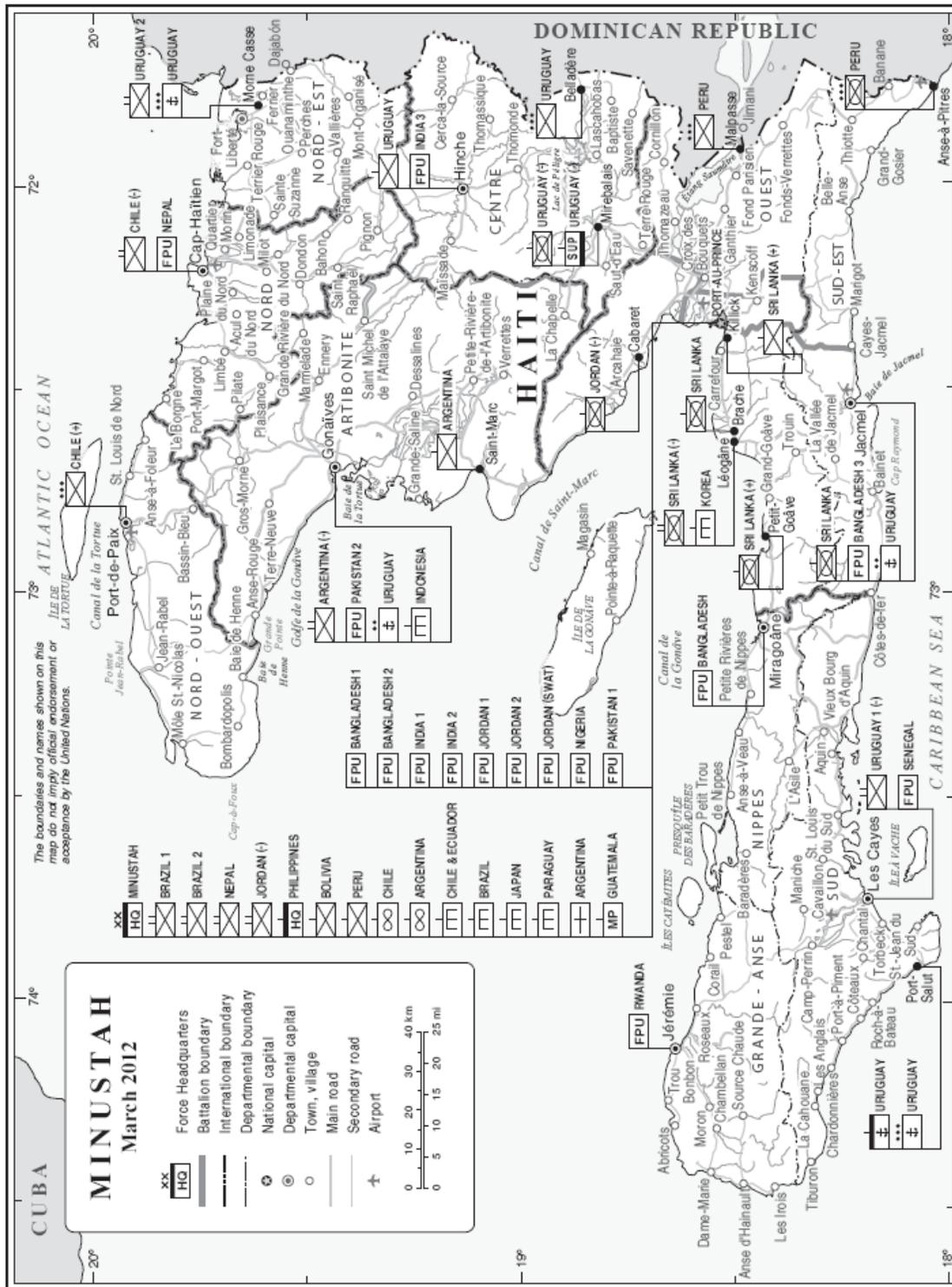
	<i>Réduction des risques de catastrophe</i>		
<p>Renforcer la capacité des autorités locales et nationales d'atténuer les effets des catastrophes et d'y faire face, de planifier et de gérer le retour et la réinstallation des populations touchées par le séisme, notamment l'enlèvement des décombres, et d'élaborer des plans d'aménagement du territoire en se fondant sur des analyses démographiques</p>	<p>Amélioration des capacités des institutions locales en matière de gestion des risques de catastrophe, grâce à un renforcement des politiques et instruments adéquats et à leur intégration dans tous les secteurs ainsi que dans les plans de développement local, y compris par la mise au point de systèmes d'alerte rapide</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation et application de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe naturelle sur la base des connaissances actuelles et de l'expérience accumulée en la matière</li> <li>• Actualisation du cadre juridique de gestion des risques de catastrophe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de file : PNUD</li> <li>• Partenaires : BCAH, MINUSTAH (affaires civiles), OIM, PAM, Organisation panaméricaine de la Santé-OMS, UNICEF, UNESCO, UNOPS, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, Ministère de la planification et de la coopération externe, Service des affaires maritimes et de la navigation, Bureau des mines et de l'énergie</li> <li>• Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies et procédure d'appel global</li> </ul>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires, mécanisme
	<p><i>Décombres</i></p> <p>Définition d'une stratégie de déblaiement, qui consiste notamment à désigner et dégager des sites centraux de collecte/recyclage pour les régions où se concentrent la plus grande quantité de décombres, à faire participer/recruter la population locale, à définir la procédure de recyclage, à évaluer l'impact sur l'environnement, à mobiliser des fonds et à définir un cadre juridique s'agissant de la prise en charge</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation et lancement d'une stratégie nationale de déblaiement et de gestion des décombres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de file : PNUD</li> <li>• Partenaires : MINUSTAH, IOM, UNOPS, ONU-Habitat, PAM, PNUE, BCAH, Commission présidentielle pour la réinstallation, Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère des travaux publics, des transports et des communications, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, administrations locales et Comité interministériel d'aménagement du territoire</li> <li>• Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</li> </ul>
	<p><i>Développement territorial et réinstallation</i></p> <p>Renforcement de l'aptitude de l'administration centrale et des autorités locales à définir, programmer et mettre en œuvre une stratégie de retour et de réinstallation et à en assurer le suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise en état d'un total de 50 000 maisons dites jaunes (dangereuses à habiter mais réparables) sous la coordination des Nations Unies</li> <li>• Conformément à l'invitation lancée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1927 (2010), fourniture au Gouvernement haïtien d'un appui logistique par l'installation de bâtiments préfabriqués et la livraison de matériel de bureau pour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de file : ONU-Habitat</li> <li>• Partenaires : MINUSTAH, OIM, PNUD, PAM, BCAH, UNICEF, Organisation panaméricaine de la Santé-OMS, OIT, ONU-Femmes, FNUAP, UNOPS, Cabinet du Président, Cabinet du Premier Ministre, Ministère des travaux publics, des transports et des communications, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, Ministère de la planification et de la coopération</li> </ul>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
		renforcer les capacités des institutions garantes de l'état de droit et accélérer la mise en œuvre de la stratégie de réinstallation conçue par le Gouvernement	externe, Comité interministériel d'aménagement du territoire, Centre national de l'information géospatiale et administrations locales <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme : Cadre stratégique intégré des Nations Unies</li> </ul>
	Renforcement de l'aptitude de l'administration centrale et des autorités locales à planifier, mettre en œuvre et gérer les stratégies de reconstruction et de développement territorial et à fournir des services de base dans tous les départements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement de l'élaboration de plans de développement urbain pour l'agglomération de Port-au-Prince, d'autres villes directement touchées par le séisme et certains pôles de développement spécifiques</li> <li>• Construction d'au moins 20 structures WASH (Eau, Assainissement et Hygiène pour tous) et remise en état des infrastructures publiques dans les quartiers de retour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefs de file : ONU-Habitat et PNUD</li> <li>• Partenaires : MINUSTAH, OIM, PAM, UNESCO, UNOPS, Cabinet du Président, Cabinet du Premier Ministre, Ministère des travaux publics, des transports et des communications, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, Ministère de la planification et de la coopération externe, Comité interministériel d'aménagement du territoire, Centre national de l'information géospatiale et administration locales</li> <li>• Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</li> </ul>

*Abréviations* : FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; OIM : Organisation internationale pour les migrations; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; PAM : Programme alimentaire mondial; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Carte



Department of Field Support  
Cartographic Section

Map No. 4924 Rev. 32 UNITED NATIONS  
March 2012